



HAL
open science

La publication de revues SHS en accès ouvert par les structures publiques de l'édition scientifique en Auvergne-Rhône-Alpes : une mise en pratique des politiques nationales ?

Émilie Pineau

► To cite this version:

Émilie Pineau. La publication de revues SHS en accès ouvert par les structures publiques de l'édition scientifique en Auvergne-Rhône-Alpes : une mise en pratique des politiques nationales ?. Sciences de l'information et de la communication. 2024. dumas-05093586

HAL Id: dumas-05093586

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-05093586v1>

Submitted on 2 Jun 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

La publication de revues SHS en accès ouvert par les
structures publiques de l'édition scientifique
en Auvergne-Rhône-Alpes :
une mise en pratique des politiques nationales ?

Émilie Pineau

Sous la direction de Delphine Hautois

Je n'aurais jamais pu débiter ce mémoire sans l'introduction à la science ouverte que m'a gentiment délivrée Nathalie Cau.

Je tiens à remercier chaleureusement Léa Jeanjean ma tutrice de stage qui m'a formée à la science ouverte et m'a permis d'assister à de nombreux webinaires et rencontres à ce sujet.

Merci à Delphine Hautois pour son suivi attentif et ses conseils avisés.

Merci à Jérôme Reynaud (UGA Éditions), Dominique Roux (Métopes), Alexandra Dugué (MSH Lyon Saint-Étienne/Prairial), Isabelle Boutoux (ENS Éditions), Delphine Montagne (Urfist Lyon), Anne Rouhette (Polen), Léa Jeanjean (Presses universitaires de Saint-Étienne), Sandra Guignonis (OpenEdition) et Vincent Chollier (SCD Lyon 2/Prairial) qui ont accepté de répondre à mes questions.

Sommaire

Charte rédactionnelle _____	5
Avant-propos _____	6
La science ouverte : un mouvement politique récent _____	7
Des structures de publication régionales encore peu étudiées _____	13
I. La région Auvergne-Rhône-Alpes : un écosystème fonctionnel ? _____	17
A. Présentation du corpus étudié _____	17
1. Les presses universitaires : un acteur traditionnel _____	17
2. Les pépinières de revues, nouvel acteur incontournable _____	18
3. Une structuration en écosystème _____	19
B. Une transition nécessaire vers le numérique _____	21
1. Les revues papier, une économie en sursis ? _____	21
2. Des tentatives de solution hybride _____	24
C. De nouveaux modes de diffusion _____	26
1. Des plateformes publiques françaises encore peu consultées _____	26
2. Persée et OpenEdition Journals : des modèles de diffusion complémentaires _____	27
3. Les pépinières, tremplins ou diffusion pérenne ? _____	30
II. Les financements publics : catalyseurs de science ouverte ? _____	35
A. Le FNSO _____	35
B. Le FNSO en Auvergne-Rhône-Alpes _____	36
1. Repères _____	37
2. Mir@bel 2022 _____	38
3. Rapido _____	39
4. FNSO 2 : une décentralisation vertueuse _____	39
C. Les limites du FNSO _____	40
1. Une temporalité <i>a posteriori</i> ... _____	40
2. ...révélatrice des dysfonctionnements internes _____	40
3. Un financement indirect _____	41
D. Des financements par subventions _____	42
1. Un danger pour la pérennité des revues _____	42
2. Des subventions pérennes ? _____	43
3. Une science ouverte mais opaque _____	44
E. Une recherche de financements plus pérennes _____	45
1. Le financement en amont de la publication : la voie dorée _____	45
2. La restriction des contenus : un héritage du papier _____	47

3.	L'idéal de la voie diamant _____	48
III.	La publication en accès ouvert, un nouveau métier ? _____	50
A.	Le secrétariat d'édition en évolution _____	50
1.	Un nouveau cadre juridique _____	50
2.	Vers une mutation des pratiques d'évaluation ? _____	53
3.	Une labellisation de la science ? _____	55
B.	La pluralité des actrices, une édito-diversité... _____	58
1.	Le réseau Médiçi, reflet d'une science ouverte et interprofessionnelle _____	59
2.	Au sein des structures : le cas des pépinières _____	59
3.	L'Alliance des éditeurs scientifiques publics : un frein au développement interprofessionnel ? _____	60
4.	La nouvelle place des chercheuses _____	62
C.	... entraînant une perte de l'expertise éditoriale ? _____	63
1.	Des chargés et chargées d'édition au sein des laboratoires _____	63
2.	La revue <i>DPC</i> : un cas de désintérêt pour la qualité éditoriale ? _____	64
3.	Le graphisme : métier fantôme de l'édition scientifique ouverte _____	66
	Conclusions _____	68
	Bibliographie _____	73
	Table des illustrations _____	76
	Annexes _____	77
Annexe 1.	26 avril 2024 : Entretien avec Jérôme Reynaud _____	77
Annexe 2.	17 mai 2024 : Entretien avec Dominique Roux _____	80
Annexe 3.	3 juin 2024 : Entretien avec Anne Rouhette _____	83
Annexe 4.	7 juin 2024 : Entretien avec Isabelle Boutoux _____	86
Annexe 5.	21 juin 2024 : Entretien avec Sandra Guignonis _____	89
Annexe 6.	10 juillet 2024 : Entretien avec Vincent Chollier _____	92

Charte rédactionnelle

Afin que mon travail soit autant accessible¹ qu'inclusif, je choisis une écriture inclusive privilégiant les termes doublés, épïcènes ou les néologismes courants tels « éditeurice », « auteurice », « chercheuse ». Je n'utiliserai pas le point médiant pour ne pas empêcher les personnes ayant des difficultés de lecture ou utilisant des logiciels de lecture vocale. Dans un souci de cohérence linguistique, lorsqu'ils sont nécessaires, je privilégierai les accords de proximité.

De même, j'utilise la police Luciole² en corps 12 développée par le Centre Régional pour la Déficiência Visuelle et le studio typographies.fr. Bien que cela soit contraire aux normes esthétiques imposées, je favorise l'accessibilité en ne justifiant pas mon texte mais en l'alignant à gauche. Des textes alternatifs seront insérés pour chaque iconographie.

Ce texte n'a fait aucunement usage d'intelligence artificielle générative (IAG).

1 Bien qu'il existe de nombreuses autres ressources, je vous indique le « [Guide pour la création de documents accessibles](#) » diffusé par l'université de Strasbourg [en ligne], janvier 2024, consulté le 15 juin 2024.

2 La [police Luciole](#) est disponible sous licence Creative Commons [en ligne], consulté le 15 juin 2024.

Avant-propos

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre d'un stage aux Presses universitaires de Saint-Étienne, maison d'édition publique de l'université Jean Monnet qui édite, parmi ses douze publications annuelles, majoritairement des ouvrages scientifiques papier mais qui participe aussi au mouvement « science ouverte » avec deux revues en accès ouvert, une collection sur OpenEdition Books et des collections en cours de numérisation par Persée. La publication de revues en sciences humaines et sociales (SHS) en accès ouvert constitue une part minoritaire des publications de cette maison. Pourtant, elle occupe une place conséquente du temps de travail éditorial et des discussions politiques. En menant cette étude, j'ai voulu comprendre les enjeux politiques qui conditionnent les pratiques éditoriales.

La science ouverte : un mouvement politique récent

En science ouverte, il s'agit de distinguer l'idéal du libre accès des politiques qui cherchent à en faire une réalité. La science ouverte s'inscrit dans l'héritage de la culture libre, « un mouvement social et une sous-culture qui promeut la liberté de distribuer et de modifier des œuvres de l'esprit sous la forme d'œuvres libre par l'utilisation d'internet³ ». Selon les libristes, toute connaissance doit être mise à disposition de toutes et tous et non privatisée. Le mouvement libriste a infusé tous les secteurs informationnels dont la recherche scientifique qui devrait, selon les défenseurs et défenseuses du libre accès, rendre disponibles et accessibles tous ces travaux et données à l'ensemble de la société.

Il semblerait que les premières initiatives de science ouverte viennent des chercheurs et chercheuses notamment de sciences, technologies et mathématiques (STM) et que, seulement dans un second temps, les pouvoirs publics se soient emparés de la question.

L'idée de la science ouverte est apparue alors qu'une forte concentration capitaliste des savoirs était à l'œuvre par des groupes privés tel Pergamon Press racheté en 1991 par Elsevier qui publie actuellement 2 500 revues⁴. Souhaitant reprendre la main sur la diffusion de leurs productions, des scientifiques créent, la même année, la plateforme d'auto-archivage de prépublications arXiv.org. En 2012, le mathématicien Timothy Gowers, rallié par une grande partie de la communauté scientifique⁵, appelle au boycott d'Elsevier.

C'est dans ce contexte conflictuel entre la communauté universitaire et les groupes éditoriaux que les politiques s'emparent du mouvement d'ouverture de la science qui ne sera appelé « science ouverte » qu'*a posteriori*⁶.

3 « [Culture libre](#) », *Wikipédia* [en ligne], consulté le 15 juin 2024.

4 Sylvie BENZONI-GAVAGE, « [Comment les scientifiques s'organisent pour s'affranchir des aspects commerciaux des revues](#) », *The Conversation* [en ligne], 2 mai 2021, consulté le 15 juin 2024.

5 « [The Cost of Knowledge](#) » est un mouvement de boycott contre le groupe Elsevier et les revues prédatrices en général [en ligne], consulté le 15 juin 2024. Les revues prédatrices capitalisent sur les savoirs scientifiques en imposant des APC (*article processing charges*), des frais de publication payés par les chercheurs et chercheuses et des abonnements élevés pour les lecteurs et lectrices.

6 Voir *infra* p. 11, note 14.

L'impulsion pour la science ouverte se fait en premier lieu aux échelles mondiale et européenne. Elle prend tout d'abord la forme d'une série de déclarations ; il s'agit alors de proposer des principes et de conceptualiser l'ouverture de la science. En 2002, seize personnalités signent l'appel de Budapest, un accord de principes définissant « l'accès libre » comme la

mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet⁷.

Ils et elles ajoutent que ce mode de diffusion doit garantir aux chercheurs et chercheuses « un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités » en imposant le copyright. Il ne s'agit donc pas ici d'une diffusion permettant de tout faire avec les textes et données scientifiques mais bien de créer les conditions légales afin de se prémunir contre toute forme de captation capitalistique du savoir, tout en ouvrant les connaissances à toutes et à tous. Cette même année, sont publiées les premières licences Creative Commons⁸, un outil juridique offrant une plus grande souplesse et variété que le simple copyright ou droit d'auteur en France.

L'appel de Budapest a été entendu puisqu'en 2003 deux textes se succèdent : les déclarations de Bethesda et de Berlin. À Bethesda se réunit une vingtaine de personnes représentant toute la chaîne du livre (scientifiques, éditeuses, bibliothécaires). L'accès libre n'est plus l'affaire de quelques scientifiques libristes mais une préoccupation de toutes les actrices de la science du monde anglosaxon (États-Unis, Royaume-Uni). Cette déclaration reprend la définition de l'accès libre de l'initiative de Budapest en l'inscrivant dans un cadre spatio-temporel « mondial et perpétuel ». De même, les signataires de la déclaration de Bethesda ont pris acte de la création des licences Creative Commons et les intègrent dans leur définition d'une publication en accès libre. Une structuration est en œuvre en ce début d'année 2003 mais les signataires rappellent qu'ils et elles ne participent pas au nom de leur organisme ou institution mais

7 « [Initiative de Budapest](#) » [en ligne], 14 février 2002, consulté le 16 juin 2024.

8 Pour comprendre les critères composant les licences Creative Commons, voir : « [Publier en libre accès : les licences Creative Commons](#) », Prairial [en ligne], consulté le 16 juin 2024.

individuellement. Il faut encore attendre pour que les enjeux de l'accès libre soient encadrés par une politique publique.

À Berlin quelques mois plus tard, dix-huit organismes notables de la recherche européenne (CNRS, Inserm, Société Max Planck, université d'Europe centrale de Budapest, Academia Europaea, etc.) signent une déclaration qui s'inscrit dans le sillage des déclarations de Budapest et de Bethesda. Les organismes appellent à mettre Internet au centre des pratiques informationnelles, « au service d'une base de connaissance globale et de la pensée humaine⁹ ». Des conditions de diffusion en libre accès sont posées mais les organismes sont « conscients que cette évolution vers le libre accès entraîne des mutations dans la diffusion de la connaissance sur les plans juridique et financier » et affirment vouloir trouver des solutions. La déclaration de Berlin est ainsi un moment clé où des infrastructures de recherche importantes en Europe se positionnent pour le libre accès et invitent à un sursaut afin de se saisir de l'outil Internet tout en soulignant les questionnements que pose ce nouveau modèle de diffusion, questionnements qui sont encore à l'œuvre aujourd'hui.

En France, des initiatives voient le jour au sein de l'ESR sans être dictées par des prérogatives au niveau national. On pourra citer Métopes (méthodes et outils pour l'édition structurée), une initiative de 1999 de l'équipe des Presses universitaires de Caen (PUC) ou encore l'archive ouverte HAL mise en place en 2001 par le CCSD (Centre de communication scientifique directe).

Pendant une dizaine d'années, les initiatives individuelles se développent, les infrastructures se mettent en place. Il faudra attendre 2012 pour que l'Union européenne s'empare officiellement de ces sujets. Le 17 juillet, la commission « relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation » fait ses premières recommandations¹⁰ et propose aux États membres de mettre en place des politiques de libre accès. Elle pose un cadre pour ces politiques qui devraient « s'appliquer à toutes les activités de recherche financées par des fonds publics ». Pour la première fois, les financeurs publics pourraient imposer

9 « [Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en Sciences exactes, Sciences de la vie, Sciences humaines et sociales](#) », 22 octobre 2003 [en ligne], consulté le 9 juillet 2024.

10 « [Recommandation de la commission du 17 juillet 2012 relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation](#) », *Journal officiel de l'Union européenne* [en ligne], 21 juillet 2012, consulté le 23 juin 2024.

un mode de diffusion, des conditions de réutilisation et de conservation des publications scientifiques et des données de la recherche.

En France, on répond à l'appel européen par la loi pour une République numérique en 2016. Cette loi n'oblige pas – *a contrario* de l'Union européenne qui impose aux projets qu'elle finance un dépôt en archive ouverte – mais ouvre des possibilités et pose les jalons pour appliquer ce que l'on appellera ensuite la politique de science ouverte.

Art. L. 533-4.-I.-Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne est publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales¹¹.

Lorsqu'un projet est financé à plus de moitié par des dotations de l'État, un chercheur ou une chercheuse est en droit de déposer son manuscrit accepté pour publication (pré-print) en archive ouverte. Ce droit est accordé même si l'auteurice a signé un contrat de droits exclusifs avec son éditeur, si son texte paraît dans un périodique. La loi accorde ainsi un droit de diffusion spécifique aux articles de revues scientifiques. L'exclusivité des droits ne concerne plus le contenu mais la mise en page. Même si l'éditeur ne donne pas son accord pour des raisons commerciales, la recherche peut être diffusée en accès ouvert après un certain délai. On notera ici la différence d'embargo entre les STM (six mois) et les SHS (douze mois). Y a-t-il plus d'urgence à publier les STM en accès ouvert ? Respecte-t-on, par cette mesure, la rotation plus lente des contenus de SHS ? Avec cette autorisation, la loi pour une République numérique « consacre le principe de libre disposition¹² » des contenus de revues scientifiques par leurs

11 [Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique](#), *JORF* [en ligne], consulté le 23 juin 2024.

12 Lucie CLUZEL-METAYER, « La loi pour une République numérique : l'écosystème de la donnée saisi par le droit », HAL, 2017.

auteurices, un régime d'exception qui restreint l'exclusivité des droits des éditeurs scientifiques.

La loi impose également des conditions de réutilisation des publications scientifiques financées à au moins 50 % par des dotations de l'État et diffusées en archive ouverte ; elles ne pourront pas être exploitées dans une activité d'édition à but commercial et seules les licences comportant la mention NC pourront leur être appliquées. Néanmoins, les travaux de recherche pourront être réutilisés dans un cadre scientifique ou industriel ; ici seule l'activité d'édition est restreinte. Ainsi, la loi française s'inscrit dans la tradition libriste refusant toute captation capitalistique du savoir tout en autorisant une application mercantile de ce savoir.

À la suite de la promulgation de cette loi, un collectif français de scientifiques et d'éditeurices scientifiques se réunit pour écrire l'*Appel de Jussieu*¹³ en 2017. Cet appel introduit en France la notion de « science ouverte¹⁴ » qui sera reprise et définie un an plus tard dans le premier Plan national pour la science ouverte (PNSO 1). C'est un véritable tournant puisque le libre accès « bénéficie désormais de soutiens puissants qui permettent d'envisager un basculement rapide du système de communication scientifique vers un modèle de publication en accès ouvert¹⁵ ». Dans les années 2016-2017, la question du libre accès sort de la communauté libriste restreinte et les pouvoirs publics s'en emparent. En Europe, toutes les publications devaient être en accès ouvert dès 2020. L'*Appel de Jussieu* s'inscrit dans ce contexte, et, pour remplir ces objectifs ambitieux, demande une redirection plus efficace des investissements publics. Alors que le modèle économique opère une transition des abonnements payés par les bibliothèques vers des APC¹⁶ (*article processing charges*) payés par les laboratoires ou les chercheuses, il s'agirait d'investir en amont pour révolutionner les pratiques éditoriales et abolir les modèles auteur-payeur, lecteur-payeur voire hybride. L'*Appel de Jussieu* avance alors des arguments de poids puisqu'« une telle approche constituerait un frein à l'innovation et ne

13 [Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la bibliodiversité](#) [en ligne], 2017, consulté le 23 juin 2024.

14 Traduction du terme anglais *open science* introduit par le *New York Times* en 2012 : Thomas LIN, « Cracking Open the Scientific Process », *New York Times*, 16 janvier 2012.

15 *Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la bibliodiversité*, *op. cit.*

16 Frais de publication payés par les auteurices et souvent financés par les laboratoires.

pourrait que retarder sinon stopper l'avènement de la biodiversité¹⁷ ». Or, après le constat de l'hyperconcentration des ressources éditoriales, la biodiversité devient, à l'aube des années 2020, le grand combat de la chaîne du livre. Il est intéressant de souligner ici que c'est la première occurrence, à ma connaissance, de la notion de « biodiversité », dans un texte français sur la science ouverte. *L'Appel de Jussieu* semble ainsi poser les jalons de réflexion du libre accès à l'échelle institutionnelle en introduisant la « science ouverte » et la « biodiversité¹⁸ ».

En 2018, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) publie son premier Plan national pour la science ouverte (PNSO 1). L'influence de *L'Appel de Jussieu* est alors indiscutable. La notion de « science ouverte » est saisie par les pouvoirs publics qui la définissent pour la première fois dans ce plan.

La science ouverte est la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données de la recherche¹⁹.

La science ouverte devient alors « un écosystème », une voie vers « la démocratisation des savoirs » ; on construit, en somme, « une politique pour la science ouverte ». C'est le moment de bascule où

les « déclarations » ont été remplacées par des « plans », européens puis nationaux, qui ont intégré l'*open access* au périmètre d'une nouvelle catégorie de politiques publiques : la « science ouverte »²⁰

Le PNSO est un texte déterminant qui scinde deux visions de l'ouverture de la science. Le libre accès, un idéal d'ouverture de la science pour échapper à la concentration capitaliste des savoirs et la science ouverte, un plan politique visant à augmenter « l'efficacité de la recherche et à impliquer la France dans des dynamiques européennes et mondiales ». Le choix du vocabulaire sera ainsi déterminant dans ce travail.

17 *Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la biodiversité*, op. cit.

18 Je souligne ici que nombre de termes issus de la mouvance écologiste ont été introduits dans le vocabulaire de la science ouverte.

19 [Plan national pour la science ouverte](#), MESRI [en ligne], 4 juillet 2018, consulté le 29 juin 2024.

20 Isabelle LABOULAIS, « [Dénaturaliser la science ouverte. La genèse d'un savoir d'institution](#) », *Zilsel*, vol. 12, no. 1 [en ligne], 2023, pp. 11-28, consulté le 23 juin 2024.

Des structures de publication régionales encore peu étudiées

Les actrices du libre accès sont à l'œuvre, en France, vingt ans avant les premières politiques de science ouverte. On pourrait citer l'infrastructure de recherche Métopes née au sein des PUC en 1999, l'archive ouverte HAL développée par le CCSD depuis les années 2000, ou encore UGA Éditions, à Grenoble, qui publiait ses premières revues en accès ouvert avant même la loi pour une République numérique (2016).

Je souhaiterais interroger la postériorité de la politique de science ouverte aux initiatives de la science en libre accès. La politique de science ouverte parvient-elle à épouser les réalités des actrices du libre accès ? Je me limiterai géographiquement à la région Auvergne-Rhône-Alpes puisque j'y ai effectué mon stage. De plus, j'ai pu observer un tissu local extrêmement dense, actif pour la science ouverte et qui n'a pas encore fait l'objet d'une étude spécifique. Il y a finalement très peu d'études sur les professionnels et professionnelles de l'édition scientifique en accès ouvert. Pour le moment, une étude officielle a été réalisée par Caroline Dandurand²¹ à la suite du PNSO 1. Elle avait pour objectif de faire un état des lieux des structures éditoriales scientifiques publiques et de proposer des recommandations pour une structuration fédérative des presses afin de dynamiser le secteur.

Je reprends la définition proposée par Caroline Dandurand des éditeurs scientifiques publics comme étant

la structure éditoriale rattachée à un (ou plusieurs) organisme(s) scientifique(s) public(s), qui a pour mission de diffuser les savoirs et les travaux de recherche, de valoriser la recherche portée par l'établissement et de promouvoir l'excellence de la production scientifique aux niveaux national et international. Les éditeurs scientifiques publics portent en propre ou en délégation la responsabilité éditoriale et juridique des contenus qu'ils publient. Ils mettent ainsi en œuvre des procédures de sélection et d'expertise des manuscrits, et établissent des contrats avec les auteurs des contenus publiés. Ils doivent également définir les modalités de diffusion de leurs publications et inscrire leurs activités

21 Caroline DANDURAND, [Préfiguration d'une structuration collective des éditeurs scientifiques publics engagés dans la science ouverte](#) [en ligne], juin 2022, consulté le 29 juin 2024.

dans un modèle économique soutenable afin de maintenir l'équilibre économique de leur structure. Leur statut juridique peut être privé ou public²².

Néanmoins, je ne me limiterai pas à ce corps de métier car je sais l'écosystème de la science ouverte complexe et j'étudierai les interactions des éditeurs²³ avec les autres acteurs et actrices telles que les chercheurs et chercheuses, les bibliothécaires, les structures de diffusion ou encore les pépinières de revues et pôles éditoriaux, des structures spécifiques et nées de l'édition scientifique en contexte de science ouverte. Il est intéressant de noter que Caroline Dandurand, dans son rapport, exclut ces entités alors même qu'elles opèrent parfois un travail éditorial.

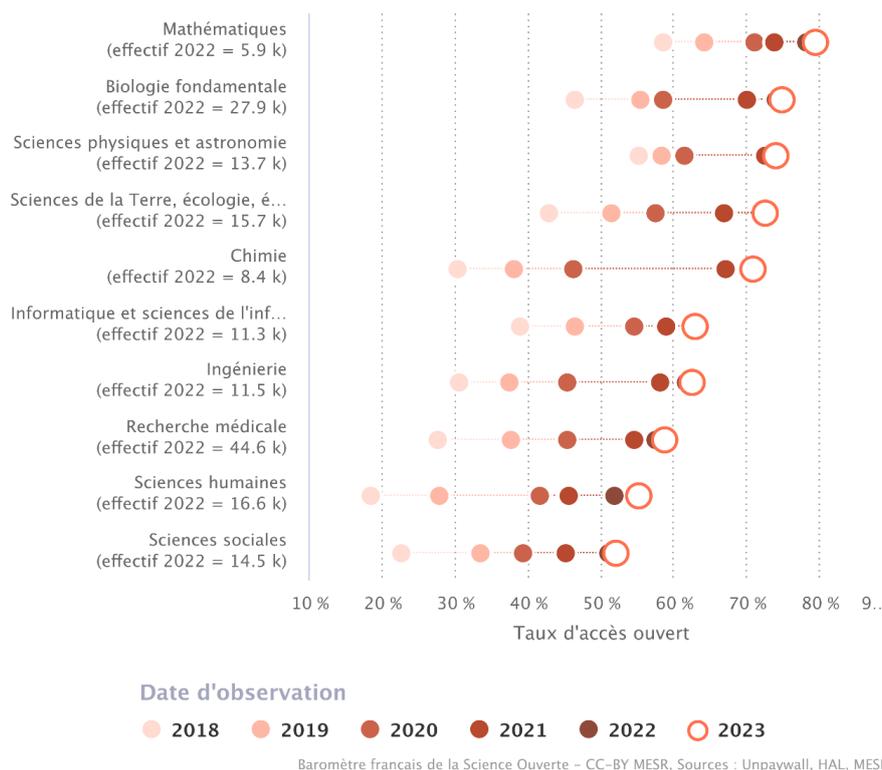
Je cantonne également mon étude aux revues de sciences humaines et sociales (SHS)²⁴. Ce type de publications est encore très peu étudié puisque ce sont les STM qui ont impulsé le mouvement science ouverte, ont une culture plus développée de la publication en libre accès et le plus haut taux de publications en libre accès.

22 *Ibid.*

23 Au masculin, ce terme désignera la structure éditoriale comme l'a définie Caroline Dandurand. Lorsque j'évoquerai les professionnels et professionnelles, j'utiliserai la formule doublée « éditeurs et éditrices » ou « éditeurices ».

24 J'inclus également les disciplines artistiques, linguistiques et littéraires (ALL) dans cette étude.

Figure 1 Dynamique d'évolution du taux de publications françaises avec un DOI Crossref, en accès ouvert pour chaque discipline par année d'observation²⁵



De plus, la pratique de publication des chercheurs et chercheuses SHS se tourne traditionnellement vers les ouvrages, les revues étant considérées comme un mode de publication plus adapté à la recherche en sciences exactes²⁶.

Cependant, un rapport²⁷ a été délivré en 2023 par Prairial, la pépinière de revues du site Lyon-Saint-Étienne qui a recueilli les données de l'ensemble des revues SHS du secteur, analysant ainsi différents paramètres (modèle économique et diffusion, moyens humains, organisation et processus éditoriaux, cadre légale). Je me nourrirai des données de ce rapport pour mener à bien mon étude, même si

²⁵ [Baromètre de la science ouverte](#), MESRI [en ligne], 14 décembre 2023, consulté le 29 juin 2024.

Le baromètre de la science ouverte (BSO) est un outil de mesure du taux de publications en accès ouvert en France mis en place par le MESRI. Le DOI (*digital object identifier*) est un identifiant unique attribué à chaque article scientifique par Crossref, une agence à but non lucratif américaine qui joue le rôle d'un centre d'enregistrement des publications à l'échelle mondiale. Ici, seules les publications pourvues de cet identifiant sont prises en compte.

²⁶ 6 000 ouvrages sont publiés en France chaque année en SHS alors que 1 700 revues sont actives.

²⁷ Jean-Luc DE OCHANDIANO, Emma SPRINGARD, Alexandra DUGUE, Laëtitia LE COUEDIC. « Panorama des revues scientifiques de SHS du site Lyon Saint-Étienne : 2^e état des lieux et recommandations », Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, MSH Lyon - Saint-Étienne, juin 2023.

je cadre mes analyses à d'autres échelles (régionales ou bien universitaires), ce qui m'amènera à produire un nouveau jeu de données.

Je souhaite étudier les spécificités de la publication de revues SHS dans un cadre local, la région Auvergne-Rhône-Alpes, par des structures peu étudiées jusqu'alors, les éditeurs scientifiques publics. Comment le mouvement du libre accès est-il soutenu par la politique de science ouverte en Auvergne-Rhône-Alpes ? Quelles dynamiques sont à l'œuvre et comment la politique de science ouverte parvient-elle à s'y intégrer ? La politique de science ouverte dynamise-t-elle ou freine-t-elle les initiatives qui lui sont antérieures ?

I. La région Auvergne-Rhône-Alpes : un écosystème fonctionnel ?

A. Présentation du corpus étudié

Le réseau des actrices de la science ouverte dans le champ des revues SHS en Auvergne-Rhône-Alpes est un ensemble extrêmement riche et divers.

1. Les presses universitaires : un acteur traditionnel

Les Presses universitaires de Saint-Étienne (PUSE) œuvrent depuis 1973. Petite structure de l'université Jean Monnet constituée de trois personnes²⁸, deux graphistes et une éditrice, elles ont un rythme de douze publications par an en moyenne, dont deux revues nativement numériques en accès ouvert sur OpenEdition Journals (*Focales*) et Prairial (*Droit Public Comparé, DPC*).

L'équipe d'ENS Éditions, maison créée en 1993, est constituée de quinze personnes dont quatre pour le pôle revues. En parallèle de ses treize collections d'ouvrages, ses treize revues sont disponibles sur OpenEdition Journals, Persée et Cairn. Neuf d'entre elles reposent sur un modèle hybride papier et numérique, les autres sont publiées exclusivement au format numérique.

UGA Éditions est la maison d'édition pluridisciplinaire de l'université Grenoble Alpes. Composée de quatorze personnes, elle est née du regroupement en 2017 des Éditions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble (ELLUG) fondées en 1978 et de Grenoble Sciences créée en 1994. Parmi les vingt-deux collections d'ouvrages encore actives, douze sont disponibles sur OpenEdition Books ainsi que la moitié des collections interrompues. Leurs quatorze revues traitent exclusivement de SHS tandis que le centre Mersenne²⁹ prend en charge les revues STM du site grenoblois. Elles sont toutes disponibles en libre accès diamant³⁰ sur OpenEdition Journals, Persée ou hébergées par Prairial.

28 Je tiens à préciser ici que tous les chiffres que j'analyse sont datés de juillet 2024. J'ai recueilli ces données sur les sites internet des structures ou lors des entretiens que j'ai menés avec leurs équipes.

29 Le centre Mersenne est une plateforme de revues STM sous les tutelles du CNRS et de l'université Grenoble Alpes.

30 La voie diamant permet la diffusion en accès ouvert immédiat des articles sans demander de frais de publication en amont.

2. Les pépinières de revues, nouvel acteur incontournable

En parallèle de ces trois maisons d'édition scientifiques publiques qui structurent le paysage de la publication de revues SHS en Auvergne Rhône-Alpes, des pépinières de revues sont à l'œuvre. Structures uniquement dédiées aux revues, les pépinières sont des acteurs récents dans le réseau éditorial. Elles naissent dans les années 2010 et ont pour objectif d'accompagner des revues vers le libre accès. Souvent portées par un laboratoire, ou bien tenues par des chercheuses de diverses universités, ces revues font face à un manque de visibilité, de structuration ou encore de qualité éditoriale. L'objectif des pépinières est de donner une nouvelle dynamique aux revues quand elles voient leurs ventes papier chuter. Parfois, il s'agit de les faire monter en qualité éditoriale pour qu'elles migrent vers des plateformes nationales telles que OpenEdition Journals. Dans d'autres cas, elles peuvent assurer un archivage pérenne et une visibilité à des revues qui, par leur nature, ne pourraient pas aller vers ces plateformes.

Prairial est la pépinière de revues du site Lyon Saint-Étienne. Née de l'initiative de l'université Jean Moulin Lyon 3 en 2016, elle porte actuellement vingt-trois revues SHS et a accompagné quatre périodiques vers OpenEdition Journals : *Balisages*, *Cahiers Jean Moulin*, *Clio@Themis* et *Frontière-s*. Elle coordonne également le référencement de l'ensemble des revues du site et participe à des groupes de travail étudiant les dynamiques des revues.

La seconde pépinière de revues de la région Auvergne-Rhône-Alpes se trouve à Clermont-Ferrand. Polen, sous la tutelle de l'université Clermont Auvergne (UCA), a la particularité de porter à la fois des revues SHS et STM, suivant la ligne politique de l'UCA. Parmi onze revues, trois ont migré vers OpenEdition Journals : *Courrier Blaise Pascal*, *Siècles* et *Viatica*. Contrairement à Prairial qui peut héberger des revues éditées par des presses universitaires, Polen a fixé une ligne claire avec les Presses universitaires Blaise Pascal (PUBP) : la pépinière prend en charge les revues en *open access* tandis que les presses éditent les ouvrages et revues papier. Le *Courrier Blaise Pascal* est la seule revue qui fait défaut à cette logique puisqu'elle est éditée au format papier par les PUBP tandis que la pépinière prend en charge sa diffusion sur OpenEdition Journals. Doit-on y voir un début de collaboration entre les deux services ? Cette dynamique pourrait

s'intensifier car l'UCA semble vouloir constituer un pôle éditorial clermontois fort annoncé par l'arrivée de Jean-Luc de Ochandiano (ancien coordinateur de Prairial)³¹ au poste de directeur éditorial.

3. Une structuration en écosystème

Le réseau Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par un maillage dense. Les structures ne sont pas isolées mais en lien permanent entre elles.

Prairial en est le parfait exemple. La pépinière de revues se trouve sous les tutelles de la MSH Lyon Saint-Étienne, de l'université Lumière Lyon 2 et de l'université Jean Moulin Lyon 3. Elle est actuellement en négociations pour nouer une convention avec l'université Jean Monnet de Saint-Étienne qui deviendrait sa quatrième tutelle. Elle a également établi un partenariat avec UGA Éditions dont elle héberge deux revues. Prairial se trouve ainsi au cœur d'un réseau par signature de conventions, elles marquent même l'acte de naissance de Prairial. Selon l'équipe de la pépinière, cette organisation multipolaire s'inscrit dans une dynamique nationale.

Comme beaucoup d'autres dispositifs nés dans un contexte de science ouverte, Prairial a choisi la coopération interétablissements et la complémentarité des métiers. [...] Rapidement, des projets communs ont rapproché les futurs partenaires (Lyon 2, Lyon 3, MSH LSE) et ont constitué les bases d'une structuration locale³².

Cette convention pose des bases *a priori* égalitaires pour les trois structures avec un coordinateur qui n'est pas le supérieur hiérarchique du reste de l'équipe, un site unique pour l'ensemble des revues hébergées et un budget dédié impliquant que les tutelles prennent en charge l'ensemble des coûts (humains, techniques, financiers). Cette mutualisation des ressources permet de maintenir un modèle de publication plébiscité par les discours nationaux sur la science ouverte : la voie diamant (accès ouvert immédiat sans frais de publication pour les chercheuses).

L'université Lyon 3 reste maîtresse puisque sa signature compte pour signature unique de l'ensemble du pôle. Cette centralisation autour de Lyon 3 permet une

31 Informations recueillies lors d'un entretien avec Anne Rouhette, responsable de la pépinière de revues Polen, réalisé le 3 juin 2024.

32 Alexandra DUGUE, Laurent GALLET et Laëtitia LE COUEDIC, « [Prairial : bibliothécaires, éditeurs et éditrices au service des revues](#) », *Arabesques* [en ligne], 108, 2023, consulté le 18 juillet 2024.

simplification des procédures et des possibilités de conventions uniques avec des partenaires externes qui peuvent être des presses (UGA Éditions) ou les plateformes de diffusion publiques (Persée, OpenEdition Journals). Grâce à ce maillage dense autour de Prairial, le réseau parvient à dépasser les frontières régionales en se hissant à un rayonnement national. Ceci est illustré par le rôle coordinateur que prend Prairial au sein du réseau Repères, réseau des pépinières de revues françaises. Ce réseau lie les deux pépinières d'Auvergne-Rhône-Alpes et les place sous les mêmes conventions à l'échelle nationale.

La pépinière lyonnaise est un parfait exemple de réalisation de la politique nationale à une échelle locale.

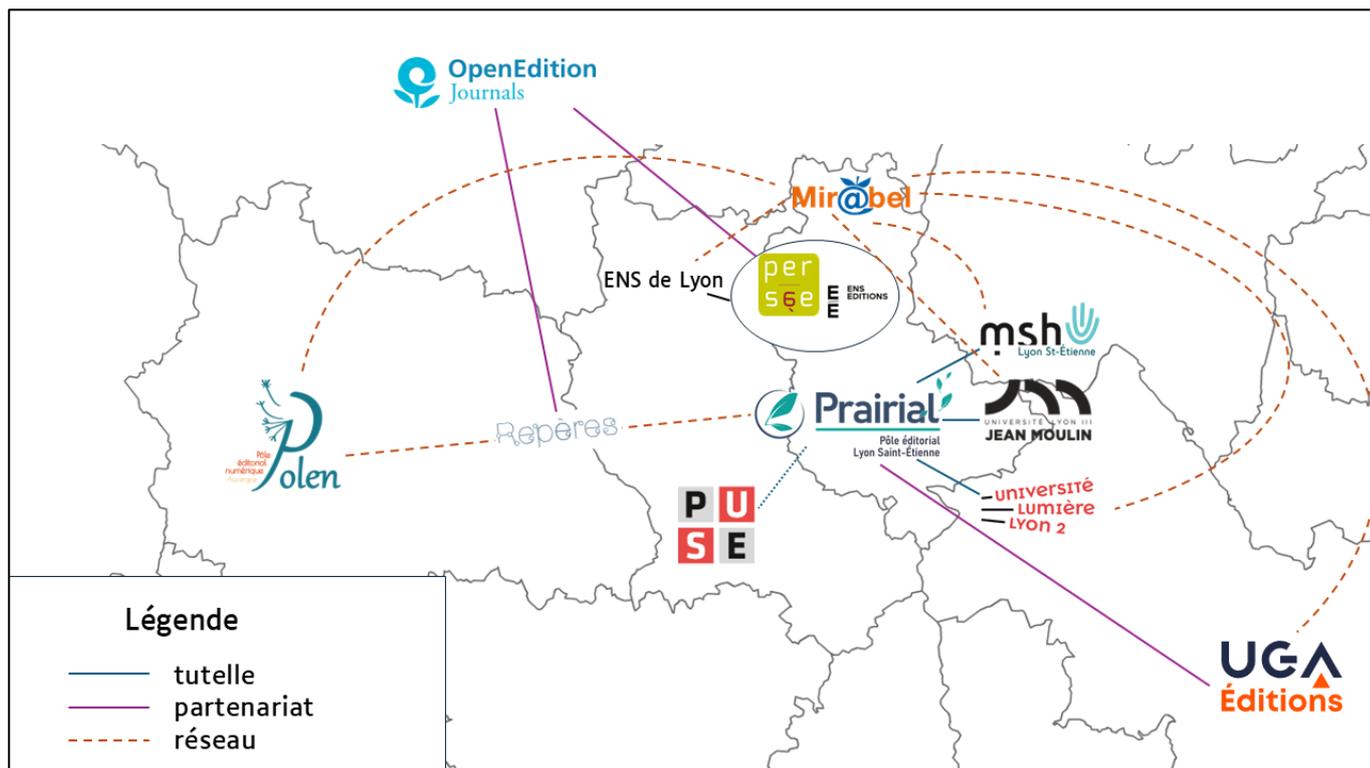
Dans l'esprit de l'*Appel de Jussieu pour la science ouverte et la biodiversité*, la communauté scientifique doit œuvrer à la construction d'un écosystème de la publication scientifique ouvert, éthique et transparent, impliquant une pluralité d'acteurs éditoriaux, de formats et de langues de communication³³.

De même, le réseau Mir@bel qui propose un portail de référencement des revues françaises piloté par Sciences Po Lyon, Sciences Po Grenoble-UGA, l'ENTPE et la MSH Dijon, rassemble 112 partenaires sur l'ensemble du pays. Le réseau Auvergne-Rhône-Alpes y est fortement présent. On y retrouve la bibliothèque Diderot, l'université Lyon 3 Jean Moulin, le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe du CNRS localisé à Villeurbanne), l'Essib, la MSH Lyon Saint-Étienne, le Polen, l'université Grenoble Alpes ou encore l'université Lumière Lyon 2.

Ainsi, le réseau Auvergne-Rhône-Alpes s'est constitué en écosystème à ancrage local et rayonnement national grâce à un réseau de conventions internes et externes.

33 « Deuxième Plan national pour la science ouverte. Généraliser la science ouverte en France 2021-2024 », Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, juillet 2021.

Figure 2 Le réseau de publication de revues SHS en accès ouvert en Auvergne-Rhône-Alpes



B. Une transition nécessaire vers le numérique

1. Les revues papier, une économie en sursis ?

Le passage des revues au numérique est souvent décrit comme une réponse à la chute des ventes papier. Dans tous mes entretiens, il s'agissait de faire perdurer les revues en les sortant d'un modèle économique en crise : les abonnements papier.

La pérennité des revues papier est soumise à l'évolution de la souscription aux abonnements par les bibliothèques universitaires (BU).

Je choisis de concentrer mon étude des BU sur celles de Lyon 2, Lyon 3 et de l'ENS puisqu'elles ont constitué des collections majoritairement SHS.

Si l'on observe les dynamiques d'abonnements papier et numériques de la BU de Lyon 3, les échelles sont incomparables. Les abonnements papier (une centaine) sont en chute libre tandis que les abonnements numériques (plusieurs dizaines de milliers) ne cessent d'augmenter.

Figure 3 Nombre d'abonnements à des revues papier à la BU de Lyon 3 par année³⁴

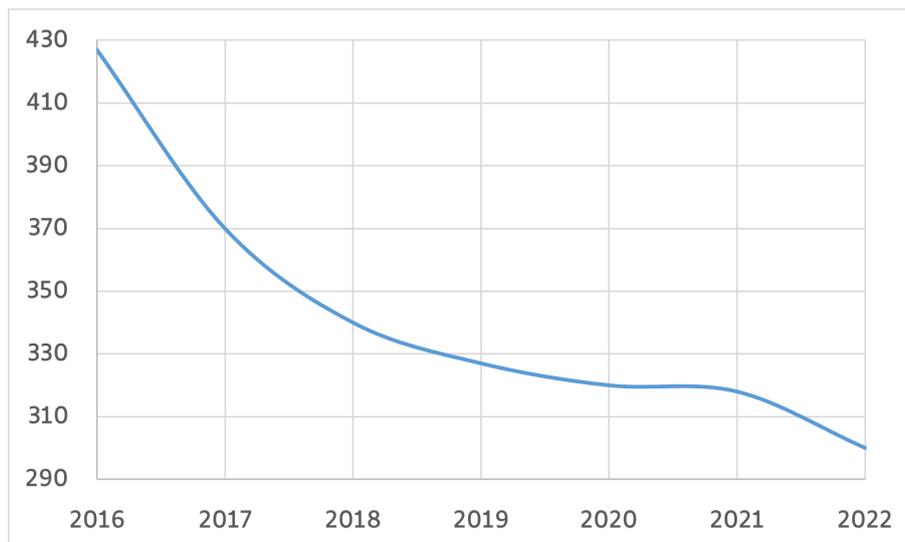
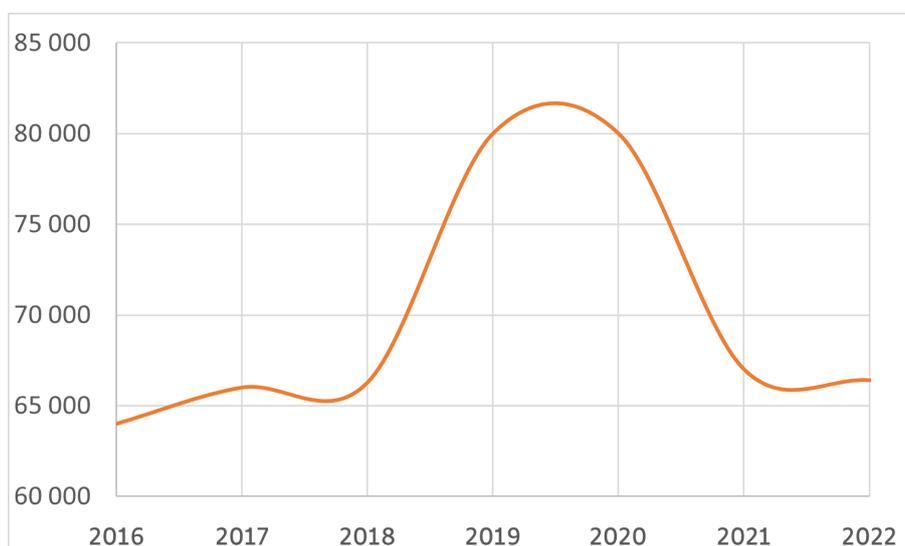


Figure 4 Nombre d'abonnements à des revues numériques à la BU de Lyon 3 par année³⁵



L'essor des abonnements entre 2019 et 2021 s'explique par une politique d'ouverture gracieuse des contenus scientifiques par les éditeurs du fait de la crise Covid. Malgré une baisse en 2021, le nombre d'abonnements continue d'augmenter en comparaison de l'année 2018.

Ce primat des revues numériques est le reflet d'une dynamique globale au sein des BU. Alors qu'en 2016, la BU Lyon 3 se félicitait d'avoir atteint l'équilibre dans son budget entre le papier (49 % des dépenses) et le numérique (51 % des dépenses), conformément aux objectifs de l'établissement, en 2019, les dépenses pour la documentation numérique (57 %) ont dépassé celles allouées à l'imprimé.

34 Données recueillies dans les rapports d'activité de la bibliothèque universitaire.

35 *Ibid.*

Les revues occupent une belle part du budget numérique (24 %). De même, la BU Diderot voit son taux de revues imprimées chuter de 80 % en 2015 à 55 % en 2017³⁶.

Pourtant, en 2018, la BU de Lyon 3 montre son inquiétude face à la part croissante des dépenses pour le numérique (55 %). Selon le rapport, l'offre numérique

ne peut se développer que dans un juste équilibre avec une collection imprimée qui est bien plus qu'une alternative à l'offre en ligne. Mise en scène, structurée et classée, valorisée, la documentation imprimée rend visible l'information et continue de susciter des usages. Les taux d'emprunt se maintiennent (-1 % à la Bibliothèque de la Manufacture), voire augmentent de façon significative³⁷.

Dans ce rapport, la BU dément une intuition selon laquelle l'augmentation des dépenses pour le numérique serait la conséquence d'un déclin des usages papier. On pourrait croire que le déclin des abonnements papier est dû à l'impulsion des bibliothèques, mais le rapport 2012-2013 de la BU Diderot démontre que les usages ne sont pas la principale cause de cette transition vers le numérique.

Alors que plus de la moitié de son budget Documentation est alloué aux ressources numériques, la BU Diderot en explique la raison :

Cette part s'accroît d'année en année, essentiellement en raison de l'augmentation du coût des abonnements, mais aussi, plus positivement, du passage au *e-only*³⁸ des revues de grands éditeurs (Springer, Wiley), qui autorisent une démultiplication de l'offre de titres en contrepartie de la suppression du papier, à coût constant voire inférieur³⁹.

Ainsi, les BU ont dû détourner leur budget des abonnements papier puisque les éditeurs internationaux capitalisant la plus grande offre de revues ont imposé cette mutation. Pour ne pas perdre des revues prestigieuses et donc fortement consultées, les BU ont accepté la « contrepartie » de ces structures éditoriales.

La politique nationale en faveur de la science ouverte a accéléré ce processus puisque 2018 – année du Plan national pour la science ouverte – marque un moment de rupture. La BU de Lyon 2 ouvre son portail HAL et évoque pour la première fois la « science ouverte ». Les dépenses de Lyon 3 basculent vers un

36 Données issues du « Rapport d'activité », BU de Lyon 3, 2017.

37 « Rapport d'activité », BU de Lyon 3, 2018, p. 5.

38 Format exclusivement numérique.

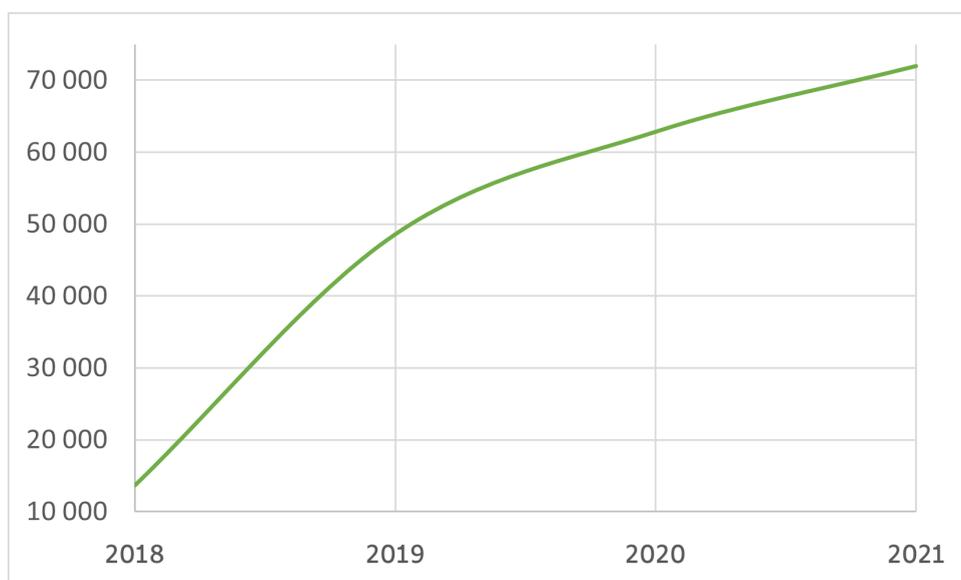
39 « Rapport d'activité », BU Diderot, 2012-2013, p. 23.

primat du numérique et Diderot participe à une campagne de numérisation de son fonds en sciences de l'éducation pour la plateforme Persée.

2. Des tentatives de solution hybride

Les revues ont alors dû se tourner vers le format numérique pour assurer leur survie. Dès 2017, précédant les grands plans nationaux pour la science ouverte (2018 et 2021), UGA Éditions passe toutes ses revues au format numérique. Actuellement plus aucune revue ne propose de format papier sauf dans de rares cas. La maison co-édite *Culture et Musées* avec l'université d'Avignon. Diffusée sur OpenEdition Journals au format freemium⁴⁰, cette revue est également disponible au format papier car elle trouve son public dans les musées. Comme le prouvent les statistiques de consultation, le nombre de visiteuses en ligne est en perpétuelle augmentation entre 2018 et 2021. Sans abandonner la diffusion de l'imprimé, la revue a trouvé une complémentarité entre ces deux formats.

Figure 5 Évolution du nombre de visiteuses de la revue *Culture et Musées* sur OpenEdition Journals⁴¹

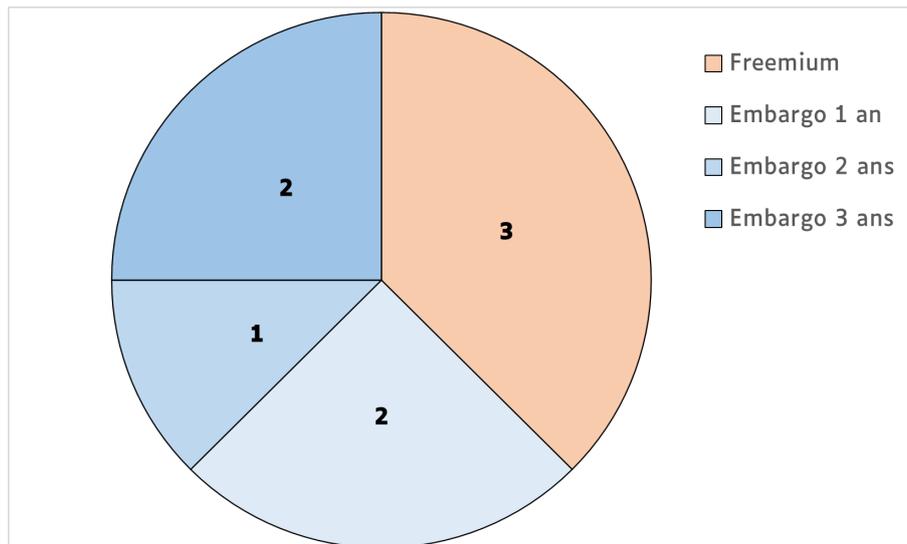


40 Le freemium est un modèle d'accès ouvert du format HTML tandis que les formats détachables (PDF et ePub) sont payants. Le freemium est exclusivement pratiqué pour les revues. Sur OpenEdition Journals, les bibliothèques peuvent souscrire à des bouquets freemium afin d'avoir accès à ces formats.

41 Données recueillies sur la page « [Politique de diffusion](#) » de la revue [en ligne], consultée le 16 juillet 2024.

C'est le choix qu'a fait ENS Éditions pour la plupart de ses revues puisque huit d'entre elles sont hybrides⁴² tandis que les cinq autres sont diffusées exclusivement au format numérique. Alors que 100 % de ses revues *e-only* se trouvent en freemium, le modèle de diffusion des revues hybrides est plus disparate. La majorité de leurs contenus est restreinte par une barrière mobile⁴³ ou embargo allant d'un à trois ans.

Figure 6 Modèles de diffusion numérique des revues hybrides d'ENS Éditions



La diffusion sous embargo permet de ne pas concurrencer le papier, nécessairement payant, pendant les premières années de vie du numéro. Ainsi, les revues restent partiellement dans une économie du papier puisque les revenus d'ENS Éditions se divisent à parts égales entre la vente de l'imprimé et les souscriptions numériques. Néanmoins, ce modèle ne correspond pas aux prérogatives nationales qui recommandent de « permettre l'accès ouvert immédiat aux publications scientifiques⁴⁴ ». De plus, les éditeuses elles-mêmes ne croient pas en la pérennité de ce modèle hybride. Isabelle Boutoux explique cette dynamique :

42 Dans cette partie, on nommera « revues hybrides » les revues diffusées simultanément aux formats papier et numérique. Cette notion revêtira un autre sens dans la suite du développement.

43 Les barrières mobiles consistent à faire payer le contenu pendant un temps donné puis de le diffuser en accès ouvert une fois cette période achevée.

44 « Deuxième Plan national pour la science ouverte. Généraliser la science ouverte en France 2021-2024 », Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, juillet 2021.

L'objectif est de baisser autant qu'on peut [les barrières mobiles] voire parfois de basculer de Cairn⁴⁵ à OpenEdition. On essaie d'accompagner parce que, je pense que, dans les années à venir, la question qui va se poser, c'est la version papier des revues. Dans cinq ans il n'y aura plus de version papier⁴⁶.

La revue *Réforme, Humanisme, Renaissance (RHR)* est un parfait exemple reflétant les prévisions d'Isabelle Boutoux. Éditée par l'Association d'études sur la Renaissance, l'Humanisme et la Réforme et mise en page par les PUSE, *RHR* est diffusée sur Cairn avec une barrière mobile de trois ans. Cette période d'embargo permet à l'Association de vendre les formats papier produits par impression à la demande. Je n'ai pas les chiffres des ventes papier et des souscriptions numériques mais ce rythme d'impression témoigne d'un nombre très faible de ventes papier voire d'un essoufflement de ce format.

Pour le moment, le réseau Auvergne-Rhône-Alpes parvient à maintenir la complémentarité de l'imprimé et du numérique dans la publication de revues SHS. Néanmoins, il risque d'être contraint de renoncer à ce modèle, à l'instar d'UGA Éditions, sous les effets d'une dynamique nationale qui semble avoir oublié le format papier dans sa définition de la bibliodiversité.

C. De nouveaux modes de diffusion

1. Des plateformes publiques françaises encore peu consultées

Avec cette transition nécessaire vers le numérique, les actrices ont dû s'adapter à de nouveaux modes de diffusion : les plateformes de revues numériques. On distinguera les plateformes étrangères des plateformes françaises. Pour les SHS, il en existe principalement trois : Cairn, une structure privée ; OpenEdition Journals, une infrastructure nationale de recherche publique sous les tutelles du CNRS, d'Aix-Marseille université, de l'EHESS et d'Avignon université et Persée, une plateforme de diffusion de collections patrimoniales sous les tutelles de l'université de Lyon, du CNRS et de l'ENS de Lyon.

En bibliothèque, les habitudes de consultation privilégient les plateformes de diffusion étrangères. Si l'on compare les plateformes les plus consultées du SCD de Lyon 2 en 2022, les revues Elsevier atteignent 93 000 téléchargements tandis

45 Parmi les plateformes de revues françaises, seule la plateforme privée Cairn met en place des barrières mobiles.

46 Entretien avec Isabelle Boutoux, responsable éditoriale d'ENS Éditions, réalisé le 7 juin 2024.

qu'OpenEdition Journals monte à 55 000, une différence du simple au double⁴⁷. On observe la même dynamique à la BU Diderot avec quatre fois plus de consultations des revues Elsevier que celles d'OpenEdition Journals⁴⁸. Mais Cairn parvient à faire rayonner les revues françaises en se rapprochant du nombre de consultations des revues Elsevier.

Au sein des plateformes françaises, le privé est en recul puisque Cairn perd 6 % de consultations en 2022 alors qu'OpenEdition Journals est en hausse de 10 %. Cependant, dix fois plus de titres Cairn sont téléchargés. De même, à la BU Diderot en 2022, les revues hébergées par Cairn sont quatre fois plus utilisées que les revues de la plateforme marseillaise. On pourrait imaginer que Cairn accueille plus de revues qu'OpenEdition induisant un écart du taux de consultations, pourtant, les deux plateformes œuvrent à la même échelle puisqu'OpenEdition héberge 643 revues et Cairn, 631. Rappelons tout de même que les deux plateformes diffusent parfois les mêmes revues. Or, Cairn a le privilège de la nouveauté puisqu'elle met à disposition les numéros encore sous embargo.

Bien que les rapports varient suivant les disciplines⁴⁹, le lectorat SHS montre une nette préférence pour les plateformes étrangères et/ou privées. Il s'agirait de penser ensemble une meilleure attractivité des plateformes publiques françaises.

2. Persée et OpenEdition Journals : des modèles de diffusion complémentaires

J'étudierai exclusivement les modes de diffusion expérimentés par le service public français pour comprendre comment le réseau Auvergne-Rhône-Alpes des porteuses de revues s'en saisit.

Les deux grandes plateformes de diffusion publiques françaises sont Persée et OpenEdition Journals.

OpenEdition est née en 1999 de la volonté de la communauté scientifique de se saisir des outils de diffusion. Sandra Guignon nous décrit la naissance de la plateforme :

47 « Rapport d'activité », SCD de Lyon 2, 2022.

48 « Rapport d'activité », BU Diderot, 2022.

49 Pour plus de détails, consulter les rapports d'activité du SCD de Lyon 2.

Au tout début, avant que ce soit OpenEdition, ça s'est appelé le Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo) et avant même ça, ce qui a fondé cette existence en tant que structure soutenue par la communauté de la recherche, c'était un collectif de jeunes chercheurs, principalement en Histoire qui avait fondé une fédération de revues à travers la plateforme revues.org⁵⁰.

Aujourd'hui l'infrastructure se divise en deux plateformes : OpenEdition Journals pour les revues et OpenEdition Books pour les ouvrages. La plateforme dédiée aux revues héberge 150 000 articles dont 95 % sont disponibles en accès ouvert.

Ouvert en 2005, le portail Persée, hébergé par l'ENS de Lyon, accueille plus d'un million de documents soit près de 400 collections, revues et ouvrages confondus. Les contenus de Persée sont exclusivement diffusés en accès ouvert. Grâce à Persée, des collections patrimoniales, parfois datant du XIX^e siècle sont numérisées et enrichies d'une « indexation au niveau de l'article, [d'un] plan des documents, [d']exports des références bibliographiques, [d'un] format détachable, [d'un] référencement croisé⁵¹ ».

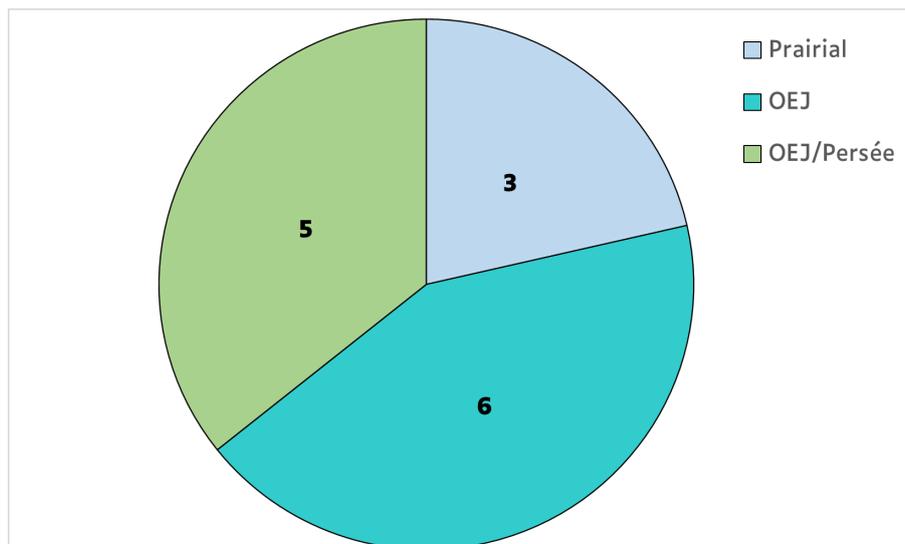
Les deux plateformes de diffusion sont ainsi complémentaires puisqu'OpenEdition travaille les nouvelles collections encore actives avec une parution régulière tandis que Persée numérise exclusivement des documents patrimoniaux. Il arrive même fréquemment que les deux plateformes hébergent la même revue, les numéros antérieurs étant diffusés sur Persée et le reste sur OpenEdition Journals.

C'est le choix qu'a fait UGA Éditions afin de donner de la visibilité à son fonds. Parmi les revues encore actives, 43 % sont diffusées à la fois par OpenEdition et Persée. La revue *Culture et Musées* qui est disponible au format papier est diffusée sur les deux plateformes. Le dernier numéro pris en charge par Persée est paru en 2014.

50 Entretien avec Sandra Guignonis, directrice adjointe d'OpenEdition, réalisé le 21 juin 2024.

51 Détails recueillis sur la page de présentation de [Persée](http://www.persée.fr) [en ligne], consultée le 17 juillet 2024.

Figure 7 Plateformes de diffusion des revues d'UGA Éditions



La date du dernier numéro pris en charge par Persée est extrêmement variable d'une revue à une autre. Dans l'ensemble, OpenEdition reprend la diffusion à partir des numéros des années 2000 à 2018. Il semblerait que la date de naissance de la revue fasse fluctuer ce paramètre : plus la revue est ancienne, plus tôt sera effectué le changement de plateforme. Il serait intéressant de comprendre si cette donnée est discutée entre les deux plateformes, dans le cadre de leur partenariat.

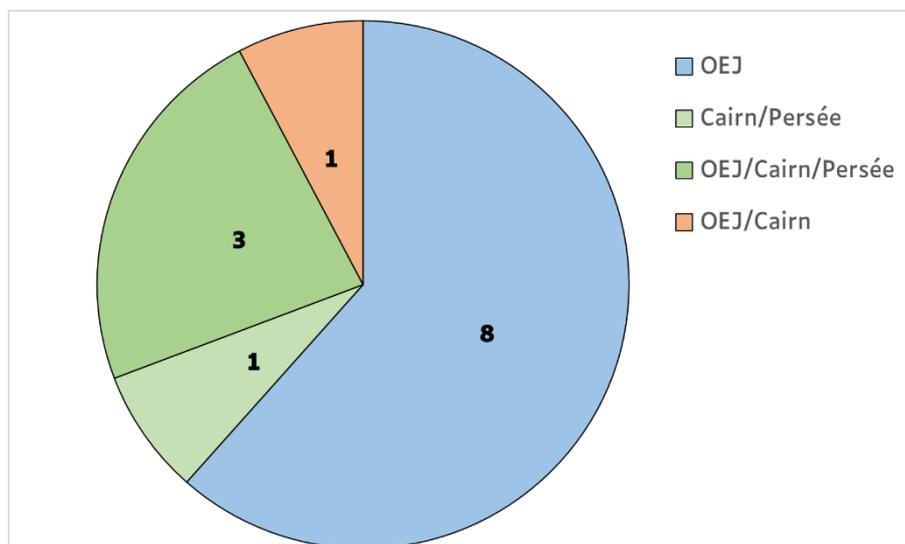
J'ai pu observer la même dynamique de complémentarité pour les revues d'ENS Éditions. La maison propose parfois des montages plus complexes puisqu'elle diffuse également des revues sur la plateforme privée Cairn afin de mettre en place des barrières mobiles. Lorsqu'OpenEdition Journals est devenue une infrastructure de recherche, elle a dû lister des critères d'accès pour « pouvoir traiter correctement les candidatures⁵² ». Afin d'ériger ces critères, OpenEdition s'est appuyé sur la loi pour une République numérique et a refusé les revues avec une barrière mobile de plus de douze mois, passant d'une moitié de revues en accès ouvert immédiat à 86 % aujourd'hui. La plateforme nationale publique a ainsi choisi de se positionner dans le sens des textes des pouvoirs publics afin de délimiter son champ d'action, laissant les revues restreintes à la plateforme privée Cairn.

Ainsi, des revues peuvent être simultanément diffusées sur OpenEdition Journals – pour les numéros antérieurs à la période d'embargo – et sur Cairn – pour les

52 Entretien avec Sandra Guignonis, directrice adjointe d'OpenEdition, réalisé le 21 juin 2024.

numéros encore payants, sous barrières mobiles. Alors, lorsque des revues sont à la fois sous embargo mais avec un fonds patrimonial, elles sont diffusées sur les trois plateformes, c'est le cas pour 3 revues actives d'ENS Éditions : *Histoire de l'éducation*, *Mots. Les langages du politique*, *Revue française de pédagogie*.

Figure 8 Plateformes de diffusion des revues actives d'ENS Éditions



Il est fréquent, à la clôture de collections d'ouvrages, que Persée propose aux maisons de les numériser. Lors de mon stage, j'ai validé la numérisation de la collection « Des deux sexes et autres » que Persée souhaitait héberger afin de multiplier ses références en étude sur le genre. Deux collections closes des PUSE ont été numérisées dans ce cadre. De même, la plateforme s'est rapprochée de la BU Diderot en 2018 pour recueillir son fonds en science de l'éducation et l'ajouter à sa BHE (Bibliothèque Historique de l'Éducation).

Je n'ai pas pu observer une dynamique semblable pour les revues d'Auvergne-Rhône-Alpes. On pourrait se demander si les revues n'arrivent sur Persée que dans un contexte de partenariat avec OpenEdition Journals. Cependant, il me semble que cette affirmation serait fautive puisque Persée a construit le catalogue FemEnRev (Féminismes en revue) à partir de périodiques patrimoniaux qui ont cessé de paraître autour des années 1980. Les maisons ont préféré numériser leurs ouvrages de fonds et, en parallèle, Persée n'a pas démontré d'intérêt spécifique pour les revues patrimoniales de sa région.

3. Les pépinières, tremplins ou diffusion pérenne ?

Les pépinières, quant à elles, ne se restreignent pas à la diffusion des revues mais cette mission constitue une part importante de l'aide qu'elles leur

fournissent. Elles peuvent héberger les revues qui les sollicitent en leur créant un site internet dédié. Il existe deux types de pépinières au sein du réseau Repères : les pépinières-tremplins et des plateformes pérennes.

Le réseau Repères a signé une convention avec OpenEdition Journals qui permet à ses pépinières-tremplins de faire migrer plus facilement les revues d'une plateforme à une autre. Ce processus est notamment simplifié par un usage harmonisé des outils informatiques. Prairial et Polen – pour ses revues SHS – utilisent Lodel, le logiciel de publication d'OpenEdition. Sandra Guignonis explique :

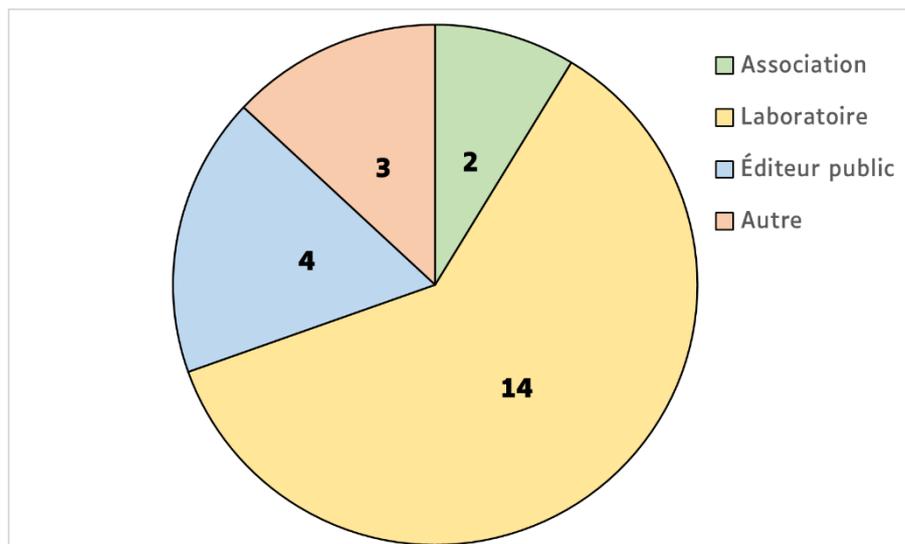
Les pratiques individuelles deviennent des pratiques partagées et potentiellement des revues pourront candidater pour rejoindre la plateforme avec des *process* de prise en charge qui pourront être facilités en l'état actuel de la technique⁵³.

Depuis leur création, Prairial et Polen ont ainsi fait migrer quatre revues sur la plateforme. Pour ce faire, les pépinières les ont accompagnées afin qu'elles gagnent en qualité éditoriale.

Cependant, cet accompagnement vers la plateforme nationale n'est pas le seul modèle que proposent les pépinières d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elles peuvent également offrir une diffusion pérenne des revues qui n'entreraient pas dans les critères d'accession d'OpenEdition. En effet, parmi les critères, certains concernent la nature même des revues. Par exemple, OpenEdition exclut désormais les revues de laboratoire et celles-ci sont devenues le champ d'expertise des pépinières régionales. Elles constituent 60 % des revues Prairial et plus de 70 % des revues Polen.

53 Entretien avec Sandra Guignonis, directrice adjointe d'OpenEdition, réalisé le 21 juin 2024.

Figure 9 Typologie des structures éditoriales des revues hébergées par Prairial



Elles peuvent être portées par un laboratoire en particulier ou bien par plusieurs chercheuses issues de laboratoires différents.

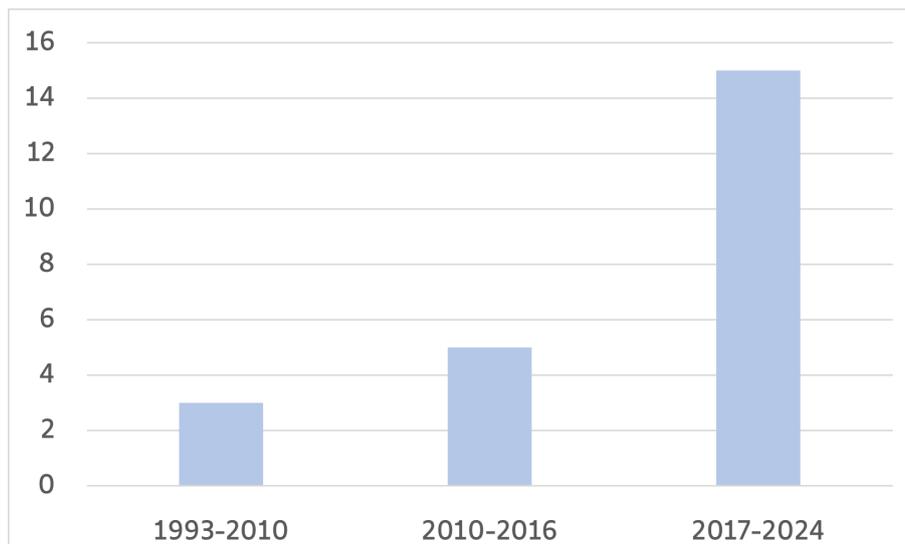
La typologie de l'éditeur n'est pas le seul critère excluant pour les revues. La thématique de la revue peut également la fixer dans un ancrage régional. Elle est alors logiquement diffusée de façon pérenne par les structures locales que sont les pépinières de revues.

Vincent Chollier⁵⁴ évoque des écueils techniques provisoires qui empêchent les revues de migrer vers OpenEdition Journals. Prairial étant sous la tutelle de l'université Lyon 3, elle s'est peu à peu spécialisée dans les revues juridiques qui ont une arborescence spécifique. Pour le moment, seule la pépinière lyonnaise est capable de développer une page adaptée aux besoins de ces revues, ce qui ne leur permet pas de migrer vers la plateforme nationale.

En ce qui concerne Persée, la seconde plateforme nationale, Prairial a accompagné deux revues dans le cadre d'une numérisation mais elles restent des cas isolés puisque les revues Prairial sont en majorité des nouvelles revues. Plus de la moitié ont publié leur premier numéro entre 2017 et 2024.

54 Entretien avec Vincent Chollier, éditeur Prairial, SCD Lyon 2, réalisé le 10 juillet 2024.

Figure 10 Période de parution des premiers numéros des revues hébergées par Prairial



On pourrait émettre plusieurs hypothèses pour expliquer ces chiffres. En premier lieu, certaines revues ont pu disparaître lors de la crise des abonnements papier, n'ayant pas voulu ou pu opérer une transition numérique. De plus, rappelons que les revues n'étaient pas le mode de publication plébiscitée par la communauté SHS. Le nombre de créations de revues SHS a pu exploser lorsque la politique de science ouverte a émergé.

Les deux pépinières du réseau régional jouent un rôle hybride, entre tremplin et plateforme pérenne. Dans les deux cas, elles entretiennent leur partenariat avec OpenEdition Journals en lui proposant des revues ayant acquis une expertise éditoriale. Elles sont également complémentaires de la plateforme nationale en portant des revues à rayonnement national ou régional qu'OpenEdition Journals n'accepterait pas d'héberger. Elles permettent donc à des revues, qui disparaîtraient sans cet ancrage régional, de continuer d'exister et de construire un nouveau mode d'existence pérenne par la diffusion numérique.

Ainsi, le réseau Auvergne-Rhône-Alpes est né de la nécessité d'une transition des revues SHS vers le numérique. Il s'appuie sur des structures nationales de diffusion tout en consolidant une diffusion régionale nécessaire à l'existence de certaines revues. Souvent, ces initiatives sont le fruit d'une réflexion interne aux universités ou autres structures locales dans le but de conserver une biodiversité fourmillante en région.

C'est la recommandation de l'*Appel de Jussieu* de 2017, un texte phare de la politique de science ouverte, souvent cité par le MESRI.

Notre conviction est que la question des modèles économiques doit être replacée dans le cadre plus large des nouveaux modes d'éditorialisation sur lesquels s'appuieront demain la recherche et l'innovation et que leur développement ne peut se faire qu'au bénéfice d'une très large bibliodiversité⁵⁵.

Quels financements ont reçu ces structures ? La politique de science ouverte a-t-elle eu un effet catalyseur pour le réseau régional ?

⁵⁵ [Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la bibliodiversité](#) [en ligne], 2017, consulté le 23 juin 2024.

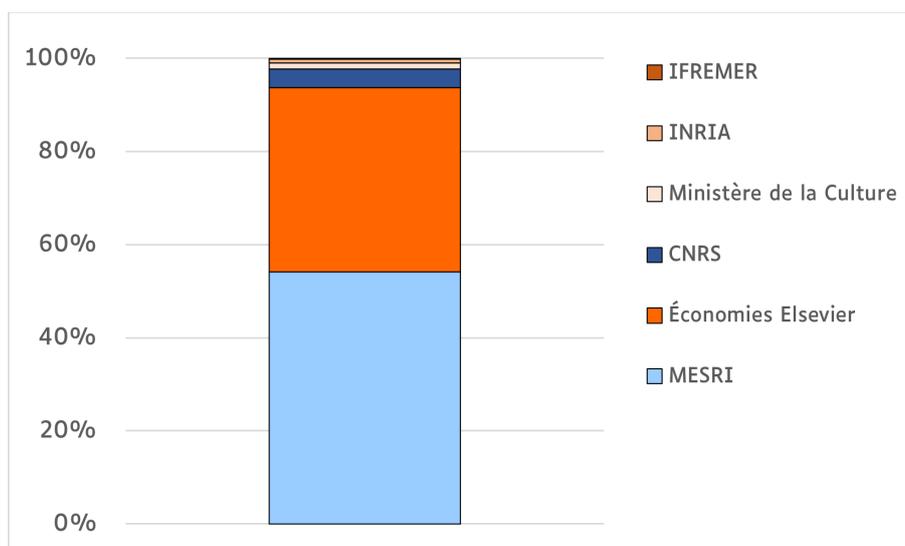
II. Les financements publics : catalyseurs de science ouverte ?

A. Le FNSO

En juillet 2019, à la suite du premier Plan national pour la science ouverte (PNSO), le premier Fonds national pour la science ouverte (FNSO) a été mis en place dans le but de « construire un écosystème dans lequel la science est plus cumulative, plus fortement étayée par des données, plus transparente, plus rapide et d'accès universel⁵⁶. »

Le CNRS dirige le groupement d'intérêt scientifique (GIS) qui administre le fonds. Pour le premier FNSO, la majeure partie des contributions a été avancée par le MESRI (6 683 398 €), une autre partie par des établissements de l'ESR et des organismes de recherche (respectivement 2 349 285 € et 2 538 940 €).

Figure 11 Détail des contributions au FNSO 1⁵⁷



Il est intéressant de souligner ici que ces deux dernières contributions ont été permises par des économies venant d'un accord entre le consortium Couperin⁵⁸ et l'éditeur Elsevier. Cet accord s'inscrit dans la logique des « accords

56 « [Rapport d'activité du groupement d'intérêt scientifique Fonds national pour la science ouverte](#) » [en ligne], 2022, consulté le 12 juillet 2024.

57 Diagramme réalisé avec des données issues du même rapport.

58 Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques. C'est un réseau de plus de 250 établissements et organismes de recherche qui intervient dans les négociations nationales sur les ressources documentaires et électroniques de l'ESR.

transformants » décriés par une partie de l'ESR⁵⁹. Les universités font face à un écueil pour le financement des revues numériques. D'une part, elles financent les abonnements des bibliothèques universitaires et d'autre part, elles subventionnent les laboratoires de recherche pour qu'ils puissent payer des APC⁶⁰ (*article processing charges*) et ainsi publier dans certaines revues, souvent prestigieuses. Pour faire face à cet écueil, le consortium Couperin a signé un accord avec Elsevier sur la période 2024-2027. Selon cet accord, les chercheuses de l'ESR se verront proposer deux options à la publication de leur article dans une revue Elsevier : une voie *gold*⁶¹ avec un coût des APC réduit à 0 €, ou bien une publication sous abonnement. Néanmoins, cet accord s'élève à 33 millions d'euros par an pendant quatre ans. De plus, les universités ne sont pas assurées de sa pérennité et craignent une augmentation considérable des coûts d'APC par la suite, dynamique qui a pu être observée dans d'autres pays européens.

Ainsi, il est troublant de constater que le FNSO a été financé en grande partie par des économies relevant d'un accord avec Elsevier dont le mouvement science ouverte boycottait les parutions à ses origines⁶² et alors même que Frédérique Vidal affirmait :

Nous avons aussi de facto abandonné la propriété intellectuelle de nos revues à des éditeurs qui sont peu à peu passé en position de nous imposer des conditions financières inacceptables. Je souhaite ainsi que les négociations avec les grands éditeurs se finalisent à un niveau sensiblement réduit par rapport aux pratiques actuelles et plus en rapport avec la contribution réelle très significative apportée par la communauté de recherche⁶³.

B. Le FNSO en Auvergne-Rhône-Alpes

Bien que les ressources du FNSO ne proviennent pas d'un modèle économique en accord avec les valeurs du PNSO, le fonds a permis de financer de nombreux projets dynamisant le mouvement science ouverte sur le territoire français.

59 Voir la [note de l'université de Lorraine sur les accords transformants](#) [en ligne], décembre 2022, consultée le 12 juillet 2024.

60 Frais de publication payés par les auteurices et souvent financés par les laboratoires.

61 Le *gold open access* ou voie dorée consiste à financer la publication en amont afin que les contenus paraissent nativement et immédiatement en accès ouvert.

62 Voir *supra*, p. 11, note 5.

63 Frédérique VIDAL, « Discours science ouverte à LIBER », 2018. Ce discours annonce le premier Plan national pour la science ouverte qui acte la mise en place du FNSO.

Parmi ses actions, il a lancé deux appels à projets (AAP), reversant respectivement 2 675 000 € et 2 300 000 €. Le premier appel a accepté vingt-deux projets et le second, vingt-sept. 39 % des lauréats sont localisés à Paris et 53 % dans les autres régions, 8 % sont des structures internationales, 43 % concernent les SHS et 22 % sont des structures pluridisciplinaires. Une écrasante majorité des porteurs de projets (86 %) sont publics⁶⁴.

Parmi les quarante-neuf projets lauréats des AAP FNSO 1, quatre sont localisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont trois concernent, entre autres, les revues SHS.

1. Repères

Le projet Repères est porté par l'université Jean Moulin Lyon 3, piloté par la pépinière de revues Prairial. Polen en fait partie. Il consiste à former un réseau national de pépinières de revues. Il fédère des pépinières de revues qu'elles soient STM ou SHS. Le seul critère est de favoriser l'accès ouvert diamant⁶⁵. Grâce à ce réseau, les pépinières peuvent faire des économies d'échelle en mutualisant leurs ressources (documentation, logiciels, rencontres). Ceci permet d'harmoniser les bonnes pratiques à l'échelle nationale et c'est un des objectifs du FNSO 1. Il s'agit de financer des infrastructures impulsant une structuration claire et harmonisée du paysage national de la science ouverte. La notion de réseau entre en résonance avec l'écosystème dont Frédérique Vidal revendiquait la nécessité dans son discours : « Il s'agit [...] de contribuer à un écosystème à la fois résilient, régulé et transparent, œuvrant dans le sens des intérêts de la communauté scientifique⁶⁶. »

Or, les pépinières œuvrant principalement à faire monter en qualité éditoriale des revues issues de laboratoires ou portées par des chercheuses isolées, le financement du réseau Repères semblait être un impératif du FNSO.

De plus, la formation du réseau a permis une simplification administrative. Avant 2018, les structures régionales que sont les pépinières, signaient des conventions individuelles avec les plateformes nationales telles OpenEdition Journals pour le

64 Données issues du « [Rapport d'activité du groupement d'intérêt scientifique Fonds national pour la science ouverte](#) » [en ligne], 2022, consulté le 12 juillet 2024.

65 La voie diamant est présentée comme l'idéal des modèles économiques car elle permet la diffusion en accès ouvert immédiat des articles sans demander de frais de publication en amont. Il s'agit souvent de subventions allouées par les universités ou bien d'une facturation de certains formats (modèle freemium).

66 Frédérique VIDAL, « Discours science ouverte à LIBER », 2018.

passage des revues d'une infrastructure de diffusion à une autre. Désormais, le réseau Repères dans sa globalité bénéficie d'une convention avec OpenEdition Journals et chaque pépinière peut en jouir sans passer par une procédure propre. Sandra Guignonis s'en réjouit :

Pour diverses raisons, notamment de notre côté, on ne souhaitait pas faire autant de conventions car c'était beaucoup de travail si on doit le formaliser par une convention signée par nos tutelles, on ne voyait pas trop la faisabilité de faire une convention avec chaque pépinière. Mais si le réseau se structurait, on pouvait avoir une forme de convention-cadre à l'échelle du réseau⁶⁷.

Finalement, cette structuration à l'échelle nationale permet un rayonnement et un dynamisme des structures régionales.

2. Mir@bel 2022

Mir@bel est un réseau créé en 2009 par des professionnels et professionnelles de la documentation. C'est une base de données référençant les revues disponibles en ligne. Ce réseau national permet aux revues de gagner en visibilité et d'afficher leurs politiques de publication. Ainsi, Mir@bel a été un outil primordial pour le projet Rev@ntiq⁶⁸ porté par MOM Éditions visant à cartographier et analyser les revues en sciences de l'Antiquité. Grâce à ces données, il est possible ensuite de comprendre les dynamiques de publication des revues selon différents critères.

Le projet Mir@bel 2022 visait à améliorer le référencement des revues françaises sur la plateforme dans l'objectif de les faire rayonner à l'international. Le référencement peut être effectué manuellement par des porteuses de revues ou des documentalistes. Les SCD du site Lyon Saint-Étienne ont notamment été mis à contribution pour référencer les revues locales. Mir@bel est aussi capable de moissonner⁶⁹ des plateformes nationales comme OpenEdition Journals afin d'en référencer les revues.

Un autre axe du projet consistait à l'accompagnement des revues vers un référencement auprès du DOAJ (*Directory of Open Access Journals*). C'est un

67 Entretien avec Sandra Guignonis, directrice adjointe d'OpenEdition, réalisé le 21 juin 2024.

68 Le bilan du projet Rev@ntiq financé par le réseau COLLEX-Persée a été présenté le 5 juillet 2024.

69 « Le moissonnage est un mécanisme permettant de collecter les métadonnées sur un catalogue distant et de les stocker sur une autre plateforme afin de proposer un second point d'accès aux données. » Source : data.gouv.fr, consulté le 14 juillet 2024.

répertoire qui reconnaît la qualité des pratiques de publication. Il augmente la visibilité et la promotion des revues cette fois à une échelle internationale. Tout l'enjeu de ces bases de données consiste à multiplier les zones de référencement des métadonnées d'une revue afin qu'elle soit facilement découvrable par des internautes.

Ainsi, un projet régional mobilisant l'interprofession locale devrait permettre plus de visibilité des revues françaises à l'international.

3. Rapido

Rapido (Rendre Accessibles des Publications scientifiques Indexées et liées à des DONnées certifiées) est une méthodologie d'annotation de corpus expérimentée sur la plateforme Persée avec les outils de l'Inist (Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS).

Le corpus test est composé des revues archéologiques des Écoles françaises à l'étranger. Il s'agit d'automatiser la fouille de texte afin de proposer une meilleure indexation du contenu de chaque article. Ces outils permettraient d'obtenir des résultats plus exacts lors d'une recherche d'un sujet spécifique au sein d'un corpus de revues. Ainsi, il serait plus aisé pour le lectorat de se diriger vers les revues qui l'intéressent.

4. FNSO 2 : une décentralisation vertueuse

En 2022, un troisième appel à projets a été publié dans le cadre du FNSO 2 impulsé par le deuxième Plan national pour la science ouverte (PNSO 2). Parmi les dix-neuf lauréats, on retrouve, cette fois, cinq structures régionales – soit un quart des lauréats : l'université Jean Moulin Lyon 3 avec le projet Coopères qui vise à améliorer la structuration du réseau Repères ; Édisciences porté par le CCSD pour optimiser les *process* d'éditorialisation des revues sur la plateforme Episciences ; Mir@AO coordonné par Sciences Po Lyon qui souhaite réaliser une interface pour mieux traiter les données des revues scientifiques françaises ; nepHAL+ pour développer de nouveaux modèles de soumission et d'évaluation sur la plateforme d'archivage HAL (CCSD) et enfin NEXTGEN qui vise à renforcer les activités du centre Mersenne.

Par ce deuxième FNSO, le réseau régional se constitue en pôle fort et central de la politique nationale de science ouverte. On peut expliquer ces résultats par un

réel mouvement de décentralisation du FNSO qui, pour sa deuxième édition, ne soutient que deux projets parisiens.

Ces projets étant encore en cours, nous ne pouvons tirer de bilan.

C. Les limites du FNSO

Néanmoins, ce modèle de financement reste circonscrit à des structures et une temporalité définies. En effet, dans les entretiens réalisés, on peut constater un délaissement des presses universitaires qui ne sont pas financées directement par le FNSO pour leurs revues, une forme de retard du financement direct.

1. Une temporalité *a posteriori*...

UGA Éditions avait déjà constitué son catalogue de revues en accès libre bien avant le FNSO. Dès 2017, toutes les revues sont passées au format exclusivement numérique. Comme le commente Jérôme Reynaud, UGA Éditions « a déjà fait quasiment 80 % du travail et n'a pas reçu de soutien, en tout cas directement, pour la politique de science ouverte⁷⁰. ». Dans le cas de structures éditoriales ayant mis en place une politique science ouverte avant même qu'elle n'existe au niveau national, les financements n'arrivent qu'*a posteriori* et ne sont pas adaptés à leur modèle économique. Ces maisons ne sont plus dans une phase d'innovation mais de pérennisation de leur activité numérique.

2. ...révélatrice des dysfonctionnements internes

Du côté des PUSE, un dossier de candidature au FNSO a été constitué afin de financer la numérisation du fonds depuis 1973, année de création de la maison. Ce projet a été refusé notamment parce qu'il ne mettait pas en réseau plusieurs structures, il ne permettait pas la formation d'un « écosystème⁷¹ » de la science ouverte. Or, cette mise en réseau est complexe à opérer pour une petite structure comme les PUSE qui subit de plein fouet un abandon hiérarchique. En effet, l'équipe a été drastiquement réduite autour de l'année 2015, passant de huit à trois personnes. De plus, lorsque la secrétaire d'édition a changé de service, les graphistes ont dû attendre un an et demi avant que le poste ne soit

70 Entretien avec Jérôme Reynaud, chargé d'édition, référent revues numériques pour les chargés-es d'édition dans les laboratoires, UGA Éditions, réalisé le 26 avril 2024.

71 Frédérique VIDAL, « Discours science ouverte à LIBER », 2018.

pourvu. Ainsi, depuis cinq ans, Léa Jeanjean, responsable éditoriale, a essentiellement œuvré à la restructuration du service par une réduction du nombre de collections et une entrée progressive dans le mouvement science ouverte, passant des collections sur OpenEdition Books ou Persée.

Malgré cette stabilisation, le dysfonctionnement hiérarchique se perpétue et mène parfois à la désinformation quant aux enjeux professionnels car si les PUSE veulent bénéficier de la dynamique science ouverte du MESRI et donc de ses financements, il leur faut s'inscrire dans un réseau. Or, j'ai pu assister à des incompréhensions entre le politique et la technique lors de mon stage. Les PUSE ont dû accepter d'éditer une revue pour des enjeux politiques qui balayaient les questions de qualité éditoriale⁷². C'est un premier dysfonctionnement résultant d'un manque d'écoute des responsables politiques quant à la réalité du terrain et qui dessert à la fois les intérêts du service et de l'université dans son ensemble. De plus, lorsque l'équipe Prairial s'est déplacée à Saint-Étienne pour discuter du renouvellement de la convention avec l'université Jean Monnet, seules les équipes techniques étaient présentes. Elles ont ainsi dû, lors d'une réunion en interne, transmettre un compte-rendu non objectif et parfois inexact des enjeux discutés avec la pépinière de revues. Du côté de Prairial, l'intention est claire : signer une convention pour que l'université Jean Monnet devienne une de ses tutelles, au même titre que les universités lyonnaises, jouissant ainsi d'un rayonnement à l'échelle régionale⁷³. Or, pendant les échanges en interne, seul le sujet des équivalents temps plein (ETP) a été abordé, nouant une crispation par peur de perdre des ETP pour les allouer à Prairial. Il y a ici une mauvaise compréhension des besoins des PUSE qui bénéficieraient logiquement d'une entrée dans ce réseau.

3. Un financement indirect

Néanmoins, ces limites restent relatives selon Jérôme Reynaud puisque les éditeurs scientifiques publics sont financés indirectement. Il explique :

Pour l'instant, nous travaillons avec les ressources dont nous disposons et nos partenaires. Notre partenaire privilégié c'est OpenEdition Journals. Persée, c'est une autre plateforme

⁷² Voir *infra*, p. 65.

⁷³ Entretien avec Vincent Chollier, éditeur Prairial, SCD Lyon 2, réalisé le 10 juillet 2024.

qui permet de numériser les anciennes revues papier. Donc c'est un financement indirect, parce que la plateforme Persée est elle-même financée⁷⁴.

Les presses, en bénéficiant des plateformes nationales telles qu'OpenEdition ou Persée, peuvent diffuser gratuitement leurs revues en améliorant leur visibilité. De même, la plateforme Prairial et donc les revues du site Lyon Saint-Étienne peuvent jouir des actions développées par le réseau Repères. Les pépinières sont ainsi soutenues par le réseau et donc par le FNSO pour développer leur infrastructure, consolider leurs besoins de formation ou encore produire de la documentation.

Dominique Roux, directeur de Métopes analyse la politique nationale ainsi :

Elle soutient et elle dynamise. Elle a pu être l'origine de nouvelles choses, mais parce que des choses existaient déjà. C'est un phénomène à la fois amplificateur, stabilisateur, mais la stabilisation permet l'amplification, ça permet de développer des espaces. Ce que les Presses universitaires de Caen nous ont permis de faire quand on a créé Métopes et qu'on avait le droit de faire ce qu'on voulait à condition que la production continue à se faire, c'est un peu le rôle du FNSO à la différence qu'il est de xx millions par an. Il crée des espaces de liberté qui permettent d'expérimenter, de construire, de consolider, d'amplifier. C'est un rôle catalyseur. Et c'est sûr qu'à coup de xx millions par an, on catalyse bien⁷⁵.

D. Des financements par subventions

Afin de pallier le manque de financements directs, les revues cherchent parfois des subventions pour assurer leur publication.

1. Un danger pour la pérennité des revues

C'est le cas de la revue *Focales* éditée par les PUSE qui est en accès ouvert sur OpenEdition Journals. Au départ, la rédactrice en chef a bénéficié des conseils avisés de la pépinière de revues Prairial afin d'atteindre les critères de qualité éditoriale exigés par OpenEdition Journals. Avant d'être diffusée sur la plateforme nationale, *Focales* était hébergée sur son propre site internet mis en place par l'université Jean Monnet. Elle n'a pas bénéficié de l'infrastructure Prairial mais bien de son expertise, un soutien immatériel. Elle paraît tous les

74 Entretien avec Jérôme Reynaud, chargé d'édition, référent revues numériques pour les chargés d'édition dans les laboratoires, UGA Éditions, réalisé le 26 avril 2024.

75 Entretien avec Dominique Roux, directeur de l'infrastructure de recherche Métopes, réalisé le 17 mai 2024.

ans le 1^{er} juin et respecte une grande partie des critères Quéro⁷⁶ en termes de périodicité, de transparence et d'expertise scientifique. La rédactrice en chef fait paraître un appel à contribution au moins un an avant la sortie du numéro. Les articles sont envoyés en expertise en double aveugle et l'éditeur, les PUSE, a un droit de regard sur les expertises. La parution des articles est ainsi validée en comité éditorial qui se tient tous les six mois. L'éditrice fait signer les contrats aux auteurices avant la publication. La revue est diffusée sous licence CC-BY NC et toutes ses informations sont disponibles sur le site OpenEdition Journals.

La parution est financée par une subvention annuelle de l'InSHS⁷⁷. Cette subvention permet de payer le temps de travail alloué à la revue et de proposer des colloques autour de ses thématiques. En 2024, la pérennité de la revue a été mise en danger du fait de cette subsistance par subvention. Des problèmes comptables ont été soulevés alors que ce fonctionnement perdurait depuis cinq ans. La subvention a été versée de justesse à *Focales* démontrant la fragilité du financement par subvention.

2. Des subventions pérennes ?

Le même institut subventionne une autre revue d'ENS Éditions, la revue *Tracés*⁷⁸, ce qui a permis d'ouvrir un demi-poste de secrétaire d'édition. Cette subvention a été versée à la condition que la revue passe en accès ouvert. Alors que la diffusion de son contenu était restreinte par une barrière mobile⁷⁹ de trois ans sur Cairn, la revue est passée sur OpenEdition Journals en freemium⁸⁰. À

76 Les critères Quéro sont des critères de qualité éditoriale de revues en accès ouvert. Voir « [Critères QUERO – Préconisations pour la qualité des revues scientifiques](#) » [en ligne], 2020, consulté le 13 juillet 2024. Ces critères résultent d'« une mise en correspondance des systèmes d'information internationaux qualifiants, Latindex et DOAJ (servant déjà depuis près de 20 ans des politiques nationales en terme d'analyse de la qualité des revues scientifiques), des préconisations du PLAN S et des critères d'exemplarité du CoSO relatifs aux contenus éditoriaux, dans le contexte de la science ouverte ».

77 Institut national de sciences humaines et sociales. C'est l'institut de recherche en sciences humaines et sociales du CNRS.

78 Informations recueillies lors d'un entretien avec Isabelle Boutoux, responsable éditoriale d'ENS Éditions, réalisé le 7 juin 2024.

79 Les barrières mobiles consistent à faire payer le contenu pendant un temps donné, ici trois ans, puis de le diffuser en accès ouvert une fois cette période achevée.

80 Le freemium est un modèle d'accès ouvert du format HTML tandis que les formats détachables (PDF et ePub) sont payants. Le freemium est exclusivement pratiqué pour les revues. Sur OpenEdition Journals, les bibliothèques peuvent souscrire à des bouquets freemium afin d'avoir accès à ces formats.

l'inverse des PUSE, Isabelle Boutoux pense cette subvention comme un financement « pérenne⁸¹ » qui a permis une transition du modèle économique vers plus d'ouverture des contenus. Néanmoins, les subventions restent des engagements sur un temps donné, parfois plusieurs années ; on ne pourrait être assuré d'une pérennité absolue grâce à une subvention.

Parmi ses revues actives, l'ENS de Lyon obtient des subventions pour la moitié de ses revues. Cependant, ces financements ne permettent pas systématiquement de faire tomber ou baisser les barrières mobiles puisque deux d'entre elles sont encore sous embargo de trois ans (*Cahiers d'études hispaniques médiévales*, *Revue française de pédagogie*) et une sous embargo de deux ans (*Mots. Les langages du politique*). Plusieurs hypothèses sont envisageables : ces subventions seraient trop faibles pour permettre à la revue d'ouvrir entièrement ses contenus. La maison pourrait craindre de perdre ces subventions et préférer assurer la pérennité de la revue en la laissant sur Cairn, ou bien, ces recettes régulières de la plateforme privée permettraient de faire vivre des revues plus fragiles et donc de maintenir une diversité de catalogue.

3. Une science ouverte mais opaque

Lorsque l'on étudie les sources de financements des revues SHS, le manque de transparence est criant. À l'exception d'ENS Éditions, il semblerait que peu de revues, seules deux ou trois par structure étudiée (UGA Éditions, Prairial, Polen) soient financées par des subventions d'organismes externes. Le CNRS est omniprésent pour ces subventions qu'il distribue à travers diverses institutions (le laboratoire IHRIM ou l'institut InSHS), un financement public indirect par le plus grand organisme public français de recherche. Néanmoins, étant donné le manque de clarté des sources de financement, je ne peux faire d'étude précise et donc de conclusions solides.

Ainsi, pour répondre au critère de transparence demandé par les PNSO 1 et 2 et exigé par les labels tels le DOAJ ou Latindex⁸², les revues devront publiquement et clairement afficher leurs sources de revenus. C'est même le critère Quéro 47 :

81 Entretien avec Isabelle Boutoux, responsable éditoriale d'ENS Éditions, réalisé le 7 juin 2024.

82 Voir *supra*, p. 39.

Afficher publiquement le modèle économique actuel de la revue (moyens humains récurrents, revenus, subventions, dotations, frais de publications, ventes, ...) ⁸³.

Pour le moment, les revues adoptent des formules floues, se qualifiant de « Revue soutenue par l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS) du CNRS, 2023-2024 ⁸⁴ ». Or, la transparence des financements de la recherche doit être un enjeu primordial du mouvement science ouverte puisque si l'on cherche à faire de la science citoyenne, chaque individu doit pouvoir en comprendre les mécanismes.

E. Une recherche de financements plus pérennes

Afin de pallier cette incertitude économique résultant du financement par subventions, les porteuses de revues SHS accordent une importance considérable à la transition vers un modèle économique pérenne. J'ai constaté, pendant les entretiens, que c'est une source de préoccupation et un sujet de discussions prédominant lors des rencontres et webinaires. Isabelle Boutoux commentait :

Forcément, on réfléchit aussi au modèle de diffusion électronique et aux questions des barrières mobiles. C'est difficile de passer à côté de la question. Et puis il y a une vraie recommandation du ministère ⁸⁵.

Souvent, le passage vers l'édition numérique résulte d'un constat : la baisse des abonnements papier. Alors, pour assurer la survie des revues, leurs équipes choisissent un passage au numérique qui augmente souvent leur visibilité. Il existe plusieurs modèles de financements pour des revues numériques.

1. Le financement en amont de la publication : la voie dorée

Un financement en amont de la publication permet d'ouvrir le contenu au lectorat. On parlera alors de « *gold open access* » ou « voie dorée », il s'agit de revues nativement en accès libre, soit dès leur publication.

Les revues peuvent adopter un modèle décrié par le mouvement science ouverte : le paiement d'APC (article processing charges), des frais de publication que

⁸³ « [Critères QUERO – Préconisations pour la qualité des revues scientifiques](#) » [en ligne], 2020, consulté le 13 juillet 2024.

⁸⁴ [Focales](#) [en ligne], consulté le 13 juillet 2024. Annotation vue dans les logos des institutions partenaires.

⁸⁵ Entretien avec Isabelle Boutoux, responsable éditoriale d'ENS Éditions, réalisé le 7 juin 2024.

doivent payer les auteurices. Souvent les laboratoires prennent en charge ces frais. Cette pratique est fortement critiquée voire déconseillée par les universités puisque les prix peuvent varier considérablement (d'une centaine à des milliers d'euros) selon les revues. *L'Appel de Jussieu* met clairement en garde contre cette pratique :

Nous estimons nécessaire de favoriser un modèle de libre accès qui ne soit pas fondé sur une approche unique de transfert des abonnements vers les APC (Article Processing Charges – frais de publication pour autoriser l'accès libre à des articles) – une telle approche constituerait un frein à l'innovation et ne pourrait que retarder sinon stopper l'avènement de la bibliodiversité⁸⁶.

Il n'y a pour le moment aucune régulation des APC et une revue peut adopter un modèle économique hybride. Ces revues dites prédatrices, détenues par des acteurs privés font à la fois payer des APC (modèle auteur-payeur) et des abonnements (modèle lecteur-payeur) provoquant ainsi une double dépense des institutions publiques. De nombreuses universités telle l'UCA⁸⁷, sensibilisent leurs chercheuses quant aux revues sous APC en leur demandant de privilégier des revues sans frais de publication.

Un autre modèle est en plein essor pour les revues en sciences exactes : le *subscribe to open*, la souscription. Il s'agit de faire souscrire une part du lectorat et de publier le contenu une fois qu'un seuil de souscriptions est atteint, une fois que la viabilité de la revue est assurée. C'est un modèle lecteur-payeur qui peut sembler intéressant puisqu'il permet une publication nativement en accès ouvert. Néanmoins, il pourrait ne pas être adapté aux revues SHS si elles n'attirent pas un lectorat prêt à payer pour ouvrir les contenus. On peut penser notamment aux revues de la pépinière Polen dont certaines

sont assez confidentielles, clermonto-clermontoises. Ce sont des revues très intéressantes mais ce sont souvent les mêmes personnes qui publient dedans au sein du même centre de recherche clermontois. Elles ont du mal à attirer d'autres personnes⁸⁸.

Les situations économiques des deux communautés scientifiques étant diamétralement opposées, il s'agirait de faire des expérimentations sur des revues SHS pour constater l'adéquation ou non de ce modèle.

86 [Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la bibliodiversité](#) [en ligne], 2017, consulté le 23 juin 2024.

87 « [APC et revues hybrides](#) », Université Clermont Auvergne [en ligne], consulté le 13 juillet 2024.

88 Entretien avec Anne Rouhette, responsable de la pépinière de revues Polen, réalisé le 3 juin 2024.

De plus, on pourrait craindre pour la pérennité de la revue qui attirerait des financeuses pour une thématique mais n'atteindrait pas le seuil de viabilité pour une autre thématique. La périodicité est également incertaine, or, c'est un critère Quéro (« 8. Respect de la périodicité⁸⁹ ») non négligeable puisqu'il prouve le sérieux et la rigueur de la revue tout en la faisant gagner en visibilité.

2. La restriction des contenus : un héritage du papier

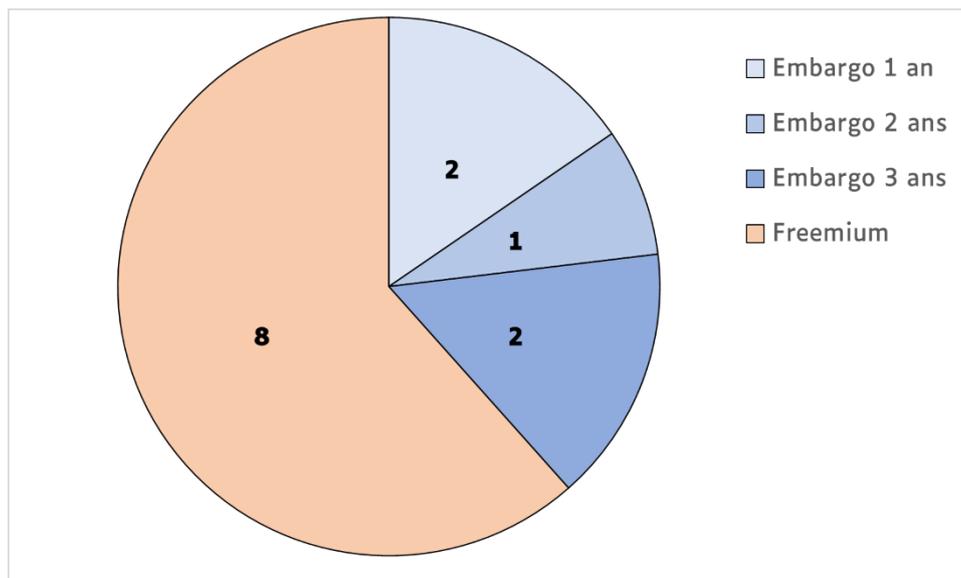
Les revues, lors de leur passage au numérique, peuvent perpétuer le modèle économique du papier avec un financement en aval, par des abonnements. Cette pratique est souvent pratiquée sur la plateforme privée Cairn. Plus que des abonnements fixes restreignant entièrement et durablement le contenu, il est plus fréquent de trouver des revues qui proposent des barrières mobiles. Il s'agit de restreindre l'accès au contenu pour une durée donnée, une ou plusieurs années. À la fin de cette période, les contenus sont disponibles en accès libre. Cette solution peut être intéressante pour pérenniser la publication des revues. Néanmoins, elle fait partiellement obstacle au principe d'accès ouvert et n'est pas recommandée par les politiques de science ouverte⁹⁰. Ainsi, ce modèle de financement en aval ne peut être considéré comme du libre accès au sens strict du terme.

ENS Éditions a fait le choix des barrières mobiles et 38 % de ses revues restreignent encore la diffusion de leur contenu par un embargo. La durée de l'embargo varie de trois ans (2), à deux ans (1) ou à un an (2).

89 « [Critères QUERO – Préconisations pour la qualité des revues scientifiques](#) » [en ligne], 2020, consulté le 13 juillet 2024.

90 Un des objectifs du PNSO 2 est d'ailleurs de « permettre l'accès ouvert immédiat aux publications scientifiques ». Voir « Deuxième Plan national pour la science ouverte. Généraliser la science ouverte en France 2021-2024 », Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, juillet 2021.

Figure 12 Modèles économiques des revues d'ENS Éditions



Comme nous l'avons constaté avec la revue *Tracés* et sa transition économique vers l'ouverture de contenu grâce à une subvention, il y a une réelle volonté de sortir du modèle sous embargo. Néanmoins, la maison reste contrainte économiquement puisqu'elle « a aussi besoin des revenus à mesure que les abonnements baissent⁹¹. ». Dans leur ensemble, les revues perçoivent 50 % de leurs revenus par le papier et 50 % par le numérique.

3. L'idéal de la voie diamant

Or, cette part numérique n'est aucunement assurée par le deuxième modèle majoritaire des revues de la maison, le freemium. Il consiste à mettre en accès libre le format HTML et faire payer les formats détachables (ePub et PDF). Ce modèle paraît idéal puisqu'il permet une ouverture totale des contenus grâce au format HTML en libre accès mais restreint les autres formats afin de ne pas concurrencer le papier. Néanmoins, Isabelle Boutoux⁹² m'a confié que les formats détachables ne génèrent quasiment aucun revenu.

Le modèle freemium fait partie d'un ensemble de pratiques refusant à la fois les modèles auteur-payeur et lecteur-payeur : la voie diamant. Plébiscitée par l'ensemble de la communauté scientifique et par les pouvoirs publics, elle pose une question essentielle : qui financera la science ouverte ? Nous l'avons vu, les subventions sont une forme de financement permettant aux revues d'effectuer

91 Entretien avec Isabelle Boutoux, responsable éditoriale d'ENS Éditions, réalisé le 7 juin 2024.

92 *Ibid.*

leur transition vers le numérique voire d'emprunter la voie diamant mais elles peuvent mettre en danger la pérennité de la revue.

UGA Éditions a fait le choix de la voie diamant grâce à l'investissement de l'université Grenoble Alpes en faveur de la science ouverte. Pour Jérôme Reynaud, l'impulsion nationale poussera les revues vers la voie diamant si les universités investissent dans la science ouverte.

Si des revues n'ont pas encore accompli leur transition numérique, elles y viendront rapidement et il y a fort à parier qu'elles opteront progressivement pour le libre accès pour répondre aux enjeux de la science ouverte. À l'UGA, c'est inscrit dans la charte de la science ouverte votée en décembre 2022. Le libre accès c'est le carnet de route⁹³.

Néanmoins, cet investissement a ses limites puisque l'UGA n'a pas ouvert de postes pour faire face à l'afflux de revues en modèle diamant. La maison a dû placer des chargés et chargées d'édition au sein des laboratoires et cette pratique pourrait avoir des effets néfastes quant au professionnalisme et donc à la qualité éditoriale des revues⁹⁴.

Ainsi, aucun modèle économique idéal n'a encore émergé pour pérenniser l'existence des revues SHS en accès ouvert. Les structures d'Auvergne-Rhône-Alpes modulent avec les contraintes économiques pour assurer la viabilité de leurs revues mais, malgré les annonces des PNSO 1 et 2, un modèle vertueux et durable peine encore à émerger au sein de ce réseau régional.

Ceci est en partie lié au fait que les professionnels et professionnelles de l'édition scientifique ne disposent pas de formation spécifique à la science ouverte et apprennent de nouvelles pratiques au sein de réseaux interprofessionnels. Quelles mutations ont connu les métiers de l'édition scientifique avec l'arrivée de la science ouverte ? Quelles nouvelles pratiques sont plébiscitées ? Comment s'organise le réseau professionnel en contexte de science ouverte ?

93 Entretien avec Jérôme Reynaud, chargé d'édition, référent revues numériques pour les chargés-es d'édition dans les laboratoires, UGA Éditions, réalisé le 26 avril 2024.

94 Voir *infra*, p. 63.

III. La publication en accès ouvert, un nouveau métier ?

A. Le secrétariat d'édition en évolution

La science ouverte n'implique pas qu'une modification des voies de publication et des modèles économiques, c'est tout un métier à réinventer pour les éditeuses. Comment s'insérer dans la dynamique nationale sans avoir été formé à la science ouverte ? Comment harmoniser les pratiques individuelles ? Quelles questions restent encore en suspens ?

1. Un nouveau cadre juridique

Les nouvelles pratiques d'édition et de diffusion des contenus scientifiques impliquent d'établir un nouveau cadre juridique. Avant la loi pour une République numérique de 2016, les contenus disponibles sur internet tombaient dans un flou juridique peu enviable. Constatant l'écueil dans lequel les presses universitaires se trouvaient, le réseau Médiaci, réseau interprofessionnel des métiers de l'édition scientifique publique, a mis en place un groupe de travail (GT) « Droit d'auteur » lors de ses rencontres annuelles en 2014. Ce groupe de travail a ajusté les contrats⁹⁵ des monographies et des revues pour les adapter à leur nouvelle diffusion numérique. Pour des revues, l'éditeuse peut choisir entre un contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution à titre non exclusif ou bien à titre exclusif. Les clauses du contrat sont ensuite adaptables en fonction de la forme d'exploitation, de la politique de diffusion de la revue, les conditions de réutilisation du texte ou encore la politique de versement en archives ouvertes. Afin de guider les revues vers une plus grande ouverture des contenus, le groupe de travail s'appuie sur les critères du DOAJ et conseille de les respecter.

Comme nous l'avons compris en introduction, l'exclusivité des droits a été restreinte pour les éditeuses avec la loi pour une République numérique de 2016. Même si l'auteuse signe un contrat de cession de droits à titre exclusif avec la maison, si sa recherche est financée à plus de 50 % par des dotations de l'État, le contenu pourra être déposé en archive ouverte après un certain délai.

⁹⁵ Les modèles de contrats sont désormais disponibles sur le site Ouvrir la science : « [Des contrats pour la science ouverte](#) », Ouvrir la science [en ligne], avril 2024, consulté le 31 juillet 2024.

Ainsi, en Auvergne-Rhône-Alpes, les presses qui publient en *open access* signent des contrats à titre non exclusif et ne versent pas de droits à leurs auteurices. C'est une pratique répandue dans l'édition scientifique publique : les chercheuses ne sont pas rémunérées pour la vente de leur livre comme dans l'édition privée. Puisque la publication dans une revue ou dans un ouvrage fait partie des missions des chercheurs et chercheuses, il est d'usage que l'édition scientifique publique ne rémunère pas ses auteurices.

En parallèle des contrats de cession des droits, les revues affichent désormais systématiquement, la licence Creative Commons⁹⁶ qu'elles appliquent à leurs contenus. Les licences Creative Commons sont un outil juridique créé en 2002 par le juriste Lawrence Lessig dans le but de trouver une alternative au copyright et d'assouplir les conditions de réutilisation d'œuvres diffusées sur internet. Il s'agissait de garantir les droits des auteurices tout en permettant une libre circulation des connaissances. Lors du choix d'une licence, il s'agit de définir quatre critères de partage. L'attribution est signifiée par les lettres BY, elle oblige à citer le nom de l'auteurice. En droit français cette mention est obligatoire puisqu'elle correspond aux droits moraux de l'auteurice. La revue peut également indiquer si elle n'accepte pas de réutilisation commerciale en ajoutant l'acronyme NC ou ND si elle n'autorise pas de modification de l'œuvre. Si la licence est dépourvue de ND et que la revue autorise ainsi une modification de l'œuvre, elle peut préciser s'il est exigé de repartager l'œuvre dérivé sous la même licence en indiquant SA (partage dans les mêmes conditions). Ainsi, il existe six combinaisons possibles, les conditions ND et SA s'excluant.

Au sein du réseau Auvergne-Rhône-Alpes, les politiques de licences sont extrêmement variées. Du côté d'UGA Éditions, la maison demande aux revues qu'elles éditent de choisir la licence CC-BY SA (partager dans les mêmes conditions). La maison a une politique unique et les revues s'adaptent aux conditions du contrat. Jérôme Reynaud m'a expliqué les raisons de ce choix :

SA veut dire « partager dans les mêmes conditions ». Ça permet d'empêcher les revues prédatrices notamment de s'arroger des droits sur ces articles et d'empêcher leur libre

96 C'est le critère Quéro « 24. Autorisation de réutilisation des articles à l'échelle de la revue : Déclarer les autorisations de réutilisation et modification des contenus accordées via une licence - creative commons ou autre - de façon détaillée en déclarant le type de licence (CC BY, etc.) ».

circulation, moyennant finances. C'est un moyen de protéger et de rassurer aussi peut-être certains auteurs qui seraient plus réticents avec une licence encore plus ouverte (CC BY)⁹⁷.

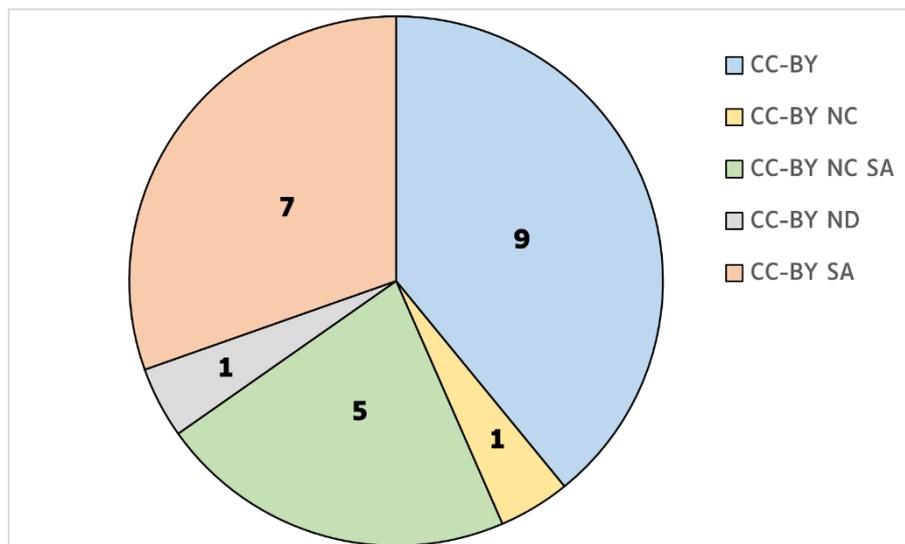
En choisissant cette licence, la maison s'inscrit dans la tradition libriste refusant une captation capitaliste du savoir en protégeant les droits de ses auteurices sur leurs contenus. Il me semble que le choix d'une licence très ouverte permettra aux revues d'atteindre les critères de labellisation comme le DOAJ. Bien que le DOAJ ne recommande pas de licence particulière, il est possible que les critères évoluent et qu'une ouverture des conditions de réutilisation soit valorisée. Le choix de cette licence peut constituer une stratégie pérenne pour correspondre aux critères d'ouverture des contenus.

ENS Éditions a également choisi une licence unique pour l'ensemble de ses revues mais cette fois, il s'agit de la licence la plus fermée : CC-BY NC ND. Avec cette licence, il n'est pas possible de faire une réutilisation commerciale des articles ou encore de les modifier. La maison semble vouloir garder une forme de contrôle et de protection sur ses contenus ; une pratique qui ne suit que partiellement la tradition libriste de la science ouverte. On peut déceler une certaine contradiction au fait d'appliquer des idéaux libristes non mercantiles à une maison d'édition qui, même si publique et au service de la science, doit générer des recettes et protéger ses intérêts.

Du côté de Prairial, les revues affichent une grande variété de licences. Elles adoptent en majorité les licences les plus ouvertes (CC-BY et CC-BY SA). Pour les licences plus fermées, il ne semble pas y avoir de motifs déterminants (nature de la revue, thématique, modèle économique) expliquant leur utilisation. Il peut s'agir d'un choix subjectif dépendant des expériences et des personnalités des porteurs et porteuses de revues.

97 Entretien avec Jérôme Reynaud, chargé d'édition, référent revues numériques pour les chargées d'édition dans les laboratoires, UGA Éditions, réalisé le 26 avril 2024.

Figure 13 Licences utilisées par les revues Prairial



2. Vers une mutation des pratiques d'évaluation ?

L'expertise est une pratique spécifique à l'édition scientifique. Afin de s'assurer de la qualité et de la rigueur scientifiques des contenus à publier, l'éditrice demande à un, une ou plusieurs spécialistes du domaine de relire le texte et de le commenter, de valider ou non sa publication selon des critères scientifiques. Cette évaluation par les pairs est un processus mené en simple aveugle (l'expert connaît le nom des auteures mais les auteures ne savent pas qui les expertise) ou bien en double aveugle (aucune des deux parties ne sait qui intervient dans le processus).

Cette pratique du secret permet d'éviter les conflits d'intérêts parfois à l'œuvre au sein de la communauté scientifique. Elle supprime l'affect des processus d'évaluation et garantit l'objectivité des expertises. J'ai pu observer, lors de mon stage, un conflit d'intérêt menant à une évaluation erronée. Léa Jeanjean avait anonymisé le texte afin de le soumettre à l'évaluation en double aveugle. Or, l'ouvrage portait sur un domaine très spécifique de la musicologie et seuls quelques chercheuses en étaient experts ou expertes. Le champ disciplinaire étant circonscrit à un nombre très réduit de personnes, l'expert a reconnu l'auteure et a décrété son contenu impubliable alors même que la deuxième expertise lui portait un avis très favorable. Nous avons supposé un conflit d'intérêt puisqu'en faisant une troisième expertise afin de prendre une décision, cette dernière était également favorable. Ces incidents arrivent fréquemment dans des champs disciplinaires restreints. Il serait préjudiciable à la rigueur scientifique que ces évaluations ne soient pas opérées de façon anonyme.

Néanmoins, l'anonymat et le secret entrent en opposition avec les principes d'ouverture. Afin de pallier ce conflit, une nouvelle forme d'évaluation est en cours d'expérimentation : l'*open peer review*. Il n'existe pas encore – à ma connaissance – de traduction idiomatique de ce concept. Il s'oppose en tout point à l'évaluation en double ou simple aveugle puisqu'il n'y a plus d'anonymat : les identités des auteurices et des experts et expertes sont connues ; les rapports d'évaluation sont publiés en parallèle de l'article ; il est même possible que des personnes extérieures au processus d'évaluation y participent en ajoutant des commentaires. Ce mode d'évaluation est en cours d'expérimentation sur des plateformes d'archives ouvertes comme ArXiv ou bioRxiv. Cependant, le réseau Auvergne-Rhône-Alpes ne semble pas encore poreux à ces questionnements. C'est un sujet évoqué lors de webinaires ou autres formations mais qui reste circonscrit aux STM. Il reste notoirement absent de mes entretiens. Léa Jeanjean⁹⁸ m'a essentiellement expliqué les limites concernant les conflits d'intérêt. On pourrait aussi craindre un manque d'expertise de commentateurices qui ne seraient pas sélectionnées en amont. Pour Isabelle Boutoux, il ne s'agit pas de faire des expérimentations individuelles à l'instar d'autres innovations de la science ouverte :

on est dans des modèles très traditionnels d'expertise. Je pense que l'*open peer review* ne doit pas être fait ponctuellement. Il faut que la communauté s'en empare et qu'on soit sur les mêmes pratiques. Selon moi, c'est un chantier qui va durer encore des années⁹⁹.

Il me semble que les éditeurices ne sont pas frontalement opposées à ce nouveau modèle d'évaluation mais ne savent pas comment mener les expérimentations. Cas rare dans l'histoire de la science ouverte, il y a une attente d'une impulsion globale et non une volonté de s'emparer de la question au sein d'une structure.

Bien que l'*open peer review* soit confronté à des écueils éthiques et déontologiques, il pourrait répondre au besoin de gratification des chercheureuses qui mènent l'expertise. L'évaluation par les pairs est un travail non rémunéré et non reconnu dans une carrière du fait de l'anonymat. Un ou une experte ne peut pas recenser dans son parcours les expertises qu'il ou elle aura menées. L'expertise est considérée comme une des missions de recherche que se doivent de mener les scientifiques. Or, c'est une tâche extrêmement

98 Informations recueillies lors de mon stage aux PUSE.

99 Entretien avec Isabelle Boutoux, responsable éditoriale d'ENS Éditions, réalisé le 7 juin 2024.

chronophage, et, comme je l'ai constaté pendant mon stage, il est complexe de trouver des personnes pour expertiser chaque manuscrit. Pouvoir sortir de l'anonymat pour les experts et expertes permettrait de valoriser ce travail et de le rendre plus attractif.

3. Une labellisation de la science ?

Il existe également des formes d'évaluation *a posteriori* qui se construisent à l'échelle de la revue et non de l'article. Dans le système anglosaxon, le facteur d'impact est considéré comme la mesure permettant d'évaluer la visibilité d'une revue et ainsi son prestige. Il se calcule par la moyenne du nombre de citations des articles d'une revue parus dans les deux dernières années. Ce modèle pousse les chercheuses à publier toujours plus d'articles, une accélération du rythme de la recherche que l'on peut craindre néfaste pour celle-ci. Selon Françoise Catherine Gouzi¹⁰⁰, en France, les revues SHS se tournent vers un autre modèle impulsé par les pays d'Amérique latine comme SciELO créé en 1997 : le référencement selon des critères de qualité éditoriale. Les revues françaises sont principalement répertoriées par le DOAJ né en Suède dans les années 2000. Sur le modèle du SciELO, cette base de données accepte de référencer des revues correspondant à une liste de critères éditoriaux. Françoise Catherine Gouzi a différencié cinq catégories de critères :

les caractéristiques élémentaires, c'est-à-dire les informations relatives aux responsables éditoriaux, aux instructions aux auteurs, au titre de la revue, à l'ISSN imprimé et électronique, aux coordonnées de la rédaction, à la périodicité [...]

les éléments de gestion éditoriale, c'est-à-dire les modes d'évaluation des articles, l'ouverture du comité éditorial, la présence d'auteurs extérieurs à l'entité editrice [...] la détection du plagiat [...]

les éléments relatifs au contenu : les résumés et les mots-clefs dans la langue originale et dans une seconde langue, l'utilisation d'identifiants du type DOI pour les articles, les formats des fichiers, les métadonnées structurées, [...]

Les caractéristiques juridiques [:] l'utilisation de licences libres, [...] afficher la politique éditoriale et [...] fournir un modèle de contrat pour les auteurs [...]

des informations relatives à la visibilité de la revue [:] le référencement dans les systèmes d'information, le moissonnage par les moteurs de recherche, les services à valeur ajoutée¹⁰¹.

100 Françoise Catherine GOUZI, « [Visibilité et évaluation des revues scientifiques](#) », États généraux de l'édition en sciences humaines et sociales [en ligne], EHESS, juin 2019, Paris, France, pp. 167-176, consulté le 2 août 2024.

101 *Ibid.*

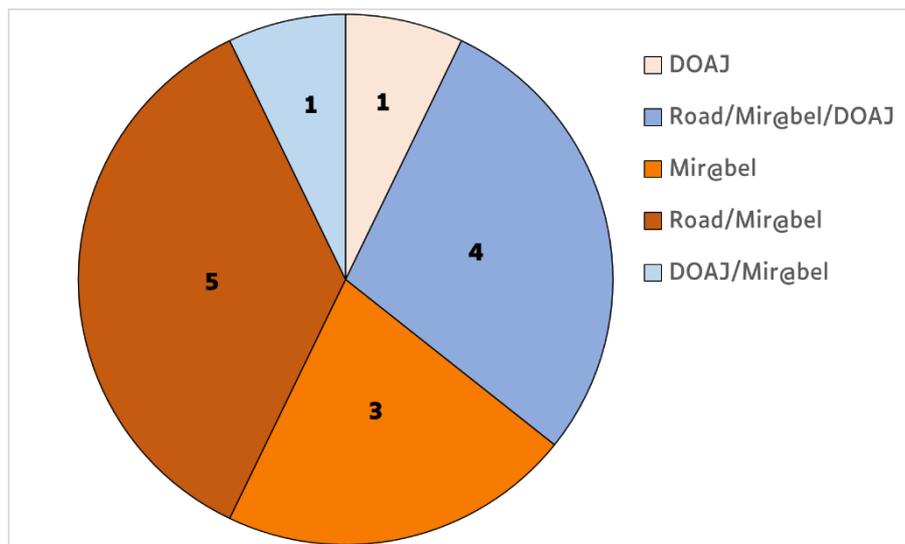
Pour le moment, deux revues d'UGA Éditions sont référencées au DOAJ : *Iris* (diffusée sur Prairial) et *Journal of Alpine Research* (diffusée sur OpenEdition Journals).

Toutes les revues de Prairial qui ont migré vers OpenEdition Journals sont référencées dans le DOAJ. Parmi les revues encore actives sur la plateforme, une petite moitié n'est pas référencée dans des bases de données. Il s'agit parfois de revues nouvellement constituées (*DPC* : 2023 ; *Encounters* : 2024) ou récemment acceptées par Prairial (*Textures* : 2023 ; *RMA* : 2021). Ces revues, du fait de leur temporalité n'ont pas encore eu le temps de monter en qualité éditoriale et d'atteindre les critères demandés par le DOAJ par exemple. Les revues juridiques (*Bacage, Amarsada, Bacaly*) – champ disciplinaire spécifique de Prairial – se trouvent également en marge du référencement. Seule la revue de jurisprudence *Alyoda* est référencée sur Mir@bel. Ces revues n'étant pas spécifiquement destinées au lectorat scientifique, elles pourraient ne pas correspondre aux critères du DOAJ. Nous pourrions également supposer que les porteuses de ces revues ne soient pas intéressées par ces outils de référencement si la visibilité de leurs revues augmente par d'autres canaux.

Parmi les revues Prairial référencées, le DOAJ constitue une base de données importante puisque 43 % des revues y sont répertoriées. Prairial prouve encore une fois son ancrage régional solide puisque 93 % des revues sont visibles sur le réseau Mir@bel, plateforme pilotée par Sciences Po Lyon, Sciences Po Grenoble, la MSH Dijon et l'ENTPE (École de l'aménagement durable des territoires à Vaulx-en-Velin). 65 % d'entre elles se trouvent également référencées sur la plateforme Road, un service du Centre international de l'ISSN qui donne accès aux notices bibliographiques des ressources acceptées. Les critères sont similaires à ceux du DOAJ et la moitié des revues répertoriées sur Road le sont également sur le DOAJ.

Avec cette stratégie de référencement, Prairial prouve une logique *a priori* efficace avec un ancrage régional et national fort par le réseau Mir@bel et une ambition de visibiliser ses revues à l'échelle internationale par le DOAJ et Road.

Figure 14 Revues Prairial référencées dans des bases de données



A contrario, Polen ne semble pas avoir axé son travail d'accompagnement sur le référencement de ses revues puisque seule *Viatica* – qui a migré sur OpenEdition Journals – est référencée sur le DOAJ. Aucun travail n'a été effectué avec le réseau Mir@bel ou le service Road.

La moitié des revues d'ENS Éditions sont référencées dans le DOAJ dont toutes les revues disponibles exclusivement sur OpenEdition Journals à l'exception de *Repères* et *Recherches en didactique des sciences et des technologies*. Il serait intéressant de comprendre pourquoi ces deux revues pourtant anciennes (1990 et 2010) avec une périodicité rigoureuse et respectant de nombreux critères d'ouverture ne sont pas référencées dans la base de données. On peut supposer que le public cible soit un frein à leur référencement puisque ce sont des revues de didactique qui s'adressent aux chercheuses mais aussi aux professionnels et professionnelles de l'éducation. Le DOAJ est clair sur ce point, la revue doit s'adresser à la communauté scientifique afin de recevoir le label. Il paraît naturel que les autres revues de la maison n'y soient pas référencées puisqu'elles sont soumises à des barrières mobiles, or, le DOAJ accepte seulement les revues en libre accès.

Pour les PUSE, les questionnements sur le référencement sont apparus lors de mon stage. C'est en faisant le SPOC Quéro, MOOC sur les critères Quéro auquel les porteuses de revues Prairial sont incitées à participer que Léa Jeanjean a pris connaissance de l'importance des systèmes de référencement pour la visibilité des revues. Elle a découvert que la maison ainsi que ses revues étaient référencées sur le réseau Mir@bel sans comprendre l'origine de ce

référencement. Cette opération a été effectuée par les bibliothécaires de l'université Jean Monnet sous la coordination de Prairial. Or, les PUSE n'ont pas été informées de cette démarche. Léa Jeanjean s'est également questionnée sur les bienfaits d'une entrée dans le DOAJ mais la complexité des démarches et le coût ont été un frein pour une petite structure dont le temps de travail n'est pas exclusivement dédié à la science ouverte.

Ainsi, le réseau Auvergne-Rhône-Alpes utilise partiellement les bases de données internationales en commençant par inscrire ses revues dans un rayonnement régional puis national. La question du référencement reste cependant un point qui témoigne du manque de documentation et de compréhension des enjeux interprofessionnels. Circonscrit aux métiers de la documentation, le référencement n'est pas encore anticipé par les éditeurices qui pourtant gagneraient à connaître plus en détails les critères d'accession aux bases de données puisqu'une bonne application de ceux-ci faciliteraient le travail de référencement. Néanmoins, cette limite reste relative puisque les critères des systèmes de référencement sont de plus en plus partagés par un ensemble d'acteurs comme les plateformes de diffusion, notamment OpenEdition Journals ou encore les pépinières de revues à l'instar de Prairial avec les critères Quéro. Cette harmonisation des pratiques pousse les éditeurices à en prendre conscience et à les appliquer méthodiquement, se formant ainsi aux bonnes pratiques dans un environnement numérique. En somme, les critères de qualité éditoriale peuvent constituer une base de formation pour des acteurices qui découvrent la science ouverte en la faisant.

Bien que ces bases de données optimisent la visibilité des revues, on pourrait craindre une labellisation de la science qui s'appuierait principalement sur la standardisation éditoriale et non sur la pertinence et la qualité des contenus.

B. La pluralité des acteurices, une édito-diversité...

L'évolution des pratiques éditoriales afin de se conformer aux critères de science ouverte a conduit au rapprochement des métiers du livre (éditeurices, bibliothécaires, diffuseuses, etc.) et de l'information scientifique (responsables scientifiques, ingénieurs et ingénieures de recherche, etc.).

1. Le réseau Médiçi, reflet d'une science ouverte et interprofessionnelle

Afin de dynamiser et entretenir ces liens, les actrices de l'édition scientifique publique se sont constituées en réseau : le réseau Médiçi. Le réseau des métiers de l'édition scientifique publique est un groupement interprofessionnel national qui reflète la diversité des profils œuvrant pour la science ouverte.

Je n'ai pas pu faire d'analyse exhaustive des membres du réseau Médiçi, cependant, sur un petit échantillon, j'ai pu constater qu'il était complexe d'ériger une typologie des métiers de la science ouverte à l'échelle nationale. Ceci résulte du fait que l'édition scientifique ne recouvre pas les mêmes réalités que l'édition privée traditionnelle. Il n'est pas rare de rencontrer des scientifiques devenus éditeuses ou ingénieurs et ingénieures de l'information. De plus, la science ouverte s'appuie sur des professionnels et professionnelles de la documentation qui peuvent aussi évoluer vers des métiers en rapport direct avec l'édition scientifique ouverte. Les profils sont d'une grande diversité au sein du réseau Médiçi et témoignent d'une porosité entre les différents champs d'expertise. Établir une typologie des métiers selon les catégories traditionnelles de la chaîne du livre risquerait d'effacer l'édito-diversité du réseau.

Le réseau Médiçi s'organise par une boucle mail permettant aux professionnels et professionnelles de la science ouverte de se questionner et débattre sur les pratiques à développer. Certains membres se retrouvent également en groupes de travail pour réfléchir à des sujets spécifiques. C'est ainsi qu'est né le GT « Droit d'auteur » qui a élaboré des modèles de contrats¹⁰². Tous les ans, les membres se réunissent lors de rencontres. En juin 2024, se sont tenues, à Lyon, les douzièmes journées Médiçi consacrées à l'accessibilité numérique et à l'intelligence artificielle.

2. Au sein des structures : le cas des pépinières

Les pépinières sont un bon indicateur des changements en cours au sein de l'édition scientifique puisque ces structures se sont formées précisément pour répondre aux nouveaux besoins créés par la dynamique de science ouverte. Au sein d'une même pépinière, de nombreux métiers sont à l'œuvre. L'équipe Prairial est composée de quatre éditeuses, deux bibliothécaires et une chargée

102 Voir *supra*, p. 51.

d'information scientifique et technique. La diversité de l'interprofession pour la science ouverte est ainsi visible à l'échelle d'une structure. Les missions effectuées sont également multiples et le secrétariat d'édition n'est pas le seul service que propose la pépinière. Les nouvelles revues acceptées sur Prairial peuvent bénéficier d'une impulsion pour publier leurs premiers numéros. Ce fut le cas de *DPC*, revue éditée par les PUSE dont le premier numéro a été édité par Prairial. Il s'agit d'une aide gracieuse de la pépinière pour lancer la revue en attendant que les équipes dégagent du temps de travail et/ou se forment aux nouveaux *process* éditoriaux. Dans un second temps, Prairial forme les porteuses de revues en les incitant à assister au SPOC Quéro et en répondant à leurs questions. Enfin, les bibliothécaires de la pépinière coordonnent le référencement effectué par les documentalistes des BU du site Lyon Saint-Étienne.

Le travail d'accompagnement constitue la plus grosse part des missions de l'équipe Prairial. La pépinière a un périmètre plus large que l'édition technique des contenus. Elle accompagne les revues sur la mise en place de contrats, le référencement, les identifiants uniques (IdRef, ORCID, etc.).

Il ne s'agit pas pour Prairial de supplanter les équipes éditoriales des revues mais de les rendre autonomes et de leur faire comprendre les enjeux de la science ouverte. De même, afin de dynamiser l'écosystème régional de la science ouverte sans phagocyter les structures déjà existantes, Prairial a mis un point d'honneur à s'établir en parallèle des presses universitaires pour ne « pas empiéter sur leur rôle d'éditeur. Prairial n'est pas une plateforme d'édition¹⁰³. » En résulte un réseau régional fort d'une édito-diversité complémentaire.

3. L'Alliance des éditeurs scientifiques publics : un frein au développement interprofessionnel ?

En parallèle de ce réseau préexistant, le MESRI souhaite créer une seconde structure : l'Alliance des éditeurs scientifiques publics. Cette structuration en organisation nationale a été annoncée dans le budget du FNSO 2. Elle fait suite au rapport de Caroline Dandurand¹⁰⁴ qui propose un état des lieux des

103 *Ibid.*

104 Caroline DANDURAND, [Préfiguration d'une structuration collective des éditeurs scientifiques publics engagés dans la science ouverte](#) [en ligne], juin 2022, consulté le 29 juin 2024.

100 presses universitaires en France en analysant leur pratique de la science ouverte.

Pour le moment, le périmètre d'action de l'alliance reste flou et il faudra attendre sa structuration pour la commenter plus en détail. Il me semble néanmoins que cette nouvelle organisation formera une surcouche peu souhaitable au réseau Médiaci. Un réseau fonctionnel et usité par les actrices de la science ouverte a déjà été mis en place. D'une multiplication des organisations résulterait un manque de visibilité et de compréhension pour des professionnels et professionnelles toujours en formation. De plus, l'Alliance ne recouvrirait qu'une petite partie du réseau Médiaci : les presses universitaires. La définition des éditeurs scientifiques publics de Caroline Dandurand qui reste circonscrite aux presses universitaires paraît datée et peu pertinente après l'analyse d'une interprofession fourmillante en contexte de science ouverte. Jean-Luc de Ochandiano en rappelle la nécessité :

la collaboration entre bibliothécaires et éditeurs [...] est particulièrement fructueuse. Malgré des cultures et des pratiques professionnelles qui peuvent, au premier abord, paraître éloignées, l'articulation des deux métiers peut permettre de mieux répondre à l'ensemble des exigences sans cesse en évolution d'une édition scientifique désormais soumises aux contraintes de la diffusion numérique. Cette collaboration nous montre qu'il est nécessaire de sortir d'une logique de travail en silo où chacun intervient dans son domaine de compétence sans connaître le travail de l'autre. La science ne nécessite pas seulement l'ouverture des données ou des publications. Elle nous incite aussi à garder l'esprit ouvert¹⁰⁵.

La volonté de création de l'Alliance des éditeurs scientifiques publics témoigne d'une grande distance entre les politiques nationales et les réalités du terrain. Les pouvoirs publics semblent ne pas avoir pris en compte les mutations des métiers de l'édition scientifique et n'ont pas compris la richesse d'un réseau fort d'une édito-diversité interprofessionnelle. En souhaitant appliquer un modèle d'intraprofession éditoriale peu adapté aux dynamiques de la science ouverte, le MESRI propose des solutions tardives et inadéquates face au manque de formation des éditeuses au sein des presses universitaires.

105 Jean-Luc DE OCHANDIANO, « [Les pépinières de revues scientifiques: des lieux d'expérimentation éditoriale au service de la science ouverte](#) », *Arabesques* [en ligne], 108 | 2023, mis en ligne le 19 janvier 2023, consulté le 15 juillet 2024.

4. La nouvelle place des chercheuses

D'autant plus que les équipes des revues ne sont pas exclusivement composées d'éditeuses de presses universitaires mais régulièrement de chercheuses au sein d'un ou plusieurs laboratoires. En 2019, Prairial a mené une enquête auprès de ces équipes afin de comprendre leurs besoins. Parmi ses résultats, le plus frappant était l'isolement des chercheurs et chercheuses pour publier des revues. L'environnement science ouverte et les enjeux juridiques propres à l'édition scientifique étaient mal compris.

La pépinière de revues a ainsi pris en charge ce rôle d'accompagnement dont avaient besoin les chercheuses. Une chargée d'information scientifique m'a même confié que la MSH avait découvert le travail qu'effectuaient ces personnes grâce à l'enquête. Les pouvoirs publics n'avaient aucune prise sur la réalité du terrain et les chercheuses publiaient leurs revues en autonomie, souvent sans formation. Des formations et un accompagnement sont désormais délivrés et les chercheuses conservent leur place centrale dans la publication des revues tout en sortant de leur isolement.

On apporte à la fois nos compétences et nos savoir-faire au niveau de la documentation et puis on voit un peu plus large que le travail éditorial que vous faites. On ne fait pas de secrétariat de rédaction mais que du secrétariat d'édition au sein de Prairial¹⁰⁶.

Le secrétariat de rédaction est la première partie du processus éditorial, il recouvre les étapes allant de la réception de l'article à son acceptation pour publication. Le secrétariat d'édition désigne la fin du processus : les relectures, les corrections, le stylage, la mise en page et la publication. Cette distinction est cruciale pour comprendre le nouveau rôle des chercheuses au sein des équipes de revues. Selon le rapport¹⁰⁷ de Prairial, le secrétariat de rédaction est assuré pour 64,7 % des revues du site Lyon Saint-Étienne par les chercheuses responsables de la revue. Seules 25,5 % des revues s'appuient sur des éditeuses pour cette première étape du processus. Pour le secrétariat d'édition, on constate un effet miroir puisque ce travail est effectué par des éditeuses pour 64,7 % des revues. Néanmoins, pour un tiers des revues, cet aspect technique et primordial pour leur qualité éditoriale est pris en charge par des

106 *Ibid.*

107 Jean-Luc DE OCHANDIANO, Emma SPRINGARD, Alexandra DUGUE, Laëticia LE COUEDIC. « Panorama des revues scientifiques de SHS du site Lyon Saint-Étienne : 2^e état des lieux et recommandations », Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, MSH Lyon - Saint-Étienne, juin 2023.

chercheuses, des gestionnaires, des chargées de communication. Ces personnes ont souvent une formation partielle du travail éditorial et ne bénéficient pas de l'expertise nécessaire au secrétariat d'édition d'une revue.

C. ... entraînant une perte de l'expertise éditoriale ?

1. Des chargés et chargées d'édition au sein des laboratoires

Bien que les équipes des revues soient de plus en plus formées aux bonnes pratiques de publication des revues en contexte de science ouverte, il ne faut pas oublier que peu de professionnels de l'édition gèrent des revues.

Comme le rapport¹⁰⁸ de Prairial le précise, au sein des laboratoires, les chargés ou chargées d'édition ont des profils très variés. Il peut s'agir d'un chercheur ou d'une chercheuse ou bien d'un ou une gestionnaire ou encore d'un ou une ingénieure.

Il n'est pas rare que des comités de rédaction n'aient pas conscience de la nécessité de la qualité éditoriale de la revue puisque la plus-value des systèmes de référencement valorisant cet aspect¹⁰⁹ est encore peu connue. Au-delà de ce défaut informationnel, ce manque d'expertise est révélateur d'une absence de moyens et d'une grande difficulté économique des revues. Les revues des presses universitaires ne sont pas épargnées par cette situation. UGA Éditions a même renoncé à ouvrir des postes d'éditeuses pour prendre en charge ses nouvelles revues. En 2019, la maison a commencé à former des personnes déjà présentes au sein des laboratoires pour assurer le suivi de ses revues afin d'en accueillir de nouvelles sans ouvrir de poste. Jérôme Reynaud les forme à la préparation de copie et aux autres techniques éditoriales et les encadre. Désigner une personne-ressource qui prendra en charge le suivi éditorial au sein du laboratoire est même devenu une condition d'entrée pour une revue souhaitant être intégrée au catalogue de la maison.

108 Jean-Luc DE OCHANDIANO, Emma SPRINGARD, Alexandra DUGUE, Laëticia LE COUEDIC. « Panorama des revues scientifiques de SHS du site Lyon Saint-Étienne : 2^e état des lieux et recommandations », Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, MSH Lyon - Saint-Étienne, juin 2023.

109 Voir *supra*, p. 56.

C'est la politique actuelle. Voilà ce qui va nous permettre justement d'étoffer notre catalogue sans pour autant accroître l'effectif en personnel au sein même d'UGA Éditions, parce que l'intention de recruter en interne n'est pas d'actualité aujourd'hui¹¹⁰.

Dominique Roux avertit du danger de cette pratique et « défend l'idée que l'édition se fait avec des éditeurs¹¹¹ ». Selon lui, il ne peut pas y avoir d'« édition sans éditeur¹¹² ». Il s'agit de distinguer le temps de travail des scientifiques de celui des éditeuses. Le cloisonnement des métiers permettrait de développer une expertise et une rigueur professionnelle qu'il est complexe d'atteindre si la personne n'est pas concentrée sur son métier. Cela n'empêche pas la communication et la coordination entre les scientifiques et les éditeuses. Les responsables de revues sont souvent des chercheuses et leur rôle est nécessaire pour la revue mais ils et elles ne doivent pas se substituer aux équipes éditoriales.

2. La revue *DPC* : un cas de désintérêt pour la qualité éditoriale ?

La revue *DPC* est un cas complexe révélant de nombreux problèmes à sa mise en place. Pour des raisons politiques, la parution du premier numéro a été précipitée. Cet empressement a entraîné un flou juridique voire un non-respect du Code de la propriété intellectuelle. En effet, lors des parutions des premier et deuxième numéros, la responsabilité juridique n'était pas clairement définie. Nul ne savait qui était véritablement éditeur entre le directeur de la revue ou les PUSE. Ainsi, la signature des contrats a pris un retard considérable et a dépassé le délai de la parution. La clarification juridique n'a eu lieu qu'*a posteriori*, lors du travail éditorial sur le second numéro. Il semblerait que la course à publier des articles ou à diriger une revue en accès ouvert puisse entraîner des failles juridiques ou éditoriales néfastes au respect des lois régissant le travail éditorial.

Cet empressement a également mené à la multiplication des actrices : le premier numéro a été gracieusement mis en page par l'équipe Prairial, le second par la MSH. Les PUSE éditent le troisième numéro et le SCD UJM le quatrième, formant une alternance de mise en page avec les PUSE. La multiplication des

110 Entretien avec Jérôme Reynaud, chargé d'édition, référent revues numériques pour les chargés-e de l'édition dans les laboratoires, UGA Éditions, réalisé le 26 avril 2024.

111 Entretien avec Dominique Roux, directeur de l'infrastructure de recherche Métopes, réalisé le 17 mai 2024.

112 *Ibid.*

structures prenant en charge la mise en page des numéros pourrait altérer la qualité éditoriale de la revue puisque l'harmonisation entre les numéros sera complexe voire impossible. Lors d'une réunion entre la MSH, les PUSE et le SCD pour assurer la passation entre les deuxième et troisième numéros, les équipes du SCD ont alerté sur leur manque de formation. Il est attendu qu'elles prennent en charge non seulement le stylage des articles mais également la correction ortho-typographique des contenus. Or, cette part primordiale du processus éditorial requiert une expertise non négligeable. Finalement, craignant un manque de rigueur, les PUSE ont proposé de prendre en charge la préparation de copie de tous les numéros et seul le stylage sera effectué par l'équipe des bibliothécaires. Pour ne pas mettre en danger la qualité éditoriale de la revue, les PUSE ont accepté une surcharge de travail gratuit puisque celui-ci n'a pas été pris en compte dans la convention. Alors que la multiplication des structures chargées de l'édition de *DPC* devait alléger l'équipe des PUSE, elle a décuplé sa charge de travail par manque de moyens humains qualifiés.

Dominique Roux met en garde contre le dévoiement des outils numériques :

Si quelqu'un [...] style un fichier pour faciliter le travail d'édition derrière, ça n'en fait pas un éditeur pour autant. Ce sont des confusions qui sont nées d'une mauvaise interprétation de ce que sont les outils numériques¹¹³.

L'édition n'est pas simplement une pratique des outils numériques mais bien une expertise et un métier. La revue *DPC* est tombée dans un piège : le mirage de la simplification par les outils numériques.

La revue témoigne également de difficultés pour respecter les critères Quéro¹¹⁴. L'expertise en double aveugle, alors qu'elle est annoncée sur le site de la revue, n'est parfois pas respectée. Lorsque Léa Jeanjean a fait remarquer ce problème à l'équipe de la revue, elle semblait ne pas comprendre les enjeux concernant l'anonymat de l'expertise ou bien ne pas être en mesure de répondre à ce critère, faute d'un nombre suffisant d'experts ou expertes.

La revue souhaite avoir un rayonnement à l'international en publiant la moitié de ses articles en anglais. Lors d'expertises, de lourdes fautes d'anglais ont été détectées dans le texte original sans que cela ne remette en cause la publication

113 Entretien avec Dominique Roux, directeur de l'infrastructure de recherche Métopes, réalisé le 17 mai 2024.

114 Informations recueillies lors de mon stage.

de l'article. Il est inquiétant de constater que des chercheuses n'ayant pas un niveau d'anglais suffisant pour rédiger un article dans cette langue aient pu laisser paraître leur texte dans la revue. En assistant au comité éditorial, j'ai été surprise de constater que ces erreurs, malgré les avertissements de la secrétaire éditoriale, n'étaient pas rédhibitoires pour la publication du numéro. La discussion a été extrêmement brève pour cette revue et le comité a semblé désintéressé en comparaison des longs débats sur les ouvrages.

Les difficultés rencontrées par la revue *DPC* mettent en danger ses qualités éditoriale, éthique et linguistique. Du fait de pressions politiques, les PUSE ont été dépossédées de la mise en place de la revue et n'ont pas pu exiger un processus plus lent qui leur aurait permis de publier des numéros respectueux des normes éditoriales.

3. Le graphisme : métier fantôme de l'édition scientifique ouverte

Une dépossession à une autre échelle est à l'œuvre en contexte de science ouverte : la standardisation graphique.

Dans cet écosystème interprofessionnel, le graphisme, un des métiers traditionnels de la chaîne éditoriale demeure absent. Pour styler une revue avec le logiciel Lodel¹¹⁵, nul besoin d'une formation longue. J'ai moi-même pris en charge le stylage de la revue *Focales* après une demi-journée de présentation.

En complément de ce logiciel, l'infrastructure de recherche Métopes (Méthodes et outils pour l'édition scientifique) créée par les Presses universitaires de Caen a développé un format de fichier XML-TEI qui sert de document pivot pour ensuite publier le contenu au format numérique ou papier. Le document structuré peut être converti en fichier InDesign ou bien en document Word stylé par Lodel. Après une formation, l'équipe des PUSE n'a pas souhaité utiliser cet outil. Alors qu'un travail direct sur InDesign leur offrait une large palette graphique, le passage par Métopes a généré une frustration face à la standardisation et à la simplification des mises en page. La mise en page sur les plateformes de diffusion comme OpenEdition Journals est d'une grande pauvreté graphique et

115 Logiciel d'édition électronique développée par OpenEdition en 2000. Il permet de styler l'article en lui appliquant des niveaux de titres, en distinguant les métadonnées pour passer à un format web selon les standards d'OpenEdition.

ne répond pas à la complexité des contenus. L'équipe des PUSE a craint la même simplification pour les formats papier si elle utilisait Métopes. De plus, pour le moment, les presses n'éditent pas de revues multisupports mais seulement des revues exclusivement diffusées au format numérique. Les PUSE ne gagneraient pas de temps à créer un fichier XML-TEI pivot pour chaque article.

Lorsque j'ai interrogé Dominique Roux sur ce refus, il m'a expliqué :

L'endroit où on a le taux d'échec le plus fort, ce sont des structures éditoriales qui se sont construites autour d'outils comme InDesign, en faisant intervenir plus de graphistes que d'éditeurs. Les points de résistance que l'on a, ce sont les presses qui se sont construites uniquement autour de la fonction de mise en page, et dans lesquelles souvent le travail est fait deux fois d'ailleurs, une fois pour la mise en page et une fois pour les plateformes. Et là c'est un frein économique et ce n'est pas raisonnable éditorialement si on intervient deux fois.

Bien que la qualité éditoriale soit mise en avant pour justifier la mutation des métiers de l'édition scientifique, les raisons économiques sont omniprésentes et expliquent bien souvent les évolutions numériques. La mutation des métiers n'est-elle pas plus une conséquence de l'économie de moyens matériels et humains, de la surfragmentation des postes en pourcentage d'ETP, d'un manque de courage politique pour maintenir une culture professionnelle vertueuse ? Doit-on craindre une perte de l'expertise éditoriale scientifique impulsée par la politique de science ouverte ?

Conclusions

Mon étude propose un état des lieux de la publication de revues SHS en contexte de science ouverte en Auvergne-Rhône-Alpes. Il ne s'agit pas d'une analyse exhaustive permettant de comprendre tous les mécanismes propres à la politique de la science ouverte mais une observation des mutations professionnelles ancrée dans un espace régional. J'ai souhaité comprendre le poids que la politique nationale exerce sur les structures de la documentation et de l'information scientifique.

Des inégalités d'intégration à la politique nationale

Le réseau régional s'est constitué en pôle fort polarisant de nombreuses initiatives ayant un rayonnement national voire européen dans certains cas. Certaines structures se sont dirigées en autodidacte vers le libre accès sans attendre le premier Plan national pour la science ouverte. Elles ont ainsi fait perdurer des revues SHS menacées de publier leur dernier numéro si elles ne se tournaient pas vers le numérique.

Les structures étudiées affichent une grande diversité. D'un côté, les presses initiatrices du libre accès comme UGA Éditions ou ENS Éditions parviennent à développer des modèles économiques qui se pérennisent grâce à une mise en réseau et à des jeux d'équilibre entre ouverture et restriction des contenus. Les deux pépinières sont parvenues à accompagner des revues vers le numérique afin de garantir leur survie. De l'autre côté, des microstructures comme les PUSE se trouvent encore aux balbutiements de la science ouverte et n'ont pas défini de politique généralisée au sein d'une université encore hésitante sur ses directives.

Les grands plans nationaux sont intervenus *a posteriori* de ces initiatives et bien qu'elles catalysent aujourd'hui et accélèrent l'harmonisation des dites bonnes pratiques, elles ne proposent pas un cadre directif et le réseau interprofessionnel de la science ouverte continue de se former par lui-même.

Les pouvoirs publics ont apporté une idéologie et un vocabulaire « science ouverte » qui forment un ensemble de valeurs servant l'idéal d'une France compétitrice et précurseuse dans le domaine de la recherche scientifique.

Des bonnes pratiques aux belles histoires, en passant par le baromètre, le site « Ouvrons la science » révèle la manière dont la « science ouverte » a été instituée par le MESRI comme un domaine autonome, doté de son vocabulaire, de son histoire, de ses professionnels. Toutes les données ainsi réunies constituent un savoir d'institution composé de « principes et croyances hybrides, produits dans les transactions entre un champ et les champs politique et bureaucratique »¹¹⁶.

En parallèle, les mutations des métiers, les changements de techniques éditoriales ne semblent ni compris ni appréhendés par les politiques nationales. Les SHS étant le parent pauvre du travail scientifique, il n'est pas rare que les universités investissent peu dans ces champs disciplinaires. Les structures tâtonnent alors pour faire perdurer un modèle économique révolutionné par la gratuité des contenus. De plus, les grands investissements atteignent principalement les organismes déjà intégrés dans le réseau science ouverte.

En résulte une dissymétrie d'intégration des structures et de leurs équipes dans le mouvement science ouverte. Doit-on craindre un effacement progressif des structures les plus éloignées des politiques de science ouverte ?

Lors de mon stage, j'ai eu l'impression d'une fuite en avant vers la science ouverte, d'un empressement à se conformer aux valeurs véhiculées par les grands plans nationaux sans prise de recul analytique sur les changements en cours. L'idéal libriste originel du libre accès est *a priori* vertueux pour le domaine scientifique. Considérer les savoirs scientifiques générés par des fonds publics comme des biens communs semble d'une logique sans appel. Néanmoins, « l'acte militant s'est trouvé englouti par les logiques darwiniennes et néo-managériales de la recherche¹¹⁷ » et il s'agirait de s'interroger sur les implications qu'engendre la politique de science ouverte comme elle a été définie depuis 2018 par le gouvernement français et bien avant par l'Union européenne. Les SHS sont encore novices dans la publication de revues en libre accès et les pratiques disciplinaires ne se sont pas encore standardisées comme tendent à le faire les techniques éditoriales. Afin de conserver la bibliodiversité que j'ai pu observer à l'échelle régionale, une réflexion collective sur les conditions de sa préservation semble nécessaire.

116 Isabelle LABOULAIS, « [Dénaturaliser la science ouverte. La genèse d'un savoir d'institution](#) », *Zilsel*, vol. 12, no. 1 [en ligne], 2023, pp. 11-28, consulté le 23 juin 2024.

117 *Ibid.*

Une communauté SHS divisée

Lors de mon étude, je me suis concentrée sur les bouleversements dans le champ éditorial mais je n'oublie pas les chercheuses. J'ai d'ailleurs étudié leur condition lorsqu'ils et elles sont en charge de revues. Cependant, tous et toutes les scientifiques sont concernés par la science ouverte. Parmi les trois phrases en exergue qui illustrent les grands axes d'action du Plan national pour la science ouverte, l'une d'elle leur est spécifiquement adressée : « La France s'engage pour que la science ouverte devienne la pratique quotidienne par défaut des chercheurs¹¹⁸ ».

Il serait intéressant de faire une étude plus poussée sur la réaction des chercheuses à leurs nouvelles obligations en science ouverte. Comment ont-ils et elles réagi à la place centrale que doit prendre la science ouverte dans leur activité de recherche ?

En passant par le prisme des personnes interrogées lors de mes entretiens, je peux affirmer que les réponses ont été disparates au sein de la communauté SHS. *A contrario* de la communauté STM qui a initié et soutenu la transition vers la publication numérique, la communauté SHS reste traditionnellement attachée au papier. Ceci peut s'expliquer par une temporalité de la recherche plus étendue qui concorde avec le format des ouvrages papier. De plus, le lien qu'entretiennent les SHS avec les outils numériques est tout à fait récent et n'a pas encore façonné la pratique scientifique.

Néanmoins, une autre part grandissante de la communauté s'est peu à peu alignée aux valeurs de la science ouverte véhiculées par les pouvoirs publics. Anne Rouhette, professeure de littérature anglaise m'a confié que les scientifiques travaillant dans des domaines restreints et peu étudiés pouvaient souffrir du manque de reconnaissance et de la peur de ne pas être lus.

On est assez nombreux à vouloir être lus. On est très content quand un de nos livres est disponible sur OpenEdition Books en libre accès parce qu'on voit qu'on a plus de citations, etc. Ça touche un plus large public et c'est notre but d'être lu¹¹⁹.

La communauté SHS a pris acte des bénéfices que pouvaient engendrer un référencement des publications sur les CV HAL en les croisant à l'aide

118 [Plan national pour la science ouverte](#), MESRI [en ligne], 4 juillet 2018, consulté le 29 juin 2024.

119 Entretien avec Anne Rouhette, responsable de la pépinière de revues Polen, réalisé le 3 juin 2024.

d'identifiants uniques attribués à chaque chercheuses. Elle peut même détecter les citations d'un article dans d'autres textes et mesurer ainsi l'efficacité de sa recherche par sa visibilité. Ce système de référencement se rapproche du « Panoptique de la science¹²⁰ » dénoncé par Philip Mirowski pour décrire la dérive néolibérale des politiques de science ouverte.

Ainsi, alors que certains champs disciplinaires ou individus au sein de disciplines se sont conformés aux prérogatives nationales, d'autres ont publiquement exposé leurs réticences et leurs critiques face au mouvement science ouverte. Néanmoins, leurs inquiétudes ne semblent pas être appréhendées par le plus grand nombre et – à ma connaissance – aucune réflexion collective n'est menée au sein de la communauté scientifique.

Numérique et écologie : la pérennité du stockage remise en question

Je souhaitais évoquer un dernier point encore très peu commenté mais qu'il s'agirait de prendre en charge collectivement. Il est troublant de constater que le mouvement science ouverte reprend un champ lexical développé par la pensée écologiste¹²¹ (bibliodiversité, moissonage, durabilité, partage des ressources, etc.) Ce *greenwashing* est facilement lisible dans la majorité des champs d'actions politiques afin de prétendre à une transition sociétale plus verte. L'Unesco va même jusqu'à souligner « le potentiel transformateur de la science ouverte pour [...] accélérer les progrès en vue de réaliser les objectifs de développement durable¹²² ».

Néanmoins, « le numérique représente aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale¹²³ » et cette pollution numérique devrait s'accroître dans les prochaines années. Un stockage pérenne des données comme le pratique le

120 Philip MIROWSKI, « [Hell is Truth Seen Too Late](#) », *Zilsel*, vol. 3, no. 1 [en ligne], 2018, pp. 146-180, consulté le 13 août 2024.

121 Voir *supra*, p. 12, note 18.

122 UNESCO, « [Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte](#) » [en ligne], 2021, consulté le 12 août 2024.

123 « [L'empreinte environnementale du numérique](#) », Arcep [en ligne], 2 juillet 2024, consulté le 12 août 2024.

Cines¹²⁴ (Centre informatique national de l'enseignement supérieur) pourrait aggraver ce phénomène.

De plus, la crise d'approvisionnement en minerais rares nécessaires à la production du *hardware* risque de mettre en danger la pérennité du stockage promu par les politiques de science ouverte. Le stockage numérique généralisé des données de la recherche constitue-t-il une énième maladaptation au changement climatique ? La crise écologique et la raréfaction des ressources mettent-elles en danger la pérennité des données de la recherche ? Peut-on vraiment parler de pérennité et de durabilité numérique ?

Toutes ces questions nécessaires à la compréhension des politiques de science ouverte méritent d'être traitées en profondeur et sur un temps plus long que la présente étude. Cet état des lieux a révélé des mécanismes qui, je pense, s'observent à l'échelle nationale et sont accentuées aux niveaux européen et international. Isabelle Laboulais conclut en décrivant une intuition qui m'a habitée tout au long de mon stage :

La « science ouverte » est bien sûr un mot d'ordre auquel on aimerait pouvoir souscrire avec enthousiasme et sans aucune réticence. Pourtant, un rapide coup d'œil jeté au monde académique suffit pour apercevoir les failles entre les lignes des vertueuses déclarations sur la démocratisation des savoirs, et pour constater la troublante simultanéité entre l'essor de la « science ouverte » et celui de la « raison précaire » commune aux éditeurs et aux chercheurs¹²⁵.

124 Ce centre héberge la majorité des structures de l'ESR. Il archive les données du portail Persée, les numéros d'OpenEdition ou encore les publications déposés sur HAL.

125 Isabelle LABOULAIS, « [Dénaturaliser la science ouverte. La genèse d'un savoir d'institution](#) », *Zilsel*, vol. 12, no. 1 [en ligne], 2023, pp. 11-28, consulté le 23 juin 2024.

Bibliographie

Textes fondateurs

« [Initiative de Budapest](#) » [en ligne], 14 février 2002, consulté le 16 juin 2024.

« [Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en Sciences exactes, Sciences de la vie, Sciences humaines et sociales](#) », 22 octobre 2003 [en ligne], consulté le 9 juillet 2024.

« [Recommandation de la commission du 17 juillet 2012 relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation](#) », *Journal officiel de l'Union européenne* [en ligne], 21 juillet 2012, consulté le 23 juin 2024.

[Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la bibliodiversité](#) [en ligne], 2017, consulté le 23 juin 2024.

UNESCO, « [Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte](#) » [en ligne], 2021, consulté le 12 août 2024.

Cadre institutionnel

[Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique](#), *JORF* [en ligne], consulté le 23 juin 2024.

Frédérique VIDAL, « Discours science ouverte à LIBER », 2018.

« [Plan national pour la science ouverte](#) », MESRI [en ligne], 4 juillet 2018, consulté le 29 juin 2024.

« Deuxième Plan national pour la science ouverte. Généraliser la science ouverte en France 2021-2024 », Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, juillet 2021.

« [Rapport d'activité du groupement d'intérêt scientifique Fonds national pour la science ouverte](#) » [en ligne], 2022, consulté le 12 juillet 2024.

Caroline DANDURAND, « [Préfiguration d'une structuration collective des éditeurs scientifiques publics engagés dans la science ouverte](#) » [en ligne], juin 2022, consulté le 29 juin 2024.

[Baromètre de la science ouverte](#), MESRI [en ligne], 14 décembre 2023, consulté le 29 juin 2024.

Ressources techniques

Cécile ARENES, Lionel MAUREL, Stephanie RENNES, « Guide d'application de la Loi pour une République numérique pour les données de la recherche », Comité pour la science ouverte, 2022.

Jean-Luc DE OCHANDIANO, Emma SPRINGARD, Alexandra DUGUE, Laëtitia LE COUEDIC. « Panorama des revues scientifiques de SHS du site Lyon Saint-Étienne : 2^e état des lieux et recommandations », Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, MSH Lyon - Saint-Étienne, juin 2023.

« [Critères QUERO – Préconisations pour la qualité des revues scientifiques](#) » [en ligne], 2020, consulté le 13 juillet 2024.

« [Des contrats pour la science ouverte](#) », Ouvrir la science [en ligne], avril 2024, consulté le 31 juillet 2024.

« [Publier en libre accès : les licences Creative Commons](#) », Prairial [en ligne], consulté le 16 juin 2024.

Rapports d'activité, BU Diderot, 2012-2022.

Rapports d'activité, SCD de Lyon 2, 2014-2022.

Rapports d'activité, BU de Lyon 3, 2017-2022.

Webinaires et conférences du réseau national

Hélène BEGNIS, « HAL : un atout français pour la Science Ouverte », Journée de la science ouverte, Université Jean Monnet, 29 mars 2023, consultée le 28 février 2024.

ENSSIB, « Les réseaux sociaux académiques et l'open access », Biennale du numérique, 2017, consultée le 25 février 2024.

ENSSIB, « Typologies d'usages, droits d'auteur et production de valeur », Biennale du numérique, 2023, consultée le 25 février 2024.

Marie-Émilie HERBET, « Les chercheurs en SHS et leurs données de la recherche », Journée de la science ouverte, Université Jean Monnet, 29 mars 2023, consultée le 28 février 2024.

Evelyne MIOT, « Un panorama des modèles d'édition scientifique en 2023 », Journée de la science ouverte, Université Jean Monnet, 29 mars 2023, consultée le 28 février 2024.

Filippo A. E. NUCCIO MORTARINO MAJNO DI CAPRIGLIO, « La Science Ouverte à l'UJM », Journée de la science ouverte, Université Jean Monnet, 29 mars 2023, consultée le 28 février 2024.

Yves PICARD, « [Les SHS à l'épreuve de la publication, l'éditeur à celle de la science ouverte](#) », Nakala [conférence en ligne], 2023, consultée le 25 février 2024.

Benoît PIER, « Enjeux et actualité de la Science Ouverte », Journée de la science ouverte, Université Jean Monnet, 29 mars 2023, consultée le 28 février 2024.

Johan ROORYCK, « La cOAlition S et la stratégie de non-cession des droits », UGA Open Science Days, 14 novembre 2023, consultée le 28 février 2024.

Analyses et critiques de la science ouverte

« [APC et revues hybrides](#) », Université Clermont Auvergne [en ligne], consulté le 13 juillet 2024.

Sylvie BENZONI-GAVAGE, « [Comment les scientifiques s'organisent pour s'affranchir des aspects commerciaux des revues](#) », *The Conversation* [en ligne], 2 mai 2021, consulté le 15 juin 2024.

Lucie CLUZEL-METAYER, « La loi pour une République numérique : l'écosystème de la donnée saisi par le droit », HAL, 2017.

Alexandra DUGUE, Laurent GALLET et Laëtitia LE COUEDIC, « [Prairial : bibliothécaires, éditeurs et éditrices au service des revues](#) », *Arabesques* [en ligne], 108, 2023, consulté le 18 juillet 2024.

Camille FERNANDES, « [La liberté académique, une liberté spécifique ?](#) », *La Revue des droits de l'homme*, [en ligne], 24 | 2023, mis en ligne le 8 juin 2023, consulté le 16 janvier 2024.

Françoise Catherine GOUZI, « [Visibilité et évaluation des revues scientifiques](#) », États généraux de l'édition en sciences humaines et sociales [en ligne], EHESS, juin 2019, Paris, France, pp. 167-176, consulté le 2 août 2024.

Jean-Michel HENNY, Denise PIERROT, Dominique ROUX, *L'édition scientifique institutionnelle en France - État des lieux, matière à réflexions, recommandations*, AEDRES, 2015.

Isabelle LABOULAIS, « [Dénaturaliser la science ouverte. La genèse d'un savoir d'institution](#) », *Zilsel*, vol. 12, n° 1 [en ligne], 2023, pp. 11-28, consulté le 23 juin 2024.

Jacques LAFAIT, Jean-François LUTZ, Pascal AVENTURIER, Gégory COLCANAP, Jean-Luc DE OCHANDIANO, et al., Rapport final du groupe-projet du Comité pour la Science Ouverte « construire la bibliodiversité », Comité pour la science ouverte, 2019.

Thomas LIN, « Cracking Open the Scientific Process », *New York Times*, 16 janvier 2012.

Philip MIROWSKI, « [Hell is Truth Seen Too Late](#) », *Zilsel*, vol. 3, no. 1 [en ligne], 2018, pp. 146-180, consulté le 13 août 2024.

« [Note sur les accords transformants](#) », Université de Lorraine [en ligne], décembre 2022, consultée le 12 juillet 2024.

Jean-Luc DE OCHANDIANO, « [Les pépinières de revues scientifiques : des lieux d'expérimentation éditoriale au service de la science ouverte](#) », *Arabesques* [en ligne], 108 | 2023, mis en ligne le 19 janvier 2023, consulté le 15 juillet 2024.

Armelle THOMAS, « Le Réseau de pépinières de revues scientifiques REPÈRES : un révélateur de la complémentarité des métiers de l'infodoc et de l'édition », *I2D – Information, données & documents*, 2 | 2020, pp. 144-148.

Table des illustrations

Dynamique d'évolution du taux de publications françaises avec un DOI Crossref, en accès ouvert pour chaque discipline par année d'observation _____	15
Le réseau de publication de revues SHS en accès ouvert en Auvergne-Rhône-Alpes _____	21
Nombre d'abonnements à des revues papier à la BU de Lyon 3 par année _____	22
Nombre d'abonnements à des revues numériques à la BU de Lyon 3 par année _____	22
Évolution du nombre de visiteuses de la revue <i>Culture et Musées</i> sur OpenEdition Journals _____	24
Modèles de diffusion numérique des revues hybrides d'ENS Éditions _____	25
Plateformes de diffusion des revues d'UGA Éditions _____	29
Plateformes de diffusion des revues actives d'ENS Éditions _____	30
Typologie des structures éditoriales des revues hébergées par Prairial _____	32
Période de parution des premiers numéros des revues hébergées par Prairial _____	33
Détail des contributions au FNSO 1 _____	35
Modèles économiques des revues d'ENS Éditions _____	48
Licences utilisées par les revues Prairial _____	53
Revue Prairial référencées dans des bases de données _____	57

Annexes

Annexe 1. 26 avril 2024 : Entretien avec Jérôme Reynaud Chargé d'édition, référent revues numériques pour les chargé-es d'édition dans les laboratoires, UGA Éditions

Emilie Pineau : Ma première question porte sur votre lien avec la politique science ouverte de votre université de rattachement, l'université de Grenoble. Comment avez-vous eu connaissance de cette politique ? Vous a-t-elle été présentée spécifiquement ?

Jérôme Reynaud : C'est un peu particulier, nous avons en quelque sorte devancé la politique nationale mise en œuvre récemment en faveur de la science ouverte, étant donné que nos revues étaient déjà en accès ouvert, du moins en partie, avant même le plan national. Ensuite, à partir du moment où le Plan national pour la science ouverte a été lancé, nous avons généralisé le passage au numérique en privilégiant l'accès ouvert et gratuit à toutes les revues figurant au catalogue.

Au départ, avant 2016, nous avions des revues qui étaient déjà en libre accès, certaines uniquement en numérique, d'autres existaient à la fois en version papier et en version numérique. La version papier était encore commercialisée, donc il y a eu un temps de transition. Ensuite, en 2017, toutes nos revues sont passées en numérique et en libre accès sur la plateforme OpenEdition Journals ; on a abandonné la version papier. C'est-à-dire que toutes nos revues sont depuis 2017 exclusivement numériques et en libre accès immédiat et gratuit.

L'édition numérique est d'ailleurs quelque chose d'important pour les chercheurs aujourd'hui, parce qu'avec les identifiants uniques qui leur sont attribués (ORCID, IdRef, IdHal...), il est possible de les identifier plus facilement dans le monde scientifique, de faciliter la recherche et l'évaluation de leurs travaux, de promouvoir et accroître la visibilité de leurs publications. Ils permettent aussi d'évaluer leurs pratiques à l'égard de la science ouverte, d'où l'importance de publier dans une revue numérique et en accès ouvert.

[...]

E.P. : Vous coordonnez des chargés d'édition au sein des laboratoires. Pourquoi avez-vous mis cette fonction en place et quel rôle avez-vous ?

J.R. : Aujourd'hui quatorze revues figurent au catalogue, bientôt seize. Le catalogue s'est étoffé progressivement, et j'étais seul au départ pour assurer la production. C'était impossible pour moi de continuer à travailler sous cette pression-là. Donc on a trouvé une solution depuis 2019, mais seulement quelques revues sont concernées. On a commencé à chercher des solutions dans les laboratoires partenaires, à trouver des personnes ressources qui seraient capables de faire de la préparation de copie, d'effectuer le travail de secrétariat d'édition en plus des activités qu'elles assurent déjà, tout en redéfinissant les quotités de travail au cas par cas. Il a fallu chercher, éventuellement mutualiser certains postes et on a trouvé, pour certaines revues, dans certains laboratoires, des personnes qui étaient prêtes à prendre en charge la fabrication d'une revue. Ça s'est fait progressivement. D'ailleurs, le réseau continue à se construire progressivement, il comprend aujourd'hui sept chargés d'édition en poste dans les laboratoires.

De mon côté, je supervise le travail qui est réalisé dans les laboratoires. On aimerait placer un chargé d'édition par revue. Jusqu'en 2020, j'étais la seule personne dédiée à la préparation de copie et à la mise en ligne des revues. Déléguer une partie des tâches de secrétariat d'édition pour certaines revues au sein des laboratoires partenaires était donc la seule solution pour pouvoir accueillir de nouvelles revues, et éviter ainsi le goulet d'étranglement et la surcharge de travail (qui plus est, à effectif constant). Aujourd'hui, la condition est que chaque nouvelle revue souhaitant intégrer UGA Éditions ait un chargé d'édition dédié, que je vais pouvoir former, encadrer et superviser. Mais en tout cas, il est nécessaire d'avoir une personne ressource pour chacune des revues. C'est la politique actuelle.

Voilà ce qui va nous permettre justement d'étoffer notre catalogue sans pour autant accroître l'effectif en personnel au sein même d'UGA Éditions, parce que l'intention de recruter en interne n'est pas d'actualité aujourd'hui. C'est aussi un moyen de donner un peu plus d'autonomie aux revues parce que, jusqu'à présent, on avait un calendrier très contraint. Il y a quatorze revues, mais il n'y a pas qu'un numéro par an pour chaque revue ; la périodicité varie en effet selon les revues, ce sont donc à présent vingt-sept numéros publiés par an.

[...]

E.P. : Pensez-vous qu'en SHS les revues sont un mode de publication moins courant qu'en STM ?

J.R. : Si on regarde seulement OpenEdition Journals, on a quand même près de 650 revues hébergées sur la plateforme. Quand on regarde le nombre de pépinières en France dédiées aux revues en SHS, c'est énorme. Il y a eu un vrai boom depuis 5 ans. À l'époque des ELLUG (donc avant UGA Éditions), certaines de nos revues ont proposé une version numérique sur OpenEdition Journals dès 2007. La pratique en SHS est donc ancienne et bien ancrée. Si des revues n'ont pas encore accompli leur transition numérique, elles y viendront rapidement et il y a fort à parier qu'elles opteront progressivement pour le libre accès pour répondre aux enjeux de la science ouverte.

À l'UGA, c'est inscrit dans la charte de la science ouverte votée en décembre 2022. Le libre accès c'est le carnet de route. Dans d'autres universités, ça n'est pas encore toujours le cas : certaines revues en SHS souhaitent conserver notamment une version papier et la commercialiser pour en tirer une source de financement (pour financer par exemple des colloques au sein du laboratoire qui édite la revue), et la transition numérique est parfois problématique ou source d'inquiétude.

En ce qui nous concerne, nos revues sont relativement bien dotées. Dans les laboratoires il y a du personnel susceptible d'être mobilisé pour du secrétariat d'édition, donc ça facilite les choses. Nos revues sont hébergées sur des plateformes gratuites et financées par le ministère, et UGA Éditions leur propose un accompagnement éditorial tout au long du processus de production. C'est la raison pour laquelle de nouvelles revues souhaitent nous rejoindre. Deux nouvelles revues nous ont d'ailleurs rejoint en 2023, deux autres en 2024 et je pense que cette dynamique va se poursuivre dans les années à venir. Toutes ces revues ressentaient parfois un sentiment d'isolement au sein de leur laboratoire ; elles sont conscientes aujourd'hui que le monde de l'édition scientifique évolue, elles se tournent donc désormais vers UGA Éditions pour les aider à négocier le virage du numérique et adopter une politique davantage tournée vers la science ouverte.

Annexe 2. 17 mai 2024 : Entretien avec Dominique Roux Directeur de l'infrastructure de recherche Métopes

Dominique Roux : Historiquement, Métopes est né des Presses en 1999. Le but était de mettre en ligne une revue d'histoire médiévale qui a été la première revue composée avec ces outils. Ensuite, le dispositif a grandi de différentes façons avec la création du pôle numérique qui propose un soutien aux initiatives de l'université en humanités numériques. La chaîne de Caen est devenue Métopes pour donner une infrastructure de recherche.

Emilie Pineau : Comment avez-vous eu l'idée de créer Métopes ?

D.R. : L'idée, c'était une réflexion sur le numérique, c'est-à-dire qu'on a voulu sortir le fonds numérique des outils spécifiques. À l'époque, on utilisait le logiciel Xpress pour la mise en page. Celui-ci a été remplacé par InDesign en très peu de temps : tous les éditeurs qui avaient leur fonds en Xpress ont eu des problèmes pour y accéder après la disparition du logiciel. Deux, trois choses nous préoccupaient : la pérennité des fonds numériques : faire en sorte que les fonds numériques soient indépendants de l'outil privé, que le fonds ait une existence indépendamment des systèmes qui permettaient de faire la mise en page ou de faire la diffusion. Il y avait une nécessité à répondre à plusieurs utilisations de ces fonds numériques. À cette époque sont apparues des plateformes de diffusion et, en parallèle de la production de livres imprimés, étaient diffusés des contenus identiques sur des plateformes, des Cd-Rom ou d'autres dispositifs. On ne voulait effectuer le travail éditorial qu'une seule fois, et faire en sorte que, sur la base du même travail éditorial, on puisse obtenir plusieurs formes d'exploitation. Ainsi, il y avait un souci économique, on souhaitait faire en sorte que cette petite diffusion coûte le moins cher possible.

Du côté de Métopes, ensuite, la chaîne de Caen a été diffusée par le biais d'une association qui n'existe plus, l'Association des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aedres). La règle du jeu était la suivante : nous nous déplaçons à deux depuis Caen auprès de nos collègues pour leur expliquer le fonctionnement des outils et les installer. C'était une formation qui durait trois jours et dure encore trois jours aujourd'hui.

À partir de 2012-2016, Métopes a obtenu un soutien du ministère assez fort, en lien avec des initiatives science ouverte. On a reçu des subsides du ministère

suffisants pour assurer le financement de ces formations. Désormais, ce sont des formations gratuites.

[...]

E.P. : Est-ce que Métopes a été une infrastructure précurseuse de la politique de science ouverte ?

D.R. : La politique de science ouverte est très liée à la BSN au départ. La BSN s'est construite avec l'injonction européenne sur le libre accès. Le FNSO, a pu émerger alors que les dispositifs existaient déjà. Il est venu amplifier ou soutenir leur effet. Les dispositifs que l'on développe : Métopes, OpenEdition, sont des facilitateurs de science ouverte, dans la mesure où ils offrent d'abord une mutualisation, un développement des solutions et une mise à disposition gratuite des solutions.

E.P. : Donc vous avez l'impression que la politique nationale a plus soutenu qu'elle n'a cadré dans un sens inverse des expérimentations qui étaient déjà en cours.

D.R. : Elle soutient et elle dynamise. Elle a pu être l'origine de nouvelles choses, mais parce que des dispositifs existaient déjà. C'est un phénomène à la fois amplificateur, stabilisateur ; la stabilisation, permet l'amplification, le développement d'espaces. Ce que les Presses universitaires de Caen nous ont permis de faire quand on a créé Métopes et qu'on avait le droit de faire ce qu'on voulait à condition que la production continue à se faire, c'est un peu le rôle du FNSO à la différence qu'il est de xx millions par an. Il crée des espaces de liberté qui permettent d'expérimenter, de construire, de consolider, d'amplifier. C'est un rôle catalyseur. Et c'est sûr qu'à coup de xx millions par an, on catalyse bien.

E.P. : J'imagine que la BSN a été consultée pour mettre en place la politique nationale ?

D.R. : Les collègues du FNSO sont des héritiers des collègues de la BSN. Par exemple le groupe BSN 7 (édition) est devenu le groupe ESO (édition en science ouverte) du FNSO qui continue à exister avec des personnes qui étaient déjà dans la BSN. Il y a eu des phénomènes de réduction, de regroupement, mais on retrouve sensiblement les mêmes personnes. La BSN était un organisme de réflexion, tandis que le FNSO est un organisme de réflexion et d'action.

[...]

E.P. : Est-ce que vous êtes toujours en contact avec la communauté scientifique ?

D.R : On est plus en contact avec les éditeurs qui eux ont pour responsabilité de dialoguer avec la communauté scientifique.

On est quand même à l'écoute des besoins de la communauté scientifique mais on développe surtout des outils pour les éditeurs qui, eux-mêmes, sont en contact direct avec des scientifiques. On est au service d'une communauté professionnelle qui, elle-même, est au service de la recherche. On conserve l'importance du métier d'éditeur dans Métopes. Notre objectif n'est pas de fournir des outils à des chercheurs pour faire de la publication. On défend l'idée que l'édition se fait avec des éditeurs et on est très opposé à une édition sans éditeur.

Ce sont deux métiers distincts. Qu'ils aient des correspondances dans les laboratoires c'est très bien. Après c'est un rôle qui peut exister et que l'on peut retrouver dans les responsables de revues qui peuvent faire un certain nombre de tâches, en ayant en tête les contraintes éditoriales, ils ne sont pas des éditeurs pour autant.

Ce sont des confusions qui sont nées d'une mauvaise interprétation de ce que sont les outils numériques. Lorsque Macintosh est arrivé avec l'imprimante laser et le premier logiciel de traitement de texte, tous les universitaires se sont crus éditeurs parce qu'ils arrivaient à imprimer à 300 points par pouce et à justifier à droite et à gauche. C'est un peu plus compliqué que ça.

Annexe 3. 3 juin 2024 : Entretien avec Anne Rouhette Directrice de la pépinière de revues Polen

Emilie Pineau : Est-ce que vous pourriez présenter Polen et votre rôle au sein de cette structure ?

Anne Rouhette : C'est une toute petite structure. On est deux : Camille Meyer, l'ingénieure-éditrice et moi qui suis enseignante chercheuse et directrice du Polen. C'est une pépinière de revues qui existe depuis dix ans. Au départ, elle rassemblait des revues hybrides, à la fois papier et numérique. Maintenant on n'a plus qu'une revue hybride, le reste est exclusivement au format numérique.

E.P. : Comment s'est fait la transition du modèle économique, de passer des revues hybrides aux revues exclusivement numériques ?

A.R. : Il reste une revue, le *Courrier Blaise Pascal* qui est tirée au format papier avec une barrière mobile au format numérique. Un certain nombre de revues voyait leur chiffre de ventes papier chuter tandis que les consultations en ligne augmentaient. D'autre part, ça coïncide avec une volonté accrue de l'université de promouvoir le modèle diamant et la science ouverte, l'édition papier n'était plus vraiment dans la ligne de l'UCA. On se trouve à la conjonction de ces deux facteurs : économique et politique.

E.P. : Donc l'université a investi dans cette mutation ?

A.R. : L'université a employé notre ingénieure, Camille Meyer qui était auparavant à la MSH de Clermont, au pôle numérique. Maintenant, elle est à 100 % au Polen. Nous avons également un ingénieur informaticien qui prête main forte de temps en temps pour des questions plus techniques liées à Lodel notamment. L'université finance aussi des serveurs pour archiver nos revues.

[...]

E.P. : En tant que pépinière de revues, est-ce que votre objectif va être de pérenniser l'archivage des revues sur votre serveur ou bien qu'elles migrent vers OpenEdition ?

A.R. : Ça dépend des revues. En effet, le terme « pépinière » signifie que l'on veut les faire grandir. Ça a été le cas pour trois revues qui sont passées sur OpenEdition. Le problème est que certaines de nos revues sont assez confidentielles, clermonto-clermontoises. Ce sont des revues très intéressantes

mais ce sont souvent les mêmes personnes qui y publient, au sein du même centre de recherche clermontois. Elles ont des difficultés à attirer d'autres personnes et OpenEdition n'est évidemment pas intéressé par ce type de revues. Nous sommes ravis de les accompagner mais elles n'ont aucune chance de migrer vers des plateformes nationales.

Gallica par exemple, c'est une revue qui a un grand rayonnement à l'international, très implantée dans son champ en France et à l'étranger et pourtant il a été compliqué de l'intégrer à OpenEdition. Alors, on suppose que des revues plus confidentielles n'auront sûrement pas cette chance.

E.P. : En termes de financement, avez-vous répondu à des projets FNSO ?

A.R. : Pour Polen spécifiquement non mais on est partie prenante du projet « Coopères ». On n'a pas porté ce projet mais on s'y est associé et on est très heureux qu'il ait abouti.

Si on demandait un financement FNSO, ce ne serait pas pour le Polen seul, ce serait pour construire le pôle éditorial de Clermont-Ferrand par exemple. Je ne suis pas décisionnaire, la politique est définie par la présidence de l'UCA et par la chargée de mission science ouverte, en discussion avec la bibliothèque et les PUBP.

E.P. : Par rapport à la feuille de route de l'UCA, est-ce qu'il y a des lignes politiques qui sont compliquées à appliquer dans le quotidien de Polen ?

A.R. : Dans la feuille de route de l'UCA, il y a une ouverture aux doctorants que nous essayons en ce moment de concrétiser en accompagnant une école doctorale vers la création d'une revue de doctorants. Cette revue s'appelle *Pensées vives*. Le but serait de lui donner une vraie visibilité avec un comité scientifique, de l'accompagner en lui donnant une plus-value, une rigueur, c'est le rôle d'une pépinière.

[...]

E.P. : Et plus largement, quel projet Polen doit-il mettre en place pour répondre aux prérogatives nationales ?

A.R. : On essaie de contacter les collègues de sciences dures car pour l'instant la pépinière n'intéresse pas vraiment. Eux préfèrent publier dans des revues déjà existantes, souvent payantes. Ce sont des traditions de disciplines. À l'inverse,

dans ma discipline, peu de personnes seront intéressées de payer pour lire mon article, même si le sujet est passionnant.

E.P. : Alors les revues que vous avez en STM n'attirent pas vos collègues ?

A.R. : Les sujets de nos revues sont des secteurs très spécialisés donc on n'a pas une longue liste de chercheurs spécialistes de ce domaine. Mais les chercheurs qui publient sont passionnés par leur discipline et sont connus dans leur domaine.

Camille a accès aux statistiques des revues et on voit qu'elles sont consultées de partout. Évidemment ça n'a pas l'impact de *Nature* mais c'est normal, ce ne sont pas les mêmes ambitions.

E.P. : Donc vous arrivez plus facilement à améliorer la visibilité de vos revues SHS ?

A.R. : Ça dépend desquelles, ça dépend de leurs domaines. On a des revues qui arrivent à se renouveler, à proposer un à deux numéros par an, avec à chaque fois des thématiques très variées, des intervenants différents, avec des *varia*, des dossiers, des hors-série. Certaines autres revues, dans des domaines plus spécifiques et confidentiels vont publier moins de numéros et moins d'articles.

E.P. : Et dans la communauté SHS, comment sentez-vous les chercheurs par rapport à la politique de science ouverte ?

A.R. : Je suis moi-même chercheuse et je travaille en littérature donc pas le domaine où on gagne des sommes folles. Mes collègues et moi, on paye pour être publiés. Les centres de recherche avancent de l'argent pour publier des ouvrages chez des presses universitaires par exemple. On est assez nombreux à vouloir être lus. Alors, on est très content quand un de nos livres est disponible sur OpenEdition Books en libre accès parce qu'on a plus de citations donc plus de lecteurs. Ça touche un plus large public et notre but reste d'être lu.

Annexe 4. 7 juin 2024 : Entretien avec Isabelle Boutoux Responsable éditoriale d'ENS Éditions

Isabelle Boutoux : Je suis responsable administrative, technique et éditoriale de ENS Éditions depuis 2018.

ENS Éditions c'est un service de quinze personnes qui est structuré en un pôle ouvrages, avec trois éditeurs et éditrices, un pôle revues avec quatre éditrices. On a un pôle diffusion, commercialisation, trois personnes sont responsables de ce pôle et puis une chargée de diffusion et une collègue qui s'occupe de la librairie, du suivi des stocks, du réassort, en lien avec notre diffuseur. Une collègue prend en charge tout le volet mise en page revues ouvrages, intégralement. Elle intègre les fichiers XML.

Les premières formations XML ont eu lieu en 2005-2006 et en 2010-2011, on a commencé à structurer en XML. Petit à petit, on a travaillé avec Métopes et maintenant on publie de façon simultanée toutes les productions, revues et ouvrages en flux XML-TEI.

On est en diffusion simultanée sur OpenEdition Books, Cairn et OpenEdition Journals. Une collègue s'occupe de tout le volet diffusion. Elle prend aussi en charge toute la diffusion de l'imprimé, elle fait les affiches, les catalogues et on fait quand-même un gros volume, une cinquantaine de titres par an, 8 000 pages. Elle traite aussi les images, les infographies. Un autre collègue gère le pendant numérique. Il met en ligne toutes les versions numériques des ouvrages et des revues. Il suit la mise en route des nouvelles versions. Il est vraiment le soutien technique. Une collègue s'occupe de tout le suivi financier et administratif. Enfin, une éditrice s'est reconvertie au moment où elle a perdu la vue et est maintenant référente sur les questions d'accessibilité numérique. On travaille à la mise en accessibilité des ouvrages, la rédaction des textes alternatifs, etc. Et puis elle fait un gros travail de sensibilisation aussi auprès des autres structures. Elle est insérée dans les groupes de travail transversaux au sein de l'ENS.

[...]

E.P. : J'imagine que vous avez été précurseur au sein de votre établissement par rapport à la politique de science ouverte. Ce n'est pas l'établissement qui vous a

mené à la science ouverte. Comment vous y êtes-vous familiarisé ? Qu'est-ce qui vous a amené à la science ouverte ?

I.B. : C'est venu progressivement parce que je fais partie des groupes édition science ouverte, des comités mis en place par le ministère. Ce sont aussi des réflexions qui sont issues d'un cheminement technique dans la mesure où on mettait en place cette chaîne d'édition multi supports. On pouvait diffuser aussi bien du papier que du numérique. Alors, on s'est interrogé sur les différents types de diffusion possibles. En étant sur Cairn et OpenEdition Journals, forcément, on est amené à réfléchir à différents types de modèles économiques, et c'est par ce biais qu'on a réfléchi aux questions de barrières mobiles pour les revues. On a essayé de se conformer aux recommandations nationales. On a été rapidement capable de diffuser en ligne et de façon simultanée. Les questions se sont posées de façon progressive et contiguës au modèle de diffusion que l'on pouvait permettre et offrir. De plus, pour OpenEdition Books, il fallait obtenir une proportion de 80 ou 70 % du contenu ouvert et 30 % du contenu fermé. Pour les revues, c'était une autre logique dans la mesure où les abonnements papier déclinent. Alors, on réfléchit au modèle de diffusion électronique et aux questions des barrières mobiles. C'est difficile de passer à côté de la question. Et puis il y a une vraie recommandation du ministère.

[...]

E.P. : Comment sentez-vous la communauté scientifique SHS par rapport à la science ouverte ? J'ai l'impression qu'il y a deux camps distincts entre les personnes qui ont peur de passer au numérique, qui veulent conserver le papier à tout prix et celles qui veulent suivre le mouvement science ouverte.

I.B. : Justement, je pense que ça c'est le rôle de l'éditeur, d'expliquer que les modèles de lecture sont complémentaires à partir du moment où on investit du temps, de l'argent, de l'argent public à préparer une version papier, mais aussi à diffuser le plus largement possible. Je pense que c'est à nous de convaincre que le numérique ne va pas tuer le papier et que ce sont deux modèles complémentaires. Nous devons jouer ce rôle quand on explique aux auteurs que leur ouvrage va être diffusé au format papier et en numérique en accès libre tout de suite. Généralement, ils sont plutôt contents, avec parfois une petite inquiétude pour le papier. Mais puisqu'on ne leur verse pas de droits d'auteur, il n'y a pas d'impact sur une éventuelle baisse des ventes. On essaie plutôt de dire

que l'intérêt c'est de valoriser leur ouvrage. Et à partir du moment où on effectue ce travail d'édition et qu'on apporte une vraie valeur ajoutée, autant que ce soit disponible par tous les canaux. Donc, je trouve que ça fait partie du rôle de l'éditeur de défendre ce modèle.

Il y a aussi des auteurs, qui vont préférer en première intention aller éditer chez La Découverte ou d'autres éditions privées parce qu'il existe cet enjeu des droits d'auteur et que ça leur importe de les toucher.

Le problème parfois dans ces maisons c'est qu'un ouvrage qui ne s'est pas bien vendu mais qui est épuisé ne sera pas forcément réimprimé. En revanche, nous, on assure la réimpression, la pérennité. Quand le bouquin est épuisé, on réimprime parce qu'on s'est engagé à ça. Je pense que ça a une valeur pour un auteur d'être assuré que son ouvrage est disponible. Bien sûr, il y a des cas un peu atypiques mais, sur tout notre catalogue, il n'y a aucun titre épuisé. On exploite depuis plus de 20 ans tous nos titres. Alors parfois il ne nous en reste pas beaucoup, ils ne se vend plus qu'un exemplaire mais on s'engage à ce que le titre ne soit jamais épuisé parce que c'est de la rotation très lente et on pense que c'est important d'avoir un catalogue pérenne.

Annexe 5. 21 juin 2024 : Entretien avec Sandra Guignonis Directrice adjointe d'OpenEdition

Sandra Guignonis : OpenEdition, aujourd'hui et depuis 2006, c'est une infrastructure nationale de recherche. On est une forme d'unité d'appui à la recherche. Nos missions sont validées par nos tutelles et parmi ces missions il y a le développement de l'édition numérique en sciences humaines et sociales. Historiquement on doit promouvoir l'accès ouvert au plus grand nombre des résultats de la recherche en sciences humaines et sociales, notamment au travers de nos plateformes et d'une manière où l'on permet aux contributeurs et contributrices de cultiver une littéracie et des compétences y compris professionnelles de ce qu'est l'édition et la communication scientifique ouverte.

Mais au départ, avant d'être soutenu par les tutelles, c'est un projet dont l'initiative revient à la communauté de recherche avec l'émergence d'internet. Au tout début, avant que ce soit OpenEdition, ça s'est appelé le centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo). Ce qui a fondé cette existence en tant que structure soutenue par la communauté de la recherche, c'était un collectif de jeunes chercheurs, principalement en Histoire qui avait fondé une fédération de revues à travers la plateforme revues.org.

Aujourd'hui on occupe une place institutionnelle importante, on est un des instruments de la politique science ouverte nationale mais au départ on était une initiative de personnes qui se saisissaient de la possibilité d'utiliser le web pour diffuser largement des revues en SHS et les rendre accessibles au plus grand nombre, conjointement avec les premières déclarations en faveur de l'accès ouvert, telle que la déclaration de Budapest.

[...]

Moi j'ai démarré au Cléo en 2011 et je pense qu'à l'époque, la moitié de notre portefeuille de revues devait être retenu par des barrières mobiles et l'autre moitié était en accès ouvert. Aujourd'hui, 86% de nos 640 revues sont disponibles en accès ouvert immédiat. Il y a eu une évolution générale du paysage et de plus en plus de revues ont candidaté à OpenEdition. Ce qui a accompagné ça, ce sont des critères conformes au dispositif notamment la loi pour une république numérique. Alors, on a restreint l'accès aux revues ayant une période d'embargo supérieure à 12 mois.

D'autres critères qui se sont renforcés. Par exemple, on n'accepte plus les revues de laboratoire. Non pas parce qu'on considère que ces revues n'ont pas lieu d'exister mais pour affirmer notre positionnement. Le conseil scientifique a posé de nouveaux critères, on a décidé de tels ou tels critères d'entrée. Notre rôle n'était pas de devenir la plateforme nationale qui acceptera toutes les revues de SHS produites sur le territoire national.

Dans ce contexte où la légitimité du numérique n'est plus questionnée et où, au contraire, il était nécessaire pour une revue d'avoir une existence numérique, , s'est posée la question d'autres acteurs pour répondre aux besoins légitimes de la communauté scientifique, de disposer d'espaces de publication. Ce déroulement s'est fait de manière conjointe. Ce qui n'était pas forcément nommé « pépinières » mais des plateformes régionales, se sont structurées ou ont obtenu d'autres moyens pour se construire une légitimité localement. Des initiatives locales ont structuré ces besoins notamment les initiatives qui ont eu lieu à Lyon ou à Dijon. Ces deux premières pépinières se sont saisies de ces besoins car elles étaient sollicitées par des revues qui étaient dans leur périmètre. Souvent, des personnes qui venaient de la documentation ont formé de nouvelles pépinières ou dynamisé des pépinières qui existaient déjà. Des acteurs régionaux pouvaient ainsi accompagner la création de ces revues ou accueillir des revues de laboratoire, aider des revues à l'échelle locale, régionale pour avoir une existence numérique.

Des pépinières se sont constituées localement pour accompagner les revues régionalement. Il fallait qu'une revue, une fois qu'elle est bien structurée, que l'équipe est bien formée, soit accompagnée dans les bonnes pratiques pour la diffusion numérique et pour migrer vers une plateforme nationale, par exemple OpenEdition Journals.

C'est dans ce contexte qu'on a été sollicité en 2017 par Prairial mais aussi par Préo pour une convention qui cadrerait les conditions de ce partenariat. Et en parallèle, il y a eu la nécessité pour ces acteurs de se constituer en réseau, c'est le début du réseau Repères.

[...]

E.P. : Concernant les financements, est-ce que vous avez répondu à des appels FNSO ?

On a des financements qui sont ceux de nos tutelles avec une partie de nos financements qui concerne surtout la masse salariale. On a des dotations aussi pour le financement de l'infrastructure en tant que telle. Mais on n'est pas extérieur à ce qui se passe dans le paysage général de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, et donc, nous aussi, on répond à des appels à projets. On a des financements par FNSO mais ce ne sont pas les seuls. On a des financements du programme investissement avenir « Equipex ». On avait bénéficié d'un premier financement de 2012 à 2019 : Diloh (*Digital International Library for Open Humanities*) qui nous a permis de faire grandir la plateforme OpenEdition Books puisqu'aujourd'hui on est sur le point de passer le seuil des 15 000 ouvrages. Ce financement s'est achevé en 2019 et dans la perspective de la fin de ce financement, on avait commencé à réfléchir à répondre à un appel, toujours dans le cadre des investissements avenir.

Dans les premières réflexions qu'on avait entamées, on se rendait compte de l'importance de travailler sur la question des données et de la liaison entre les données et les publications. On avait commencé à se réunir, à réfléchir à ce qu'on pouvait faire ensemble, avec Métopes, dès 2018 ou 2019 mais on attendait la parution de cet appel à projets qui avait été reporté plusieurs fois. Et puis entre-temps, il y a les plans nationaux pour la science ouverte et le premier appel du Fonds national pour la science ouverte. On avait décidé qu'on allait y répondre, mais notre position, c'est de répondre ponctuellement, pour nous aider à faire des projets que de toute façon on allait devoir faire. Lorsque l'appel est sorti, on y a répondu sous deux aspects, l'un qui s'est achevé le 13 juin, c'était le projet I Fair IR qui a associé OpenEdition et Métopes pour travailler sur la FAIRisation, les principes FAIR, les faire appliquer aux infrastructures de recherche en sciences humaines et sociales.

L'autre projet se nomme Dadao (dispositif d'accompagnement pour le développement de l'accès ouvert). L'un des axes, était de travailler sur l'amélioration des parcours à l'entrée sur nos plateformes, notamment pour rendre les formulaires plus accessibles. Il y avait un deuxième volet orienté sur l'accompagnement des porteurs de projets de revues en science ouverte, afin d'avoir un processus plus fluide pour les revues de pépinières qui souhaiteraient rejoindre notre plateforme.

Annexe 6. 10 juillet 2024 : Entretien avec Vincent Chollier Éditeur Prairial, SCD Lyon 2

Emilie Pineau : Pouvez-vous présenter le service auquel vous êtes rattaché ?

Vincent Chollier : Je suis rattaché au service soutien à la recherche, je suis en charge du travail d'édition, la relecture, la correction et le soutien au référencement. On fait du conseil pour le dépôt des revues sur les plateformes, on aide pour le montage des dossiers de candidature. Je travaille en grande partie pour Prairial. Je suis quasiment à temps plein sur Prairial depuis janvier 2024. La partie édition de revues est relativement récente.

E.P. : Vous aidez à l'édition des revues qui sont sur la plateforme Prairial ou il y en a d'autres ?

V.C. : Pas que, même si principalement ce sont des revues Prairial. Je m'occupe de cinq revues de Lyon 2, pour trois d'entre elles, je fais le secrétariat d'édition. Deux sont sur OpenEdition Journals et une (*Textures*) sur Prairial. Et après, on apporte un soutien plus distant à des revues de Lyon 2 car ces revues ont déjà une éditrice au sein du laboratoire IHRIM. Une autre revue est plus une revue d'interface entre monde professionnel et monde scientifique, c'est *Canal Psy*. Elle bénéficie d'un personnel éditeur spécifique. Et on a une revue dont s'occupe mon collègue Laurent Gallet à Lyon 3 car il est spécialisé revues juridiques. La logique n'est pas forcément d'une répartition par établissement.

E.P. : Et les revues qui ont déjà des chargés d'édition, comment les accompagnez-vous ?

V.C. : On fait le référencement, on a parfois aussi des conseils techniques ou de formation à leur apporter, un soutien ponctuel. Ça passe directement par Prairial.

E.P. : Au sein du SCD, est-ce que c'est un poste qui a été ouvert ou bien c'est du temps de travail qui a été donné à Prairial ?

V.C. : C'est un poste qui a été ouvert. Lyon 2 avait une volonté d'ouvrir sa propre plateforme de diffusion de revues en accès ouvert. Mais comme il y avait déjà une plateforme qui était à Lyon 3 à l'époque, la personne qui s'occupait de Prairial a proposé à Lyon 2 de rejoindre la structure. À Lyon 2 ce n'est pas un

personnel du SCD qui a été formé au travail d'édition, c'est une éditrice professionnelle qui a rejoint le SCD.

E.P. : Et il y a d'autres postes qui ont été ouverts en rapport avec la science ouverte ?

V.C. : J'ai une collègue qui est à la fois à la direction de la recherche des écoles doctorales et à la fois sur le SCD. Elle travaille sur les données de la recherche plutôt, sur la question des plans de gestion de données.

[...]

E.P. : Comment ça se passe le rapport avec des revues hébergées par les laboratoires, est-ce que la communauté scientifique est poreuse aux critères Quéro, comment les formez-vous ?

V.C. : On a demandé aux revues qui ont accédé à Prairial de suivre la formation SPOC Quéro. Ce n'est pas une obligation mais une incitation forte. On s'est aperçu que certaines notions des critères Quéro ne sont pas toujours comprises. On faisait de la sensibilisation mais au bout d'un moment ça prenait trop de temps. Alors on a diffusé le SPOC Quéro pour faire suivre soit des modules soit la formation dans son ensemble aux porteurs de revues. Quand ils ont tous les tenants et les aboutissants, ça nous facilite le travail de suivi et de soutien aux revues.

E.P. : Avez-vous perçu un changement des pratiques depuis que le SPOC Quéro est en place ?

V.C. : C'est un peu tôt pour tirer des conclusions. Je pense que oui car on n'a plus vraiment de questions qu'on avait souvent auparavant, sur le droit d'auteur par exemple. Quantifier le bénéfice, ça va mettre du temps.

En plus, au fur et à mesure, les exigences pour être hébergé sur Paririal sont de plus en plus importantes. On a un conseil scientifique qui accepte ou non l'entrée des revues et, depuis peu de temps, il met plus l'accent sur la qualité éditoriale. Alors maintenant, les revues qui arrivent sur Prairial sont de meilleure qualité d'entrée.

Ça ne veut pas dire que les revues qui arrivaient auparavant étaient de mauvaise qualité mais du point de vue des connaissances éditoriales, comme le conseil

scientifique met plus l'accent sur cette notion, on a des revues qui y font attention.

E.P. : Est-ce qu'elles sont toutes destinées à aller sur OpenEdition ?

V.C. : On a des revues qui, du fait de leur modèle, ne pourront pas migrer sur OpenEdition. Typiquement les revues juridiques, on sait qu'elles ne pourront pas aller sur OpenEdition en l'état actuel, à la fois en termes de modèle éditorial mais aussi par leur modèle informatique.

Après on a des revues qui sont des revues d'interface. Potentiellement, elles seront refusées. Non pas parce qu'elles ne sont pas de qualité mais parce qu'elles ne sont pas scientifiques. Je pense notamment à la revue *Arabesques* qui, elle, n'a pas vocation à migrer sur OpenEdition car c'est une revue à destination des professionnels de bibliothèques.

La revue *Diversité* est aussi une revue d'interface mais elle a candidaté à OpenEdition parce qu'elle a une ligne un peu plus scientifique. C'est une revue des sciences de l'éducation au sens large du terme. Vous avez des scientifiques, des pédagogues qui écrivent mais il y a aussi des professionnels de l'éducation nationale.

Nous, concrètement, on essaie de sensibiliser à l'amélioration de la qualité éditoriale pour pouvoir, à terme, migrer sur OpenEdition. Nos critères de qualité sur Prairial correspondent aux critères d'OpenEdition et du DOAJ.

Ce document est diffusé sous la licence CC-BY 4.0.

